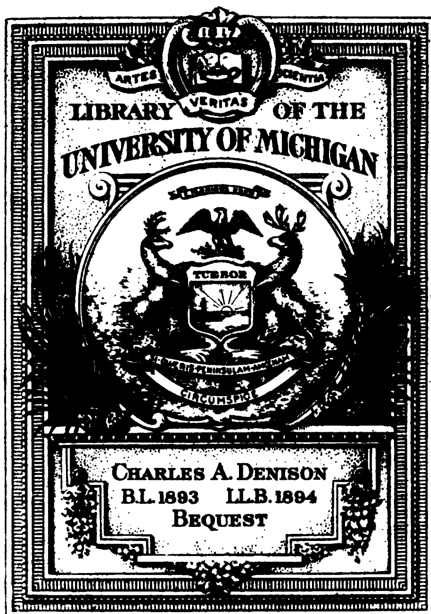

1817
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
SI QUAERIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE
CHARLES A. DENISON
B.L. 1893 LL.B. 1894
BEQUEST





HISTOIRE

DU

SIÉGE D'ORLÉANS

ORLÉANS, IMP. DE G. JACOB, CLOITRE SAINT-ÉTIENNE, 4.

HISTOIRE

DU

SIÉGE D'ORLÉANS

PAR P. MANTELLIER

PRÉSIDENT A LA COUR IMPÉRIALE D'ORLÉANS

> « Nos bien ames les bourgois, manans et habitans de la ville d'Orléans, pour résister à la dampnable entreprise des Anglois, qui par huit mois ont tenu siége devant la dicte ville, ont fait et porté plusieurs grans charges. »
>
> (Lettres de Charles VII, du 17 février 1435.)

ORLÉANS

H. HERLUISON, LIBRAIRE
Rue Jeanne-d'Arc, 17

BLANCHARD, LIBRAIRE
Rue Bannier, 12

1867

HISTOIRE

DU

SIÉGE D'ORLÉANS

A la mort de Charles VI (20 octobre 1422), son fils, le dauphin Charles (1), déshérité par le traité de Troyes, était par delà la Loire, où il prit le titre de roi de France et le nom de Charles VII.

En même temps, un autre roi de France, Henri de Lancastre, était proclamé à Paris sous le nom de Henri VI (2); enfant de dix mois, pour lequel gouvernait le duc de Bedford, son oncle, régent des deux royaumes de France et d'Angleterre (3).

(1) Charles de France, fils de Charles VI, roi de France, et d'Isabelle de Bavière, né à Paris le 22 février 1407.

(2) Henri de Lancastre, fils de Henri V, roi d'Angleterre, héritier désigné de la couronne de France, et de Catherine de France, fille de Charles VI, né le 6 décembre 1421.

(3) Jean de Lancastre, duc de Bedford, frère puîné de Henri V, roi d'Angleterre, qui, en mourant (31 août 1422), lui avait confié la régence.

A Charles VII obéissaient le Dauphiné et les provinces du Midi. Son Parlement était à Poitiers, les officiers de la couronne à sa suite, sa cour de ville en ville, souvent à Bourges, d'où ses ennemis, par moquerie, l'appelèrent « le Roy de Bourges [1]. » Quelques milliers de gens d'armes sous la bannière de serviteurs fidèles; des auxiliaires étrangers; une garde écossaise; des compagnies appartenant à des capitaines lombards, aragonais, gascons et poitevins pour la plupart; des bandes d'aventuriers habitués à servir dans les rangs des Armagnacs, composaient son armée.

Des princes de son sang, le plus puissant, Philippe, duc de Bourgogne (1), vassal rebelle, faisait cause commune avec l'Angleterre; le duc d'Orléans (2) tenait prison à Londres; le duc d'Alençon (3) avait perdu ses terres; le duc de

(1) Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, de Brabant et de Luxembourg, comte de Flandre, d'Artois, de Hainaut, de Hollande, de Zélande, petit-fils de Philippe de France (Philippe-le-Hardi, troisième fils de Jean II), fils de Jean-sans-Peur et de Marguerite de Bavière, né à Dijon le 13 juin 1396.

(2) Charles d'Orléans, duc d'Orléans, fils de Louis de France, duc d'Orléans, qui avait été assassiné à Paris en 1407, et de Valentine de Milan, né à Paris le 26 mai 1391, veuf en premières noces d'Isabelle de France, fille de Charles VI, en secondes noces de Bonne d'Armagnac, avait été fait prisonnier à la bataille d'Azincourt (1415).

(3) Jean d'Alençon, duc d'Alençon, du sang royal, descendant de Pierre de France, cinquième fils de saint Louis, fils

Bourbon (1), plus heureux, conservait les siennes et maintenait sous la suzeraineté royale le Bourbonnais et l'Auvergne. Parmi les autres feudataires de la couronne, Charles n'avait pour alliés que le comte de Foix (2) et la duchesse d'Anjou, Yolande d'Aragon, reine de Sicile (3), sa belle-mère; le duc de Bretagne (4) était du parti anglais.

Henri VI, roi de France et d'Angleterre, régnait sur l'Ile-de-France et les provinces du Nord. Par la Normandie et le Maine, il s'avançait jusqu'à Chartres, tandis que le duc de Bourgogne, son allié, maître de la Champagne, du Charolais et de l'Auxerrois, venait de ce côté jusqu'à La Charité. Au nom de son neveu, le duc de Bedford, assisté d'un conseil de régence, occupait Paris, où il tenait sous sa main l'Université et les grands corps de l'État.

de Jean d'Alençon et d'Anne de Bretagne, né en 1409, avait épousé à Blois, en 1424, Jeanne d'Orléans, fille du premier lit du duc d'Orléans, Charles III, alors prisonnier à Londres.

(1) Jean de Bourbon, duc de Bourbon, du sang royal, descendant de Robert de France, comte de Clermont en Beauvoisis, sixième fils de Saint-Louis, alors prisonnier en Angleterre. Ses états étaient gouvernés en son absence par Charles de Bourbon, comte de Clermont, son fils aîné.

(2) Jean de Grailli, comte de Foix et de Bigorre.

(3) Veuve de Louis II, duc d'Anjou.

(4) Jean VI, duc de Bretagne, fils de Jean de Montfort et de Jeanne de Navarre, avait épousé Jeanne de France, fille de Charles VI.

Entre la Loire et Paris restait l'Orléanais. Le duc d'Orléans, Charles III, prisonnier en Angleterre depuis la bataille d'Azincourt (1415), était demeuré fidèle à la cause de Charles VII. De loin il la soutenait de son mieux et s'efforçait de conserver au Roi les villes de son apanage.

Ce prince, héritier des grâces de sa mère, Valentine de Milan, avait su, par l'aménité de son caractère et le charme de son esprit, se créer parmi les seigneurs anglais des relations et des amitiés qui lui valaient des ménagements; et il avait, à l'aide de quelques sommes d'argent qu'on lui envoyait d'Orléans, obtenu ou plutôt acheté « abstinence » pour les terres de son domaine. Jusque-là les généraux qui traversaient le détroit pour guerroyer sur le continent les avaient respectées.

Cependant les communes d'Angleterre, et avec elles les Français soumis à Henri VI (c'était, il faut le reconnaître, la majorité de la nation), se plaignaient des obstacles que rencontrait l'établissement définitif de la domination anglaise. Rien ne se finissait : malgré les victoires de Crevant-sur-Yonne (1423), de Verneuil (1424), on n'avait pas fait un pas au Midi. Des provinces entières restaient à soumettre ; leur résistance entretenait l'inquiétude, nuisait aux relations commerciales, nécessitait de continuels et onéreux subsides. Londres, Paris surtout, suppor-

taient impatiemment ces dures privations; on murmurait de ce qu'à la porte de la capitale on laissât se maintenir indépendante une contrée riche, fertile, populeuse, dont la ville principale était la clé de la Loire.

Pour mettre un terme à ces plaintes, le duc de Bedford résolut de porter la guerre sur la Loire, et en 1427 il dirigea une expédition contre Montargis.

Capitale du pays de Gâtinais, posée entre la Basse-Bourgogne, le Nivernais et le duché d'Orléans, la ville de Montargis commandait l'une des routes de Paris à la Loire. Pour l'exécution du plan du Régent, c'était la première place à occuper; le comte de Warwick (1) fut chargé de la réduire.

I. — RESCOUSSE DE MONTARGIS.

1427.

Dans les premiers jours de juillet, Warwick arrive sous Montargis. Son armée, composée d'environ six mille hommes, investit par trois côtés le château et la ville. Trois cours d'eau, le Loing, la Vrayne et le Vernisson, séparés au-dessus de la ville, baignent ses murs; l'un d'eux,

(1) Richard de Beauchamp, comte de Warwick.

le Vernisson, la traverse, et tous les trois se réunissent au-dessous ; à une demi-lieue, dans la direction du levant, s'étend une forêt considérable. Warwick prend les dispositions suivantes : le corps principal, sous son commandement, à la droite du Loing, le dos à la forêt ; le deuxième corps, sous le commandement de William Pole, comte de Suffolk, sur la route du Berri, entre le Loing et le Vernisson ; le troisième, sous le commandement de John Pole, frère de Suffolk, sur les routes de Paris et d'Orléans, entre le Vernisson et la Vrayne; les camps séparés les uns des autres par ces cours d'eau qui devaient les protéger, et qui furent cause de leur perte.

Le château est commandé par Bouzon de la Faille, et la ville par Florent d'Illiers (1), l'un et l'autre capitaines expérimentés. Les habitants sont pleins de confiance et de résolution ; les gens des campagnes entrent dans la place pour renforcer la garnison. On se pourvoit de vivres. Quelques-unes des portes sont murées ; les tours sont garnies de bombardes et de coulevrines qui répondent avec avantage au feu des Anglais.

Depuis plus de six semaines la ville résistait. Les attaques vives avaient été repoussées vail-

(1) Florent d'Illiers, chevalier beauceron.

lamment, et l'ennemi semblait renoncer à emporter la place d'assaut ; mais il était maître des avenues, et il menaçait de l'affamer.

Sur ces nouvelles, on s'émut à la cour de Charles VII, et le connétable Artus de Richemont (1) se porta sur Gien à la tête de ce qu'il avait pu réunir de gens d'armes et d'archers. Les Montargois demandent des vivres, et adressent message sur message. Richemont engage à Bourges sa couronne de comte pour dix mille écus ; le Roi donne onze cents livres tournois (2) ; les habitants d'Orléans envoient huit cents livres. Avec cet argent, le Connétable organise un convoi de ravitaillement dont il remet la conduite au Bâtard d'Orléans.

Jean d'Orléans, fils naturel du duc Louis, assassiné en 1407, avait alors de vingt-deux à vingt-cinq ans. Déjà il avait fait preuve de valeur ; mais aucune expédition importante ne lui avait été confiée. Le Connétable n'avait pu lui donner que quinze cents cavaliers, et un corps de gens de pied pour les soutenir ; mais des capitaines éprouvés commandaient cette troupe. Là se trouvait l'élite des défenseurs de la cause

(1) Artus de Bretagne, comte de Richemont, frère du duc de Bretagne, beau-frère du duc de Bourgogne, avait été nommé connétable de France après la mort du connétable de Buchan, tué à la bataille de Verneuil (1424).

(2) Pièces justificatives, à la fin du volume, XII.

royale : Poton de Xaintrailles (1), Raoul de Gaucourt (2), d'Orval (3), Graville (4), Mercadieu (5), Darnley (6), Kennedy (7), Guitry (8), et « un vaillant capitaine gascon, Estienne de Vignolles, qu'on appeloit La Hire ; » tout ce que l'armée du Connétable contenait de chevaliers en renom, s'était voulu mettre de la suite du Bâtard. Chemin faisant, quelques partisans du Gâtinais lui furent amenés par l'abbé de Cerquenceaux, qui, de religieux, s'était fait homme de guerre, et tenait la campagne aux alentours de Montargis.

Le 5 septembre, vers midi, on arrive à portée de la place. Le Bâtard ordonne à La Hire d'attaquer avec soixante lances et les archers le camp de John Pole, pendant que lui-même se tient en observation en avant du convoi.

Le soleil était haut, la chaleur étouffante, les Anglais dormaient pour la plupart. La Hire ap-

(1) Écuyer gascon, capitaine.

(2) Conseiller et premier chambellan de Charles VII, bailli d'Orléans. Il avait été fait chevalier à Nicopolis (1396). A la défense d'Harfleur (1415), il était tombé au pouvoir des Anglais et avait été leur prisonnier pendant treize ans.

(3) Guillaume d'Albret, seigneur d'Orval.

(4) Louis Mallet, seigneur de Graville, chevalier normand.

(5) Saulton de Mercadieu, gentilhomme languedocien.

(6) John Stuart de Darnley, connétable d'Écosse.

(7) Sir Hug de Kennedy, capitaine écossais au service du Roi.

(8) Guillaume de Chaumont, seigneur de Guitry, chevalier.

proche : une barrière ouverte lui paraît sans garde, il entre, et entraînant son monde, se jette impétueusement au travers du camp. On lui prête d'avoir, à ce moment, demandé l'absolution à un chapelain qu'il trouva devant lui, et d'avoir adressé à Dieu cette singulière prière : « Dieu, je te prie que tu fasses aujourd'hui pour La Hire autant que tu voudrois que La Hire fît pour toi, s'il étoit Dieu et que tu fusses La Hire. » Kennedy, Cerquenceaux, Mercadieu sont sur ses pas. Les Anglais, surpris d'abord, se rallient et font résistance; on se prend corps à corps; la mêlée devient sanglante. Mercadieu, frappé dans la bouche d'un trait qui passe outre d'un demi-pied, se déferre hardiment et continue de combattre.

L'action ainsi engagée, le Bâtard juge qu'il est temps d'intervenir : il laisse le convoi à la garde de quelques hommes, et s'élance à la tête des gens d'armes. Au même instant ceux de la place sortent et prennent les Anglais à revers. John Pole, qui n'avait cru qu'à une escarmouche, reconnaît qu'il est envahi par des forces importantes. Il essaie de se retirer sur le camp de Suffolk; mais le Vernisson lui barre le passage; les eaux retenues par les écluses de la ville, que les assiégeants avaient pris soin de tenir closes, se gonflent et ne permettent pas de traverser à gué. Un seul pont joignait les deux

camps ; on s'y précipite sans ordre : il s'écroule sous le poids de ceux qui l'encombrent. Plusieurs sont noyés ; d'autres sont tués ou faits prisonniers jusqu'au milieu de l'eau où les Français les poursuivent. Trois cents hommes, commandès par sir Henri Biset, chevalier anglais, refusent de se rendre et périssent en se défendant. John Pole s'échappe dans une barque et rejoint à grande peine Suffolk et Warwich.

Ces deux généraux, voyant la journée perdue et la place ravitaillée, abandonnent leurs positions et se retirent en bon ordre par la route de Nemours.

Les vainqueurs se répandent dans le camp des Anglais, pillent les tentes et font un butin considérable. Un habitant de Montargis, nommé Gaillardin, rapporte l'étendard de Warwick.

Cet étendard, acheté par la Ville, fut conservé dans la maison-commune. On le portait chaque année à une procession commémorative qui avait lieu le 5 septembre, jour anniversaire de la levée du siége. A la place que le camp de Warwick avait occupée, on éleva une croix qui fut appelée la Croix-aux-Anglais.

Charle VII voulut reconnaître le service rendu à sa cause par la ville de Montargis : il lui accorda des priviléges considérables, notamment celui d'avoir deux foires franches, d'où elle prit

le nom de Montargis-le-Franc, et permit aux habitants de porter sur leurs vêtements un M brodé d'or.

Cette lettre forme encore aujourd'hui la pièce principale des armes de la Ville; mais l'étendard et la Croix-aux-Anglais n'existent plus. En 1792, une députation de la garde nationale se présenta devant le corps municipal et demanda que la croix fût démolie, et que les matériaux dont elle était formée fussent employés à la construction d'un autel de la patrie, ce que le conseil général de la commune s'empressa d'accorder. Il décida de plus que l'étendard pris en 1427, *levain de haine et de zizanie entre deux peuples généreux*, serait brûlé sur le champ de la Fédération, et qu'une copie de l'arrêté serait envoyé à la Chambre des communes d'Angleterre [2].

La victoire obtenue sous Montargis fut un grand événement. Le Bâtard d'Orléans avait eu pour mission de ravitailler la place, et le siége était levé. Personne ne s'était attendu à ce résultat. Le Connétable, qui avait jugé au-dessous de lui d'escorter un simple convoi, fut très-surpris et presque « courroucé » d'avoir laissé au jeune prince l'honneur d'une telle journée.

Le Roi, qui n'était pas encore habitué à des succès, comprit pour la première fois peut-être que sa cause n'était pas perdue. Les villes de

l'Orléanais rendirent au Ciel de publiques actions de grâces. Le prestige des armes anglaises venait de recevoir à leur porte une éclatante atteinte; la fortune revenait aux troupes royales avec le jeune général dont cette rescousse de Montargis avait été le brillant coup d'essai, coup d'essai qui présageait aux Anglais d'autres défaites. Ce même Bâtard d'Orléans, dont le bras venait de les arrêter dans leur marche sur la Loire, devait plus tard, sous le nom de comte de Dunois, leur enlever leur dernière province française.

II. — SIÉGE D'ORLÉANS.

OCTOBRE 1428. — MAI 1429 (1).

A Paris comme à Londres, on apprit avec confusion la retraite du comte de Warwick. La campagne sur la Loire était manquée; il fallut demander au parlement les moyens de la recommencer. Les communes d'Angleterre votèrent de nouveaux fonds; mais en désignant un autre général : Thomas de Montaigu, comte de Salisbury, fut chargé de la conduite de la guerre. Elle fut reprise vers le milieu de l'été.

Juillet 1428. — Salisbury passe sur le con-

(1) Voir la planche A.

tinent avec six mille Anglais. De Rouen il se porte directement sur l'Orléanais. En route, son armée s'augmente de Picards, de Bourguignons et autres « faulx Françoys. » Sa marche rapide est partout victorieuse.

Nogent-le-Roi, Rambouillet, Béthencourt, Rochefort, Le Puiset, Janville tombent en son pouvoir.

Meung et Toury ouvrent leurs portes sans coup férir. La garnison de Baugenci se retire. L'église de Notre-Dame-de-Cléry est pillée. Jargeau soutient un siége de trois jours et se rend. Châteauneuf, La Ferté-Hubert suivent le même sort. Toutes ces villes reçoivent des garnisons et deviennent autant de places de guerre anglaises.

Qu'Orléans à son tour eût succombé, et les Anglais, maîtres de la Loire, se répandaient dans le Midi. Charles VII, chassé de la Touraine et du Berri, n'avait d'autre ressource que de se réfugier dans les Cévennes, le Dauphiné ou à l'étranger; c'en était fait de la nationalité française.

Elle fut au contraire sauvée, et le fut par la résistance mémorable de cette cité d'Orléans, qui ferma ses portes au lieu de les ouvrir, brûla ses faubourgs, fondit des canons, appela à son secours les capitaines du Roi, s'imposa de lourdes contributions, se défendit elle-même par ses

propres milices, et en cette grande circonstance où se jouait le salut de la France, paya de son sang aussi bien que de son argent.

A mesure qu'aux environs les villes, les châteaux-forts devenant anglais formaient une ceinture ennemie qui chaque jour se resserrait davantage, la résolution croissait dans Orléans. Dociles aux ordres de leur Duc, qui de sa prison d'Angleterre mandait à ses officiers et à ses villes de tenir pour le Roi, attachés d'eux-mêmes à la cause de Charles VII, les Orléanais n'éprouvèrent pas un instant d'hésitation. La perspective d'un siége à soutenir n'effraya personne. Clergé, magistrats, marchands, soldats, citoyens, chacun s'y prépara, et lorsque dans les premiers jours d'octobre apparurent dans la direction d'Olivet des lances anglaises, présage d'une prochaine attaque, la défense était organisée.

Dès le milieu de l'été, le Roi avait nommé le Bâtard d'Orléans son lieutenant-général dans les pays de l'obéissance du duc d'Orléans.

En cette qualité, le jeune prince s'était rendu plusieurs fois dans la ville d'Orléans pour se concerter avec les Procureurs (échevins) sur les mesures à prendre. Les murailles et les portes avaient été réparées, les tours garnies de canons et d'engins de guerre ; on s'était pourvu de munitions, d'armes, de vivres, et, pour subvenir à ces dépenses, les habitants avaient voté un em-

prunt à prélever sur eux-mêmes. Chacun apporta son tribut comme il put, les uns en espèces, d'autres en vin, en blé, en argenterie, en lingots. Les comptes de ville de l'année 1428 donnaient la longue et précieuse liste de cette souscription, où l'on voyait le chapitre de l'église cathédrale de Sainte-Croix figurer pour deux cents écus d'or[3].

La ville munie d'armes et de vivres, tout n'était pas fait : il fallait des bras pour la défendre. Or, c'était un privilége pour certaines villes fermées de n'être point tenues à recevoir garnison dans leurs murs. La ville d'Orléans, en possession de ce privilége, s'en était jusque-là montrée fort jalouse ; elle s'empressa d'y renoncer. Comprenant que ses propres milices seraient impuissantes à lutter contre les forces redoutables de l'armée anglaise, elle fit appel aux bandes qui tenaient la campagne pour la cause royale ; par ses hérauts (1) elle leur envoya dire qu'elle se

(1) Les souverains, les princes, les villes libres, et même les villes simplement érigées en commune, avaient à leur service des hérauts, poursuivants ou chevaucheurs d'écurie, qui étaient chargés de porter les messages officiels ; en temps de paix, c'étaient des courriers, en temps de guerre, des parlementaires. Orléans en avait deux : *Orléans* et *Cœur-de-Lys*. Leurs noms se rencontrent dans les comptes de commune de 1430 à 1449 ; on y trouve également les noms de *Valois* et *Ortie*, hérauts du duc d'Orléans, qui, à la même époque, furent employés à diverses missions.

préparait à la lutte, qu'elle avait des vivres, et que ses portes s'ouvriraient pour tous les capitaines qui voudraient partager le sort de ses habitants [1].

A cet appel avaient aussitôt répondu et s'étaient jetés dans la place plusieurs chefs et chevaliers en renom, parmi lesquels Archambaud de Villars, capitaine de Montargis, qui déjà s'était distingué à la rescousse de 1427 ; Guillaume de Chaumont, seigneur de Guitry ; Pierre de la Chapelle, gentilhomme du pays de Beauce ; Raimon-Arnaud de Coarraze, chevalier Béarnais; don Mathias, chevalier d'Aragon ; Jean de Xaintrailles et Poton de Xaintrailles, son frère. Accueillis par les habitants, reçus et nourris dans leurs demeures, ils se partagèrent avec eux la défense de la ville. Les milices restèrent spécialement chargées de la garde des murs et des tours, la garnison se réservant pour les sorties.

Les habitants d'Orléans ne s'étaient pas du reste confiés uniquement à la solidité de leurs murailles et à la valeur de ceux qui devaient les défendre : ils avaient imploré le secours d'en haut et s'étaient placés sous la protection des patrons de leur ville, saint Euverte et saint Aignan. A l'apparition dans la province de l'armée de Salisbury, des processions avaient été faites. Le 6 août on avait porté la châsse de saint Euverte autour des murs ; le 8 septembre un

tortis (1) de cent dix livres avait été offert à saint Aignan (2) ; le 6 octobre, il y eut une seconde procession [5].

A cette époque la ville d'Orléans conservait encore l'ancienne forme carrée des villes romaines. Ville romaine en effet, son enceinte demeurait à peu de chose près ce qu'elle avait été au temps où l'empereur Aurélien, en la relevant, lui avait donné son nom (3). Cette enceinte était formée d'un large fossé et d'une muraille continue flanquée de trente-cinq tours, percée de cinq portes et de deux poternes. — Les murs avaient deux mètres d'épaisseur, de six à dix mètres de hauteur au-dessus de la berge du fossé ; les tours avaient trois étages. Chaque porte était accompagnée de deux tours plus petites et protégée par un boulevard ou bastion.

L'enceinte se développait ainsi qu'il suit (4) :

TOUR NEUVE, baignant dans la Loire, en amont, à l'angle sud-est de l'enceinte.......	*Coin du quai et de la rue de la Tour-Neuve.*

(1) Rouelle de cire sur laquelle on plantait plusieurs cierges et deux petits étendards aux armes de la Ville.

(2) Soixante-seize livres de cire furent données par deux bourgeois, Guiot de Mareau et Jehan Volant ; le reste fut fourni par la commune.

(3) Au midi, à l'est et au nord, c'était la même enceinte ; à l'ouest, on l'avait agrandie en 1345 pour réunir le bourg d'Avignon (*Avenum*) à la cité.

(4) Voir la planche A à la fin du volume.

TOUR BLANCHE.............. TOUR D'AVALLON............. TOUR DE SAINT-FLOU..........	*Rue de la Tour-Neuve.*
PORTE DE BOURGOGNE, flanquée de tours, avec pont-levis et boulevart.................	*Carrefour des rues de Bourgogne, de la Tour-Neuve et du Bourdon-Blanc.*
TOUR DE SAINT-ÉTIENNE....... TOUR MESSIRE-BAUDE.......... TOUR DU CHAMP-ÉGRON........	*Rue du Bourdon-Blanc.*
TOUR DE L'ÉVÊQUE OU DE LA FAUCONNERIE, à l'angle nord-est de l'enceinte...........	*Coin de la rue du Bourdon-Blanc et de la rue de l'Évêché.*
TOUR DU PLAIDOYER-DE-L'ÉVÊQUE. TOUR DE L'ÉGLISE-DE-Ste-CROIX.. TOUR SALÉE................	*Rue de l'Évêché.*
PORTE PARISIS, ses deux tours et son boulevart..........	*Carrefour de la rue de l'Évêché, de la place de Sainte-Croix et de la place de l'Etape.*
TOUR DE JEAN-THIBAUT........ TOUR DE L'ALEU-SAINT-MESMIN.. TOUR DES VERGERS-St-SAMSON.. TOUR DE SAINT-SAMSON........	*Emplacement des jardins et cours qui appartiennent aux maisons du côté nord de la rue Jeanne-d'Arc et au Lycée.*
TOUR DU HEAUME.............	*Place du Martroi.*
PORTE BERNIER OU BANNIER, ses deux tours et son boulevart, à l'angle nord-ouest de l'enceinte...................	*Entrée de la rue Bannier.*
TOUR DE MICHEAU-QUANTEAU...	*Entre les rues d'Illiers, des Carmes, de la Hallebarde et du Grenier-à-Sel.*

PORTE RENART, ses deux tours et son boulevart...........	*Entrée de la rue des Carmes.*
TOUR DE L'ÉCHIFFRE-St-PAUL...	*Entrée de la rue d'Angleterre.*
TOUR ANDRÉ................ TOUR ***....................	*Rue de Recouvrance.*
TOUR DE LA BARRE-FLAMBERT, baignant dans la Loire, en aval, angle sud-ouest de l'enceinte..................	*Coin de la rue de Recouvrance et du quai de Cypierre.*
TOUR DE NOTRE-DAME......... TOUR et PORTE DE L'ABREUVOIR. Ces trois tours baignant dans la Loire ou portant sur les grèves..................	*Quai de Cypierre.*
PORTE DU PONT, flanquée de deux tours, avec pont-levis formant la première arche...	*Quai du Châtelet, à l'entrée de la rue des Hôtelleries.*
GROSSE TOUR DU CHATELET..... TOUR DE MAITRE-PIERRE-LE-QUEUX.................. TOUR DE LA CROCHE-MEUFFROY. Ces trois tours baignant dans la Loire................. POTERNE CHESNEAU, ouvrant sur les grèves................ TOUR AUBERT.............. TOUR CARRÉE ou CASSÉE (tour à huit pans)............. TOUR DES TANNEURS. Ces trois tours portant sur les grèves.	*Quai du Châtelet.*

Le pont, où l'on arrivait par la rue des Hôtelleries, avait dix-neuf arches :

La première arche en pont-levis ;

La cinquième appuyant sa culée sur une île qui s'appelait en amont Motte-Saint-Antoine, en aval Motte-des-Poissonniers.

Dans la traversée de cette île, le pont, en terre-plain, était défendu par une bastille formée de deux tours qui s'appuyaient, l'une sur la chapelle construite en l'île Saint-Antoine, l'autre sur une maladrerie construite en l'île des Poissonniers.

Entre la onzième et la douzième arche s'élevait une croix de bronze doré appelée la Belle-Croix.

Sur l'arche dix-huitième et ses deux piliers formant culée était le fort des Tourelles, deux tours massives, et deux tours secondaires réunies par une lourde construction voûtée.

L'arche dix-neuvième en pont-levis.

Sur la rive, un boulevart fortifié formant tête de pont.

En amont et en aval du pont, cette rive, qui servait de port, s'appelait le port Tudelle, le portereau de Saint-Marceau, le Portereau [6].

La ville était percée de rues étroites et tortueuses, comme toutes les villes au moyen âge. Deux artères principales la divisaient en croix : l'une de ces artères, qui allait de la porte de Bourgogne à la porte Renart, portait les noms de rues Saint-Liphard, Saint-Sauveur, de l'Ormerie, Pomme-de-Pin, de la Cordonnerie, de la

Faverie, du Tabour, aujourd'hui rues de Bourgogne et du Tabour; l'autre, qui allait de la porte du pont au Martroi, portait les noms qu'elle a conservés de rue des Hôtelleries et de rue Sainte-Catherine ou de l'Aiguillerie.

Le Martroi formait en dedans de la porte Bannier une petite place triangulaire.

Les principaux monuments étaient :

L'église cathédrale de Sainte-Croix et son cloître; l'Évêché et l'Hôtel-Dieu attenants;

L'église et le cloître de Saint-Etienne;

L'église de Saint-Pierre-le-Puellier;

Le couvent des Bénédictins ou de Bonne-Nouvelle (hôtel de la Préfecture);

L'église de Saint-Donatien;

L'église de Saint-Pierre-Empont ou en Pont (emplacement du temple des protestants);

Le Châtelet, où étaient la justice et les prisons, bâtiment carré d'un aspect lourd et sombre. Il s'élevait sur l'emplacement actuel de la rue du Châtelet et baignait dans la Loire.

La maison commune était installée dans une dépendance du prieuré de Saint-Samson (lycée), dont la Ville payait le loyer. A Noël 1429, elle loua pour le même objet l'hôtel Créneaux (hôtel des musées de la Ville), et plus tard elle l'acheta (1443);

L'église de Saint-Paul, qui renfermait une statue vénérée de la Vierge.

Toutes les lucarnes pratiquées dans les toits aigus des portes et des tours, tous les cônes de ces toits étaient surmontés d'aiguilles portant des girouettes ou des panonceaux aux armes du duc d'Orléans et aux armes de la Ville.

Sur le fort des Tourelles flottaient des bannières aux armes du Duc; sur les clochers des églises de Saint-Paul et de Saint-Pierre-Empont, des bannières aux armes de la Ville; des guetteurs veillaient jour et nuit au sommet de ces clochers, les plus hauts de la ville. La tour actuelle du beffroi n'existait pas encore.

Le mouvement principal de la population se portait dans les rues Saint-Liphard, Saint-Sauveur, de l'Ormerie, occupées par les marchands; dans la rue des Hôtelleries, où étaient, comme son nom l'indique, les hôtels et les auberges. Dans la paroisse de Saint-Pierre-le-Puellier et de Saint-Donatien demeuraient les tanneurs, les bouchers, les mariniers, les poissonniers; là se trouvaient également les maisons de droguerie, d'épicerie et de gros commerce, les marchés, les halles; les orfèvres occupaient la rue de la Faverie. Les bâtiments occupés par l'université étaient attenants au couvent de Bonne-Nouvelle; ses régents, ses suppôts, les écoliers habitaient les alentours. Les écrivains, les libraires, les imagiers tenaient boutique entre les cloîtres de Saint-Étienne, de Sainte-Croix, et la rue de l'Ormerie. Les of-

ficiers de justice et de finance avaient leurs hôtels aux abords du Châtelet et dans la paroisse de Saint-Paul, qui était le quartier le plus retiré de la ville.

Mais la population tout entière n'était pas contenue dans les murs ; depuis long-temps déjà elle s'était répandue au-dehors, dans des faubourgs qu'on disait être les plus beaux du Royaume[7].

Ces faubourgs contenaient un grand nombre d'édifices publics, d'églises, de monastères : à la porte de Bourgogne, le cloître et l'église de Saint-Aignan, l'église et l'abbaye de Saint-Euverte, les chapelles de Saint-Victor, de Saint-Michel et de Notre-Dame-du-Chemin ; à la porte Parisis, les églises de Saint-Avit et de Saint-Michel-des-Fossés, les couvents des Jacobins et des Cordeliers ; à la porte Bannier, l'église de Saint-Pierre-Ensentelé, la chapelle des Mathurins, l'aumône et l'église de Saint-Pouair ; à la porte Renart, le monastère des Carmes, la Croix-Morin, le prieuré de la Madeleine, l'église de Saint-Laurent ; de l'autre côté de la Loire, le couvent des Augustins et l'église de Saint-Marceau.

Les faubourgs se trouvaient eux-mêmes enveloppés par le territoire des paroisses de Saint-Marc et de Saint-Jean-de-Braye, où était le prieuré de Saint-Loup, à l'est ; de Saint-Vincent et de Saint-Ladre, au nord ; de Saint-Jean-de-la-Ruelle, à l'ouest ; de Saint-Pryvé, d'Olivet et de Saint-

Jean-le-Blanc, où était un couvent de capucins, au midi, de l'autre côté de la Loire.

Dans la Loire existaient plusieurs îles. En face Saint-Loup, Ile-aux-Bœufs ou de Saint-Loup; en face Saint-Aignan, Ile-aux-Toiles; sous le pont d'Orléans, Motte-Saint-Antoine et Motte-des-Poissonniers; entre Saint-Pryvé et Saint-Laurent, Ile-Charlemagne.

Entre l'Ile-aux-Toiles et l'église de Saint-Aignan, le fleuve était couvert de moulins flottants; des moulins pendus obstruaient plusieurs arches du pont [8].

La population totale, ville et faubourgs, dépassait trente mille âmes [9]; population bourgeoise et commerçante, probe, persévérante, capable de sacrifices.

Parmi cette population le clergé tenait une grande place, et il ne restait en arrière d'aucun dévoûment. De longue date la ville d'Orléans, comme si elle eût pressenti le rôle qu'elle serait appelée à remplir dans la lutte de cent ans qui s'agitait entre l'Angleterre et la France, s'était mise en mesure de tenir tête à l'ennemi. Depuis la fin du XIVe siècle, elle avait consacré chaque année des sommes importantes à « se remparer; » elle avait reconstruit ses murs, creusé ses fossés, flanqué ses portes de défenses nouvelles, élevé des boulevards, garni ses tours d'armes, de traits, d'engins de toutes sortes, puis de bouches à feu,

lorsque vers 1413 on avait commencé à en faire usage. Ces dépenses, distinctes des dépenses ordinaires de la commune, donnaient lieu à un compte particulier qu'on appelait le compte de forteresse; le clergé y contribuait de ses propres deniers pour un sixième. Ses délégués veillaient, concurremment avec les Procureurs, à l'exécution des travaux et à l'emploi des fonds [10].

Commune, siége épiscopal, ville du Royaume et en même temps ville ducale, Orléans possédait un évêque, un gouverneur ou bailli, magistrat et commandant militaire, nommé par provision du Duc; un lieutenant-général du bailli; un prévôt ou garde de la prévôté et son lieutenant; un chancelier, un maître des eaux et forêts, et un trésorier du Duché (1). Elle s'administrait elle-même par douze procureurs que les habitants élisaient tous les deux ans, sous approbation de l'élection par le bailli.

En 1428, ces officiers étaient :

Evêque : Jean Kirkmichael (de Saint-Michel), d'origine écossaise;

Gouverneur-bailli : Raoul de Gaucourt, chambellan de Charles VII, nommé en 1427;

Chancelier du Duché : Guillaume Cousinot;

Maître des eaux et forêts : Philippe Viole;

Trésorier du Duché : Jacques Boucher;

(1) La chambre des comptes du Duché siégeait à Blois.

Lieutenant-général du gouverneur-bailli et du maître des eaux et forêts : Hervé Lorens;

Prévôt : Alain du Bey;

Procureurs : Jehan Compaing, Guion du Foussé, Regnault Brune, Aignan de Saint-Mesmin, Guillaume de Coulons, Jehan Mignon, Jehan Malis, Sanxon Peuvrier, Michelet Filleul, Jehan Bordier, Guiot de Mareau, Estienne de Bourges.

Telle était la cité qui eut à soutenir contre l'armée anglaise le siége célèbre dont voici, jour par jour, le récit :

1428, 12 *octobre.* — Ce jour, le comte de Salisbury, prenant pour base d'opérations et pour places de ravitaillement les châteaux de Baugenci, de Meung et de Jargeau, porte son camp entre Olivet et le portereau Saint-Marceau. Les chefs qui l'accompagnent sont : William Pole, comte de Suffolk, John et Alexandre Pole, lord Falcombridge, sir Richard Guétin, bailli d'Evreux, lord Molhyns, lord Poynings, William Glasdale, Lancelot de l'Isle et autres, « tant Anglois que Bourguignons. »

Le même jour, les Orléanais, après délibération du Conseil et des citoyens, brûlent et détruisent le couvent des Augustins, l'église et les maisons du Portereau, qui pouvaient servir de refuge à l'ennemi.

Du 13 *au* 17 *octobre.* — Les Anglais avancent, s'établissent au Portereau et placent sur la levée de Saint-Jean-le-Blanc des canons et bombardes qui lancent dans la ville d'énormes boulets de pierre. Les murailles et les édifices sont très-endommagés ; une femme est tuée en dehors de la poterne Chesneau.

Douze moulins sur bateaux, qui se trouvaient sur la Loire à la hauteur de Saint-Aignan, sont emportés et détruits ; les assiégés y suppléent en établissant dans l'intérieur de la ville onze moulins à chevaux.

Du 18 *au* 20 *octobre.* — La garnison fait plusieurs sorties qui donnent lieu à des escarmouches entre les Tourelles et Saint-Jean-le-Blanc.

21 *octobre.* — A dix heures du matin, les Anglais attaquent le boulevard des Tourelles. Il est défendu par Archambaud de Villars, don Mathias, Xaintrailles, de la Chapelle, Guitry, Coarraze. Les habitants, mêlés à ceux de la garnison, s'y comportent vaillamment. Les femmes elles-mêmes donnent assistance en apportant de l'intérieur de la ville de l'eau, de l'huile, des graisses bouillantes, de la chaux, des cendres et des chausses-trappes.

Après une lutte de quatre heures, les Anglais

sont repoussés ; les Orléanais restent maîtres du boulevard.

L'action avait été des plus vives; les assiégeants comptent cent vingt morts. Les Orléanais eurent aussi leurs pertes : Xaintrailles fut blessé, de La Chapelle tué. Pendant l'assaut, le gouverneur Raoul de Gaucourt, qui traversait la ville en toute hâte, était tombé de cheval près de Saint-Pierre-Empont; il s'était démis le bras, et il avait fallu le porter aux étuves pour « appareiller » sa blessure [11].

22 *octobre.* — Les Orléanais rompent une arche du pont en-deçà de la pile de la Belle-Croix, où ils construisent avec des madriers et des fagots un boulevard, ou plutôt une barricade percée de meurtrières.

23 *octobre.* — Le boulevard en avant des Tourelles, miné de toutes parts, n'est plus tenable. Les assiégés y mettent le feu et se retirent dans le fort.

24 *octobre.* — Les Tourelles battues et ébranlées par le choc des boulets menacent de s'écrouler. La garnison les abandonne et se replie sur la ville. Les Anglais en prennent possession et, pour se mettre à l'abri d'une attaque par le pont, rompent deux arches entre le fort et le boulevard de la

Belle-Croix ; ils élèvent eux-mêmes un boulevard de terre et de fagots en avant du fort.

Dans la soirée du même jour, le comte de Salisbury visite le fort des Tourelles, et pour mieux examiner le pont, il s'approche d'une fenêtre ouvrant sur la Loire. Au même instant un boulet parti de la tour de Notre-Dame vient se briser sur l'angle de la croisée. Salisbury, atteint à la tête d'un éclat de pierre, tombe sans connaissance. On le transporte à Meung, où il expire. Dans cette mort soudaine, les Orléanais voient une manifestation de la protection de saint Aignan, et en même temps une juste punition du pillage de l'église de Cléry. On ne sut qui avait mis le feu au canon de la tour de Notre-Dame ; le canonnier chargé de la garde de la pièce étant accouru au bruit de la détonation, avait aperçu un enfant qui s'enfuyait et qu'on ne put retrouver [12].

25 *octobre.* — Le Bâtard d'Orléans entre dans la ville, et à sa suite huit cents hommes d'armes, arbalétriers poitevins, gascons et écossais, infanterie d'Italie et d'Espagne, commandés par Jean de Brosses, seigneur de Sainte-Sévère et de Boussac, maréchal de France ; Jean de Nailhac, vicomte de Bridiers, grand-panetier de France; Jacques de Chabannes, sénéchal de Bourbonnais ; sir Hug de Kennedy et La Hire, qui déjà avaient

combattu à la rescousse de Montargis ; Jean de Beuil, comte de Sancerre, chevalier tourangeau; Pierre d'Amboise, seigneur de Chaumont-sur-Loire; Thibaut d'Armagnac, seigneur de Termes; don Cernay, chevalier aragonais, capitaine de Vendôme; Théode de Valpergue, capitaine lombard [13].

Du 26 octobre au 7 novembre. — Si la prise des Tourelles avait été un échec pour les Orléanais, la mort du comte de Salisbury et l'arrivée du Bâtard frère de leur Duc, des troupes et de la cavalerie d'élite qui l'accompagnaient, avaient bien vite relevé les courages.

Bien au contraire, la consternation est chez l'ennemi. Privés de leur chef, avertis des renforts que la ville vient de recevoir, les Anglais ne se croient pas en force suffisante pour tenter un nouvel assaut.

8 *novembre.* — Ils lèvent leur camp du Portereau, et, après avoir brûlé dans le val quelques maisons et quelques pressoirs, se retirent dans les places de Jargeau, de Meung et de Baugenci. La garde des Tourelles est confiée à une garnison de cinq cents hommes, sous le commandement de Glasdale.

Du 9 au 30 novembre. — Cependant les Or-

léanais avaient compris que ce mouvement des troupes anglaises n'était pas une retraite, que bientôt elles reviendraient plus nombreuses sous la conduite d'un nouveau général. — Dans cette prévision, les mesures les plus énergiques sont arrêtées.

La Hire est envoyé près du Roi, qui tenait sa cour à Chinon, pour lui rendre compte de la perte des Tourelles, et demander des secours.

Les assiégés pressentent que si l'attaque a commencé par la Sologne et le fort des Tourelles, ce n'est plus de ce côté qu'elle se renouvellera ; que de Meung les Anglais reviendront par la Beauce et envahiront la ville par le nord. De ce côté étaient les faubourgs, et dans ces faubourgs des abbayes, des églises, des hospices, l'honneur et l'ornement de la cité. Mais c'étaient autant de points de retraite où l'ennemi pouvait s'embusquer et se fortifier. Le conseil de la commune décide qu'ils seront détruits. L'église et le cloître de Saint-Aignan, les églises de Saint-Michel et de Saint-Victor de la porte de Bourgogne, de Saint-Avit, de Saint-Michel-des-Fossés, les couvents des Jacobins et des Cordeliers, la chapelle du Martroi, l'aumône de Saint-Pouair, l'église de Saint-Mathurin, le couvent des Carmes, l'église de Saint-Laurent-des-Orgerilz et une grande partie des habitations sont incendiés et démolis.

A peine cette grande résolution est-elle exécu-

tée, que John Talbot (1), successeur du comte de Salisbury dans le commandement de l'armée anglaise, arrive aux Tourelles, amenant des vivres, des canons, des bombardes, et un renfort de trois cents combattants. — L'attaque de la ville est aussitôt reprise avec vigueur.

Du 1er au 5 décembre. — Les canons et les bombardes des tourelles et de la turcie de Saint-Jean-le-Blanc dirigent un feu très-vif. Des boulets de pierre de cent soixante livres sont lancés dans la ville. Une de ces pierres tombe sur une maison de la rue des Petits-Souliers, traverse le toit, les planchers, une table autour de laquelle cinq convives étaient assis, et ne fait de mal à personne.

Frère Jean Hillairet, religieux « de l'ordre et couvent de Notre-Dame-des-Carmes de Poitiers, » arrive à Orléans, après un voyage de plusieurs jours, où il a été « en grand doubte et péril de son corps. » Il apporte des lettres closes des gens d'église, bourgeois et habitants de Poitiers, par lesquelles une somme de neuf cents livres tournois « est ordonnée » aux habitants d'Orléans pour résister aux ennemis du Roi « estans à siége devant eux (2). »

(1) John, seigneur de Talbot et de Fournival, chevalier banneret, comte de Shrewsbury et de Waterford, capitaine de Coutances.

(2) Pièces justificatives, à la fin du volume, I.

6 *décembre*. — Pendant la nuit, les Anglais jettent des planches sur les arches rompues du pont, arrivent en silence jusqu'au pied du boulevard de la Belle-Croix et dressent leurs échelles pour l'escalader. A ce moment la cloche du beffroi se fait entendre, la garnison accourt. Les Anglais se voyant découverts, rentrent dans les tourelles.

De leur côté, les Orléanais avaient pris soin d'augmenter leur artillerie. Ils avaient fait venir des canons du dehors; l'un de ces canons, emprunté à la ville de Montargis, portait son nom. En même temps une forge fonctionnait dans l'intérieur de la ville, sous la direction de Guillaume Duisy, très-habile fondeur. Tout le fer, le cuivre et le plomb qu'on pouvait se procurer y était porté et converti en canons, boulets, traits et « plombées. » Dans d'autres ateliers, on taillait les boulets de pierre (1) [14].

(1) Les plombées étaient de grosses balles de plomb dont on chargeait les coulevrines. Les boulets de canon étaient de fer, de cuivre, de pierre; les bombardes principalement lançaient des boulets de pierre. Dans le cabinet de M. de Noury, percepteur à Orléans, on voit un boulet de cuivre qui pèse 4,500 grammes. Ce boulet est aplati sur un point, ce qui montre qu'il a servi et avait été lancé, soit par les Anglais contre les murs d'Orléans, soit par les Orléanais contre le fort des Tourelles. Le musée historique de l'Orléanais, de son côté, possède plusieurs boulets de pierre du diamètre de 20, 15 et 10 centimètres, du poids de 9,100, 2,900 et 500 grammes. Ces boulets sont des pierres grossièrement taillées en boules.

Des bouches à feu, au nombre de soixante et onze, garnissaient les tours et les murailles, particulièrement celles du bord de l'eau qui répondaient sans relâche au feu des tourelles [15].

23 *décembre*. — Pour la première fois on fait l'essai d'une bombarde de la fabrique de Duisy, jetant des pierres de cent vingt livres. Il faut vingt-deux chevaux pour la conduire à la croche de la poterne Chesneau (1), où elle est « assortie. » Tout auprès se trouvaient le canon Montargis, un autre canon et une bombarde qui portaient les noms de *Riflart* et de *Bergère*. Les Anglais baptisaient leurs canons et bombardes de noms analogues. L'une des bombardes de la levée des Augustins s'appelait *Passe-Volant*.

25 *décembre*. — Trève. — Le tir de l'artillerie des Orléanais était dirigé par treize canonniers, qui avaient sous leurs ordres des aides et des valets. Le service de chaque pièce exigeait plusieurs hommes; pour la seule bombarde de la Croche-Chesneau, il en fallait onze. Douze de ces maîtres canonniers étaient des Orléanais aux

Il y en avait, suivant l'abbé Dubois (mss. déjà cités), d'une pierre dure et lisse, qu'on appelait boulets de pierre de fer.

(1) La croche de la poterne Chesneau était un éperon avancé en rivière pour soutenir et protéger le mur de la ville.

gages de la ville ; le treizième, qu'on appelait Jehan le Lorrain, était, comme son nom l'indique, un étranger. Sur sa réputation d'habile pointeur, on l'avait appelé dans la ville, où il arriva vers le milieu de décembre. Pendant toute la durée du siége, il rendit de très-grands services, sans vouloir toucher une solde. Après la délivrance, la Ville le dédommagea en lui offrant un cadeau de vingt-quatre livres parisis [16]. De l'un des piliers du pont, touchant au boulevard de la Belle-Croix, où il s'était installé, il pointait lui-même une coulevrine dont chaque coup portait, si bien que maître Jehan et sa coulevrine furent sous peu de jours connus des Anglais non moins que des Orléanais. Des Tourelles on tirait constamment sur lui, mais sans l'atteindre. Se fiant sur la maladresse des artilleurs Anglais, il les bravait avec audace. Parfois il lui arrivait de se laisser cheoir par moquerie, et de se faire emporter comme s'il eût été frappé, puis un instant après il revenait prendre place auprès de sa coulevrine, aux applaudissements des assiégeants et à la grande confusion des assiégés [17].

26 *décembre*. — Les charges de la Ville étaient énormes. L'emprunt fait au cours de l'été, les dons particuliers, n'avaient pas suffi. Le Roi n'envoyait rien, et ne pouvait faire autrement ; ses finances étaient dans une telle détresse qu'il

y eut un moment où son trésorier-général n'avait dans sa caisse que quatre écus d'or [18].

Les Orléanais eurent encore une fois recours à eux-mêmes ; les habitants rassemblés aux halles votèrent la levée d'une taille de six mille livres tournois, décision que le Bâtard rendit exécutoire par une ordonnance portant « qu'incontinent » ladite somme de six mille livres serait levée par le gouverneur et le prévôt « le plus également que faire ils pourroient (1). »

27 *au* 29 *décembre*. — On apprend que les troupes anglaises sont en marche et s'approchent par la Beauce. L'investissement de la place, prévu dès le mois de novembre précédent, est à la veille de s'accomplir. Les Orléanais, sans plus tarder, achèvent de détruire leurs faubourgs. Saint-Loup, Saint-Marc, Saint-Gervais, Saint-Euverte, Saint-Vincent-des-Vignes, Saint-Ladre, la Madeleine sont démolis. En-dehors des murs, plus rien n'est debout. Les habitants des maisons abattues sont recueillis par ceux de la ville.

30 *décembre*. — Une armée de deux mille trois cents hommes, commandés par Talbot, Suffolk, Scales (2) et Lancelot de l'Isle, paraît du

(1) Pièces justificatives, II.

(2) Thomas, seigneur de Scales, chevalier, capitaine de Pontorson.

côté de Saint-Laurent-des-Orgerils. Le Bâtard d'Orléans, le maréchal de Boussac, Chabannes et plusieurs autres de la garnison, sortent à sa rencontre. Des engagements assez vifs ont lieu près de Saint-Laurent et de la Croix-Boissée. Maître Jehan s'y trouve et fait son devoir. L'avantage demeure aux Anglais, qui s'emparent des ruines de Saint-Laurent et s'y fortifient.

31 *décembre.* — Gasquet et Védille, tous deux de la compagnie de La Hire, envoient au camp des Anglais un défi de deux coups de lance. Le gage est accepté, et les quatre champions entrent en lice sous les yeux des deux armées. Gasquet renverse son adversaire. Védille ni le sien ne peuvent se désarçonner.

1er *janvier.* — Les forces anglaises s'augmentent aux abords de Saint-Laurent. Sortie de la garnison et engagement entre la porte Renart, la rivière Flambert et la grève de la Loire. L'abbé de Cerquenceaux y est blessé; la coulevrine de maître Jehan tombe au pouvoir de l'ennemi. Les Français, refoulés par des masses supérieures en nombre, rentrent précipitamment dans la ville. La perte est considérable de part et d'autre; celle des Français dépasse.

2 *janvier.* — Les Anglais tentent d'escalader

la porte Renart. Les habitants, avertis par la cloche du beffroi, se portent sur les murs et rejettent l'ennemi dans le fossé.

4 janvier. — A trois heures après minuit, la cloche du beffroi annonce une nouvelle attaque. Simultanément la porte Renart est assaillie par ceux de Saint-Laurent, et le boulevart du pont par ceux de la garnison des Tourelles. Les assiégés font face des deux côtés; les Anglais sont repoussés.

Le même jour est introduit dans la ville, par le port de Saint-Loup, un convoi de neuf cent cinquante pourceaux et quatre cents moutons.

5 janvier. — Les guetteurs des tours de Saint-Paul et de Saint-Pierre-Empont signalent un gros de cavaliers s'avançant du côté de la Sologne, dans la direction du Portereau. A mesure que cette troupe approche, on reconnaît les couleurs françaises : c'est l'amiral de Culan à la tête de deux cents combattants. Les Anglais sortent des Tourelles pour lui barrer le chemin, mais en vain : Culan et les siens traversent la Loire devant Saint-Loup et entrent dans Orléans par la porte de Bourgogne.

6 janvier. — Sortie des assiégés, sous la conduite de l'amiral de Culan et du maréchal de

Boussac. Les Anglais font bonne contenance; de part et d'autre on se comporte vaillamment; maître Jehan, avec une nouvelle coulevrine, recommence ses prouesses.

Les escalades tentées sans succès contre la porte Renart et le boulevart du pont avaient appris aux Anglais que la ville ne se laisserait pas facilement emporter d'assaut. Les vivres introduits le 4 janvier, le renfort amené le 6 par l'amiral de Culan, avaient augmenté les ressources des assiégés. Leurs communications demeuraient ouvertes avec la Sologne et la haute Loire par le port de Saint-Loup, avec le Gâtinais et la Beauce, par la porte Bannier et la porte Parisis. Les généraux anglais tiennent conseil, et décident d'entourer la place d'une ceinture de bastilles dont les garnisons, se soutenant de l'une à l'autre, devront intercepter les arrivages.

Un camp retranché est établi à Saint-Laurent, et devient le quartier général de l'armée anglaise.

Sur l'île Charlemagne et à la rive opposée, sur le « champ Saint-Pryvé, » des redoutes sont élevées pour relier le fort des Tourelles au camp de Saint-Laurent, et protéger le va et vient de plusieurs bacs établis sur ce point. La garde de ces redoutes est donnée à Lancelot de l'Isle.

Le couvent des Augustins est entouré de forti-

fications qui constituent un ouvrage avancé couvrant les Tourelles.

Du côté de la Beauce une bastille est élevée près de la Croix-Boissée, entre la porte Renart et le prieuré de la Madeleine ; une seconde un peu plus loin, entre la Croix-Morin et Saint-Jean-de-la-Ruelle, au lieu des Douze-Pierres ; les Anglais lui donnent le nom de Londres. La bastille de la Croix-Boissée commandait la route de Blois, la bastille de Londres, la route de Châteaudun.

Le même système devait se continuer, et d'autres bastilles s'élever successivement sur le pourtour entier de la ville.

A la vue de ces travaux, les Orléanais se gardent de demeurer oisifs. Ils font demander des secours aux villes du parti du Roi, et inquiètent l'ennemi par des sorties qui chaque jour amènent des escarmouches sanglantes.

Le Bâtard envoie à Chinon une ambassade composée d'Archambaud de Villars, de don Cernay et des deux Xaintrailles, pour informer le Roi du bloous dont il est menacé.

10 *janvier*. — Un convoi de poudre et de vivres envoyés de Bourges entre dans la ville.

11 *janvier*. — A neuf heures du soir, le boulet d'un canon de fer du boulevart de la Belle-Croix

enlève le comble du toit des Tourelles ; six Anglais sont écrasés sous les décombres.

15 *janvier*. — A huit heures du soir, le Bâtard d'Orléans, le maréchal de Boussac et le sénéchal de Bourbonnais s'approchent en silence du camp de Saint-Laurent où ils espèrent surprendre l'ennemi. Aperçus et refoulés dans une sortie des Anglais, ils sont obligés de se replier sous le canon de la porte Renart.

16 *janvier*. — Les Anglais reçoivent un renfort considérable de canons, de bombardes et de vivres, amenés par sir John Falstoff à la tête de douze cents hommes, qui arrivent au camp de Saint-Laurent à deux heures de l'après-midi.

17 *janvier*. — Un boulet de pierre, parti de la bastille de la Croix-Boissée, tombe devant le boulevart de la porte Bannier au milieu de plus de cent personnes, sans en tuer ni blesser une seule ; un « soldat compagnon français » est atteint au pied ; mais le boulet ne fait que lui enlever son soulier.

Le même jour, une rencontre en champ clos devait avoir lieu, à la porte Bannier, entre six Anglais et six Français. Ceux-ci se présentent, les Anglais ne paraissent pas.

18 *janvier*. — Le Gastelier, arbalétrier de la milice d'Orléans, est tué, sur le boulevart de la Belle-Croix, par un boulet des Tourelles.

24 *janvier*. La Hire, revenant de la mission dont il avait été chargé en octobre, brave, à la tête de trente hommes, le feu des bastilles de Saint-Laurent et de la Croix-Boissée, et rentre dans la ville où il apporte un secours de six cents livres envoyé par la ville de Tours. Il annonce le retour prochain d'Archambaud de Villars.

Deux cents pourceaux et quarante têtes de gros bétail sont introduits dans les murs. Le même jour, un autre convoi de cinq cents têtes de bétail venant par eau est arrêté à Jargeau. Un habitant de Sandillon est accusé d'avoir averti les Anglais du passage de ce convoi.

25 *janvier*. — Les Anglais s'emparent du bac de Saint-Loup, qui jusque-là était demeuré en la possession des Orléanais. Ce bac, par lequel on communiquait avec la Sologne, était d'une grande utilité. On décide de le reprendre. A cet effet, un gros de la garnison passe la Loire en face de la croche Saint-Aignan, traverse l'Ile-aux-Toiles et s'avance sur la levée de Saint-Jean-le-Blanc. Derrière cette levée les Anglais se tenaient embusqués; les Orléanais, pris à l'improviste, sont mis en déroute, et laissent vingt-deux morts

sur la place. Plusieurs sont faits prisonniers, parmi lesquels un homme du Bâtard et un autre du maréchal de Boussac ; maître Jehan est obligé d'abandonner sa coulevrine que les Anglais emportent aux Tourelles. Il ne se sauve lui-même qu'à grande peine en se jetant sur le gouvernail d'un chaland qui s'en allait à la dérive.

26 *janvier.* — Escarmouche au-devant de la porte Bannier. Vingt Anglais sont tués : les Français ne perdent qu'un archer appartenant au maréchal de Boussac.

27 *janvier.* — Les Anglais, au nombre de cinq cents, menacent d'attaquer la porte Renart. Les Orléanais sortent avec précipitation ; repoussés au premier choc, ils sont ralliés par le maréchal de Boussac et rejettent l'ennemi dans son camp de Saint-Laurent.

28 *janvier.* — A onze heures du soir, l'ambassade envoyée à Chinon rentre dans la ville ; elle annonce que, d'après un plan de campagne élaboré dans les conseils du Roi, une armée composée de noblesse auvergnate, sous le commandement du comte de Clermont, se rend à Blois ; qu'en même temps d'autres capitaines sont en marche sur Orléans, avec ordre de se jeter dans la place.

Ces nouvelles étaient déjà connues des généraux anglais qui, se voyant menacés de deux côtés, tentent de nouveau d'enlever la ville d'assaut.

29 *janvier*. — Attaque de la porte Renart.. Dans une sortie vigoureuse, la garnison, soutenue par les habitants, repousse les Anglais, qui se retirent avec grande perte.

Ce même jour, sûreté est donnée à La Hire du côté des Orléanais, à Lancelot de l'Isle du côté des Anglais, pour avoir ensemble une conférence. L'entrevue a lieu en dehors des portes. L'heure de la sûreté écoulée, chacun se met en devoir de retourner vers ses gens. Lancelot reprenait la route de Saint-Laurent ; un boulet parti de la place l'atteint et lui emporte la tête. Il était maréchal de l'armée et « bien vaillant homme ; » le deuil fut grand dans le camp ennemi. Quant aux Orléanais, comme la trève était expirée au moment où la place avait tiré, ils crurent n'avoir rien fait que de loyal et pouvoir se réjouir.

Quarante-deux hommes d'armes et cent vingt-neuf archers que Lancelot de l'Isle avait sous son commandement passent sous celui d'Henri de l'Isle, son frère, écuyer (1).

(1) Pièces justificatives, VI.

30 *janvier*. — A une heure du matin, le Bâtard, accompagné de quelques chevaliers et écuyers, sort secrètement de la ville pour se rendre à Blois près du comte de Clermont, et se concerter avec lui.

Dans la journée, les Anglais se répandent dans les vignes de Saint-Jean-de-la-Ruelle et de Saint-Ladre, pour enlever des échalas qui leur servaient de bois de chauffage. Le maréchal de Boussac, La Hire, Poton, Jacques de Chabannes, Denis de Chailly, don Cernay, courent sur eux, en tuent sept et ramènent quatorze prisonniers. Un bourgeois d'Orléans, Simon de Baugenet, perd la vie dans cette rencontre.

31 *janvier*. — Huit chevaux chargés de graisses et d'huiles sont introduits dans la ville. Ces graisses et ces huiles servaient à enduire des fascines incendiaires qu'au moment des assauts on jetait sur l'ennemi.

3 *février*. — Le maréchal de Boussac, La Hire, Chabannes, Coarraze viennent jusqu'au pied de la bastille de Saint-Laurent défier les Anglais, qui crient aux armes et déploient douze bannières sans sortir de leurs palissades.

5 *février*. — A la fermeture des portes, ar-

rivent par la Sologne vingt-six combattants de la compagnie du maréchal de Boussac.

6 *février*. — Pendant vêpres, le maréchal de Boussac, La Hire, Poton, Chailly, à la tête de deux cents cavaliers, courent jusqu'à la Madeleine, où ils rencontrent Scales et font quatorze prisonniers.

8 *février*. — Les guetteurs signalent une troupe considérable se dirigeant sur la ville. C'était le secours annoncé par Villars, mille hommes environ, amenés par Jean de Lesgot, seigneur de Verduzan, William Stuart et Raoul de Gaucourt, gouverneur d'Orléans, qui s'était porté au-devant d'eux.

Dans la nuit arrive un second corps de troupes composé de deux cents hommes appartenant à La Hire et à Guillaume d'Albret, seigneur d'Orval.

9 *février*. — Entrent dans la ville trois cents combattants commandés par le maréchal de Lafayette (1).

Chabannes, Renault de Fontaine et le Bourg de Bar (2), avec vingt cavaliers d'escorte, sont

(1) Gilbert Motier de Lafayette, maréchal de France.

(2) Le Bourg de Bar, c'est-à-dire le bâtard de Bar, fils de Gui de Bar, qui servait avec les Bourguignons à Paris,

envoyés à Blois. Ils rencontrent un parti d'Anglais et de Bourguignons. Le Bourg de Bar est fait prisonnier. Chabannes et Fontaine parviennent à s'échapper et continuent leur route.

Ils ont pour mission d'annoncer au comte de Clermont et au Bâtard d'Orléans que le renfort annoncé est entré dans Orléans depuis deux jours, et de les prévenir qu'un convoi considérable de vivres et d'artillerie, parti de Paris avec une forte escorte, est attendu au camp anglais de Saint-Laurent.

Sur cet avis, les chefs réunis à Blois tiennent conseil; il est résolu que l'armée du comte de Clermont et la garnison d'Orléans, combinant leur action, se porteront au devant du convoi; que l'armée du comte de Clermont sortira de Blois et se dirigera sur Étampes; qu'une partie de la garnison d'Orléans, de son côté, se détachera et prendra la même direction. Les deux troupes devront se réunir à Rouvray-Saint-Denis, près Angerville.

L'armée du comte de Clermont s'élevait à quatre mille hommes environ, dont quatre cents Écossais sous la bannière de John Stuart de Darnley. Le reste se composait d'Auvergnats et

en 1418. (Quicherat, IV, 63.) Après la levée du siége, il resta à Orléans, dont il eut la vicomté. (Voir notre *Histoire de la Communauté des Marchands fréquentant la Loire.* Document 570.)

de Bourbonnais commandés par le seigneur de la Tour-d'Auvergne et le vicomte de Thouars (1). A l'heure convenue, elle se met en marche et s'avance au travers de la plaine de Beauce par des chemins connus du Bâtard.

11 *février*. — Sur l'ordre transmis de Blois, quinze cents combattants sortent d'Orléans par la porte Parisis et prennent la route de Toury. Le maréchal de Boussac, Verdurzan, Guillaume d'Albret, William Stuart, Jamet du Tillay, La Hire, les deux Xaintrailles, sont à leur tête. Du haut des murs les habitants et ceux de la garnison qui restent pour la défense de la ville, les suivent du regard et les accompagnent de leurs vœux.

12 *février*. — L'attente et la préoccupation sont dans les esprits; vers le soir chacun se porte aux remparts. Les guetteurs sont à leur poste; rien n'est signalé. Une vague inquiétude commence à se répandre : les heures s'écoulent; minuit approche, et l'on est sans nouvelles. Tout à coup, des pas de chevaux retentissent, quelques cavaliers se présentent aux portes et entrent avec précipitation, suivis bientôt d'une troupe en désordre : ce sont les Auvergnats du comte de

(1) Louis d'Amboise, vicomte de Thouars.

Clermont. Le trouble, la confusion sont partout et ne font que s'augmenter au fur et à mesure qu'arrivent des hommes isolés, des groupes sans chef; le comte de Clermont séparé des siens; le Bâtard se soutenant à grande peine sur son cheval; le maréchal de Boussac n'ayant plus à qui commander; des charriots rapportant les blessés et les morts; enfin, une troupe un peu mieux en ordre ralliée par Jamet du Tillay, Poton et La Hire, qui rentrent les derniers dans la ville.

Le désastre avait été complet. Le 12 février au matin, le détachement orléanais était arrivé le premier sur le plateau de Rouvray-Saint-Denis, et presque aussitôt on avait vu l'armée du comte de Clermont apparaître à l'ouest, et le convoi attendu déboucher dans la plaine par la route d'Étampes. Ce convoi, formé d'une longue file de charrettes pesamment chargées, était accompagné de quinze cents hommes environ, Parisiens pour la plupart, qui suffisaient à peine pour le couvrir, tant les voitures étaient nombreuses. Rien ne semblait plus facile que de le prendre par le travers et de le couper avant que l'escorte ait eu le temps de se former en ligne. Les Orléanais voulaient se porter en avant; mais par déférence on envoya demander l'ordre au comte de Clermont, prince du sang royal. Le comte de Clermont était fort jeune et n'avait jamais commandé; on venait de l'armer chevalier

le matin même. Soit malentendu, soit impéritie de ceux qui l'entouraient, la réponse fut d'attendre. Falstoff, qui commandait l'escorte, avait saisi la situation d'un coup d'œil. En tacticien habile, il rassemble les charrettes, fait planter les épieux, et en arrière il met sa troupe en bataille.

Le moment échappait : les Orléanais le comprennent et poussent en avant. A cette vue le Bâtard abandonne le comte de Clermont et rejoint son monde ; les Écossais le suivent, et le combat s'engage.

Il était trop tard. Les Anglais, retranchés derrière leurs charrettes, reçoivent le choc sans s'ébranler ; ce sont, au contraire, les lignes françaises qui se rompent devant l'obstacle qu'il leur faut franchir. Falstoff en profite pour lancer sa cavalerie. Si à ce moment on les avait soutenus, les Orléanais pouvaient encore se reformer et prendre l'avantage ; mais le comte de Clermont reste immobile, et la déroute devient complète.

Les Écossais et une grande partie de ceux d'Orléans sont taillés en pièces. John et William Stuart, Guillaume d'Albret, Lesgot de Verdurzan, Jean de Nailhac, Louis de Rochechouart, Jean Chabot périssent sur le champ de bataille. Le Bâtard, blessé au pied dès le commencement de l'action, manque de tomber au pouvoir de l'ennemi ; deux archers parviennent à le remettre en selle et à le tirer de la mêlée. La Hire peut

enfin rallier quelques cavaliers à son guidon. Xaintrailles et Jamet du Tillay lui viennent en aide ; tous les trois se placent à l'arrière-garde, pendant que les Auvergnats et les débris de l'armée reprennent en désordre la route d'Orléans. Encore fut-on heureux que les Anglais du siége ne fussent pas sortis de leurs bastilles pour fermer la retraite aux fuyards.

13 *et* 14 *février*. — On se met en devoir de rendre les honneurs funèbres aux morts. Leurs restes, rapportés dans Orléans, sont mis « en sépulture » dans l'église de Sainte-Croix.

La consternation règne dans la ville [19].

Du 15 *au* 17 *février*. — Plus encore que les Orléanais, les troupes du comte de Clermont sont frappées de stupeur ; elles refusent d'attaquer les bastilles anglaises. Plusieurs jours se passent dans l'inaction.

Le fort des Tourelles continue son feu. Un boulet tombe sur l'hôtel de la Tête-Noire et ricoche dans la rue des Hôtelleries. Il tue trois personnes, dont un marchand nommé Jehan Turquoys.

Cependant Falstoff victorieux avait continué sa marche, traînant à sa suite les munitions et les vivres qu'il avait amenés de Paris, augmentés de ceux que les Français avaient abandonnés

sur le champ de bataille. Le 17 au matin, il arrive sous les murs d'Orléans. Vainement les assiégés essaient de lui courir sus ; ils ne peuvent le joindre, et le convoi tout entier entre dans le camp de Saint-Laurent. Il fallut essuyer les huées des Anglais et les lazzis des Parisiens, qui, par allusion aux poissons salés dont le convoi se composait en grande partie, donnèrent à la journée du 12 février le nom dérisoire qui lui est resté de *Journée des Harengs!*

18 *février.* — Le comte de Clermont, La Tour-d'Auvergne, l'archevêque de Reims (1) et deux mille hommes, Auvergnats et Bourbonnais, sortent de la ville. Les Orléanais les voient sans peine les quitter ; c'étaient gens qui les affamaient et ne leur étaient d'aucuns secours. Mais avec eux partaient l'évêque d'Orléans, La Hire, l'amiral de Culan, qui se rendaient près du Roi pour l'informer de la défaite de Rouvray-Saint-Denis, et prendre ses ordres. Vainement ont-il promis de revenir : leur départ jette la cité dans le découragement.

(1) Regnault de Chartres, archevêque de Reims et chancelier de France. Son départ d'Orléans est constaté par le *Journal du siége,* à la date du 18 février, sans qu'on trouve dans cette chronique ni dans aucune autre l'indication de son entrée dans la ville. Il était du conseil de Charles VII, et avait été probablement envoyé près du Bâtard pour conférer avec lui des affaires du Roi et de la Ville.

Les Orléanais se croient délaissés. Au moment où s'augmentaient les forces des assiégés, ils voyaient se diminuer le nombre de leurs défenseurs : le Bâtard, le maréchal de Boussac, Xaintrailles et quelques capitaines, gens de cœur, leur restaient, il est vrai, mais en trop petit nombre pour lutter contre une armée qui se ravitaillait par l'Angleterre, Paris, la Normandie et la Bourgogne. Depuis longtemps déjà cette armée était maîtresse de toutes les places environnantes, et il était facile de prévoir qu'avant peu elle envelopperait la ville d'un cercle de bastilles qui la réduirait à famine. Deux bastilles nouvelles commençaient à s'élever, l'une au Pressoir-Ars, qu'on appelait Rouen ; l'autre à Saint-Pouair, qu'on appelait Paris.

Il y avait lieu de s'inquiéter d'autant plus que la garnison était aux gages du Roi, et que trop souvent la solde se faisait attendre. Charles VII y pourvoyait de son mieux ; les registres du « trésorier de ses guerres » mentionnent les sommes qui plusieurs fois, pendant le siége, furent envoyées de Bourges aux nombreux capitaines enfermés dans la ville. Mais ces envois étaient incertains, incomplets, et à chaque instant on était exposé à voir partir des hommes d'armes ou de trait qu'on ne pouvait payer régulièrement (1).

(1) Pièces justificatives, XII.

19 *février*. — En cette extrémité on se souvint que le duc de Bourgogne était parent du duc d'Orléans. Poton de Xaintrailles (1) et deux des Procureurs, Guion du Fossé et Jean de Saint-Avy, lui sont envoyés en ambassade. Ils avaient pour mission d'exposer la situation de leur ville, de prier Philippe-le-Bon de la prendre sous sa protection et de la sauvegarder à leur duc prisonnier, en obtenant du Régent que le siége en fût suspendu jusqu'après « l'éclaircissement » des troubles du Royaume.

Cette résolution avait raffermi les courages; chacun se sentait prêt à redoubler d'efforts en attendant la réponse du duc de Bourgogne ; peu à peu on se remit du trouble où l'on était depuis la fatale journée du 12. Les sorties recommencent comme aux premiers temps du siége.

20 *février*. — Un engagement a lieu entre les Anglais portant sept étendards et ceux de la ville, qui sont repoussés au premier choc et ramenés sous les murs; mais le feu de la place oblige les assiégeants à se retirer dans leurs bastilles.

22 *février*. — Un héraut envoyé par le comte de Suffolk apporte au Bâtard un présent de

(1) Poton était connu du duc de Bourgogne pour avoir été son prisonnier.

dattes, de figues et de raisins. Le Bâtard envoie par un autre héraut de la panne noire que Suffolk lui avait demandée pour fourrer une robe.

25 *février.* — Quinze chevaux chargés de harengs et de vivres entrent dans Orléans.

27 *février.* — Crue de la Loire. L'eau gagne les embrasures et les meurtrières des Tourelles. Les terrassements établis en avant du fort, sur l'île Charlemagne et à Saint-Pryvé, sont submergés. Les Orléanais espèrent que la force du courant les entraînera ; mais les Anglais font telle diligence de jour et de nuit, qu'ils parviennent à les préserver.

Le même jour, le tir de la bombarde de la croche Chesneau renverse un pan de mur des Tourelles.

3 *mars.* — Les Anglais s'étant mis à creuser un fossé pour communiquer à couvert du boulevart de la Croix-Boissée aux bastilles de Londres, de Rouen et de Paris, les assiégés se portent sur les travaux où plusieurs engagements ont lieu. Guilhen de la Vernade est blessé ; les Anglais le font prisonnier. La coulevrine de maître Jehan tue cinq personnes, parmi lesquelles lord Grey, capitaine de Janville, neveu de Sa-

lisbury. Les Orléanais perdent un des leurs (1) et ramènent neuf prisonniers.

Si la défense d'Orléans était onéreuse aux finances de Charles VII, l'entretien de l'armée qui assiégeait la place ne l'était pas moins aux finances de Henri VI. On n'avait pas compté sur une résistance aussi longue, sur des travaux d'investissement aussi considérables. Des renforts d'hommes, des vivres, des munitions étaient sans cesse réclamés du camp. Les ports du nord, la Beauce, Paris, fournissaient les vivres et les munitions, et on prenait aux places de la Normandie et de l'Ile-de-France leurs garnisons, pour les envoyer au siége. Meulan, Pontorson, Coutances, y avaient des contingents. Mais il fallait payer et les troupes qui depuis cinq mois étaient sous Orléans, et ces recrues qu'on leur expédiait. La solde s'élevait haut : un chevalier banneret recevait par jour quatre sols esterlins ; un chevalier bachelier, deux sols ; un homme d'armes, un sol ; un archer, dix deniers. Il fallait pourvoir à ces dépenses ; le trésor était épuisé, et le duc de Bedford avait été obligé d'avancer une somme de quarante mille francs (2) tirée de ses pro-

(1) Étienne Fauveau.

(2) Représentant, en valeur intrinsèque, 321,600 fr. d'aujourd'hui.

pres domaines. Pour l'en rembourser et pour satisfaire aux exigences ultérieures du siége, car on commençait à comprendre que l'entreprise ne serait ni promptement ni facilement conduite à fin, le grand conseil de régence voulut se créer des ressources. Il décréta qu'un emprunt du quart de leurs gages serait fait, en France et en Normandie, aux gens pourvus d'offices. Un édit fut rendu au nom de Charles VI, roi de France et d'Angleterre, portant que : « en considération des grandes et excessives finances que nécessitoient la conduite et entretènement » du siége mis devant Orléans, siége qui avait déjà « duré longuement et pourroit encore plus durer, » toute personne gagée « (prenant de Nous gaige, et de quelque estat que ce soit), prêtera ses gages d'un quartier d'an, pour être employés à la poursuite dudit siége (1). »

4 mars. — Les Anglais se répandent aux alentours de Saint-Ladre et de Saint-Jean-de-la-Ruelle. Ils enlèvent des charrues et emmènent prisonniers plusieurs vignerons et cultivateurs.

5 *mars.* — La plombée d'une coulevrine de la place tue un seigneur anglais, auquel l'ennemi fait de pompeuses obsèques.

(1) Pièces justificatives, III, IV, V, VI, VII, VIII, IX, XI.

6 *mars.* — Vers ce temps il se répand que, par la ville de Gien, avait passé, depuis peu, certaine jeune fille des marches de Lorraine, se rendant à Chinon, en compagnie de deux gentilshommes, de ses deux frères et de quatre serviteurs. Cette jeune fille, qui avait nom Jehanne, annonçait qu'elle venait par mission divine pour faire lever le siége d'Orléans. Il se racontait qu'elle était fille d'un laboureur, et que dans le jardin de son père elle avait eu vision de l'archange saint Michel. D'autres ajoutaient que sainte Catherine et sainte Marguerite conversaient avec elle; que par leurs voix elle avait su la défaite de Rouvray-Saint-Denis et l'avait annoncée le jour même au capitaine de Vaucouleurs, lequel capitaine, voyant bien alors que Dieu l'avait choisie, lui avait donné chevaux et escorte pour aller en France.

Le Bâtard ordonne à Chabannes, Archambaud de Villars et Jamet du Tillay, de se rendre à Chinon pour s'informer du « fait de cette pucelle » et lui rapporter ce qu'on en doit croire [20].

7 *mars.* — Les bombardes et les canons anglais causent de grands dommages dans la rue des Hôtelleries.

8 *mars.* — Les assiégés, dans une sortie,

font rencontre de six marchands et d'une « damoiselle » qui se rendaient à l'armée anglaise avec neuf chevaux chargés de vivres. Ils s'en emparent et les amènent dans la ville.

Dans la soirée, deux cents Anglais de la garnison de Jargeau et de plusieurs villes de la Beauce arrivent au camp de Saint-Laurent et sont répartis dans les bastilles. Les Orléanais en augurent qu'une attaque se prépare.

9 *mars*. — Il se découvre que pendant la nuit une ouverture a été pratiquée près de la porte Parisis dans le mur de l'aumône (1), qui était en même temps mur de ville. Le public s'en alarme. On suppose qu'il y a trahison et que, par cette ouverture, l'ennemi devait s'introduire. Une rumeur, que rien ne justifie, signale les religieux de l'infirmerie de l'Hôtel-Dieu. Le supérieur est obligé de s'enfuir.

10 *mars*. — Les Anglais, résolus à compléter le blocus de la ville, s'emparent de l'église de Saint-Loup, l'entourent de fortifications et en font une bastille.

De l'ordre du prévôt d'Orléans, le maître du guet se rend à Blois pour demander de la poudre et en presser l'envoi.

(1) Hôtel-Dieu.

11 *mars.* — Les troupes anglaises occupées à la construction de la bastille de Saint-Loup courent jusqu'à Saint-Euverte, où elles enlèvent plusieurs vignerons pour les employer aux travaux.

12 *mars.* — Sortie des assiégés, qui ramènent quelques prisonniers.

15 *mars.* — Le Bâtard de Lange entre dans la ville avec six chevaux chargés de poudre qu'il amène de Blois.

Trente Anglais sortent de la bastille de Saint- Loup habillés en femmes et arrivent, à l'aide de ce déguisement, dans les vignes de Saint-Marc, où ils enlèvent neuf ou dix vignerons [21].

Les bruits concernant la pucelle venue de Lorraine se répandent de plus en plus. Chaque jour les arrivants apportent de nouveaux récits. Les dires les plus merveilleux circulent sur son enfance prédestinée, sur les périls de son voyage, la protection des anges et des saints qui la conduisent. Quelques-uns avaient d'abord voulu penser que tout cela n'était que dérision ; mais c'était le petit nombre, et l'espoir des assiégés s'était bien vite porté de ce côté. Confiants dans les droits du Roi et du duc leur seigneur, pénétrés de la justice de leur cause, les Orléanais croyaient volontiers à cette assistance du Ciel,

et depuis que la rumeur en courait, leur énergie s'était accrue « de moitié ». »

16 *mars.* — Le maréchal de Boussac, obligé de se rendre près du Roi pour régler la succession de son beau-frère, Jean de Nailhac, tué à Rouvray-Saint-Denis, quitte la ville. Il était aimé des habitants et fort prisé pour les belles actions que lui et ses gens n'avaient cessé de faire depuis le commencement du siége; aussi ne le laisse-t-on partir qu'après lui avoir fait promettre qu'il reviendra sous peu.

17 *mars.* — Mort du prévôt Alain du Bey par suite de fatigues prises en pourvoyant à la défense et aux besoins de la ville. Il était prévôt depuis l'année 1408, et particulièrement homme de bien. Chacun le regrette. Il est remplacé par Jehan Le Prestre.

19 *mars.* — Archambaud de Villars, Chabannes et Jamet du Tillay reviennent de Chinon et, en présence du peuple assemblé, rapportent qu'en effet était arrivée dans les premiers jours de mars une jeune fille du village de Domremy, se disant envoyée de Dieu pour lever le siége d'Orléans, délivrer le Duc prisonnier et conduire « le Dauphin (1) » à Reims, pour quoi faire elle

(1) Charles VII, qui n'était pas encore sacré, et à qui, par

demandait avec instance qu'on lui donnât équipage et gens de guerre ; qu'eux-mêmes l'avaient vue dans la ville de Chinon ; que d'abord les seigneurs et les vieux chevaliers n'avaient voulu croire qu'une aussi jeune fille, car elle n'avait que dix-huit ans, pût entendre quelque chose au métier des armes. Le Roi lui-même, pendant plusieurs jours, avait refusé de la recevoir ; mais enfin, ayant été introduite dans la salle où il se trouvait, elle était allée droit à lui et l'avait reconnu, bien qu'il se mêlât à dessein à ceux de sa cour et soutînt qu'il n'était pas le Roi. « En nom Dieu, gentil prince, » avait-elle dit, « c'est vous et non autre. » Puis se jetant à genoux : « Gentil Dauphin, » avait-elle ajouté, « pourquoi ne me croyés-vous ? Je vous dis que Dieu a pitié de vous, de votre royaume et de votre peuple, car saint Louis et saint Charlemagne sont à genoux devant lui, faisant prière pour vous ; et je vous dirai s'il vous plaît telle chose, qu'elle vous donnera à connoître que me devez croire. » Le Roi l'ayant alors prise à part, elle lui avait révélé un secret de lui seul connu. Le signe de sa mission avait paru manifeste par cette révélation, et le Conseil avait décidé qu'on se fierait à elle. Le Roi toutefois

ce motif, plusieurs ne donnaient pas le titre de Roi, mais celui de Dauphin.

avait jugé expédient qu'elle fût interrogée par les clercs et docteurs de sa cour de parlement réunie à Poitiers, où il l'avait fait conduire et l'avait lui-même accompagnée.

Les députés ajoutent que pendant ce temps on s'occupe de réunir une armée pour être envoyée à Orléans sous les ordres de la Pucelle, si les docteurs la reconnaissent fille sage et envoyée de Dieu comme elle le prétend.

Ils apportent des lettres du Roi accordant au Bâtard une somme de deux mille livres tournois à prendre sur les greniers à sel du pays du Languedoc, « pour l'aider à soutenir les gens d'armes et de trait » qui sont avec lui dans la ville [23].

Le bruit que bientôt les assiégeants seraient secourus avait pénétré parmi les Anglais et gagné Paris. A cette nouvelle, Bedford sent qu'un danger se prépare, et il le juge assez grand pour user d'un expédient extrême. Un ban est publié; tous les vassaux et gens nobles du duché de Normandie et « pays de conquête » sont appelés à « faire service, » et convoqués à Vernon et à Paris, pour de là se rendre « devant Orléans et ailleurs sur la rivière de Loire, y séjourner, demeurer et attendre, » disent les lettres royales, « les ennemis que l'on dit venir à puissance pour advitailler ladite ville d'Orléans. » Vingt jours de paie leur sont alloués

pour les aider à supporter les charges du voyage (1).

20 *mars*. — Le feu des Tourelles est très-vif; les murs de la ville sont endommagés. Deux pierres de bombarde tuent ou blessent quinze personnes, parmi lesquelles un potier d'étain appelé Jehan Tonneau.

21 *mars*. — Sortie des assiégés. Gens de guerre, citoyens et paysans y prennent part et se portent contre le boulevart de Londres (route du Mans). La garnison se replie sur Saint-Laurent; ceux du camp de Saint-Laurent sortent à leur tour et repoussent les Orléanais jusqu'à l'aumône Saint-Pouair. Mais presque aussitôt ils reprennent l'avantage et rejettent les Anglais dans leurs bastilles.

22 *mars*. — Escarmouche entre Saint-Pouair et la Croix-Morin.

23 *mars*. — Les nobles et vassaux, convoqués par le ban du duc de Bedford publié dans les premiers jours du mois; « font montre » à Paris, au nombre de deux cents hommes d'armes, et les archers « à l'afférent » (quatre par homme d'armes). Ils sont dirigés sur l'Orléanais (2).

(1) Pièces justificatives, IX.

(2) Pièces justificatives, IX. — Les montres ou revues avaient

24 *mars* (jeudi saint). — Une pierre de bombarde tombe dans la rue de la Charpenterie, où elle tue cinq personnes.

Le bruit court « qu'aucuns avaient formé le dessein » de livrer la ville aux Anglais. La population entière se tient sur ses gardes. On fait le guet sur les murs. La journée et la nuit s'écoulent sans alerte [24].

25 *mars* (vendredi saint). — Le prévôt Jean Le Prestre fait aux troupes de la garnison une grande distribution de blé et de vin. — Prennent part à cette distribution les compagnies de Graville, Madré, Denis de Chailly, Termes, Guitry, Coarraze, Valpergne, Cernay, Xaintrailles, Villars, les gens d'armes du maréchal de Boussac et les Écossais.

Les Procureurs font donner des œufs de Pâques aux aides des canonniers [25].

26 *mars* (samedi saint). — Les chefs des deux armées conviennent de faire trève le lendemain jour de Pâques. La trève est maintenue jusqu'au jeudi suivant 31 mars.

pour objet de constater la présence du vassal sous la bannière du suzerain, le nombre des combattants qu'il amenait à sa suite, et de faire courir leur paie lorsqu'ils étaient gagés.

1er *avril.* — Escarmouche près le boulevart de Londres.

2 *avril.* — Les assiégés se portent de nouveau contre le boulevart de Londres, où ils sont accueillis par quatre cents Anglais qui sortent du camp de Saint-Laurent, précédés de deux étendards ; l'un de ces étendards était mi-partie rouge et blanc avec une croix rouge. Les Orléanais se rompent et sont refoulés jusqu'à Saint-Mathurin. Le Bâtard, La Hire, Graville, Poton et Jamet du Tillay parviennent à les remettre en bataille et les ramènent sur l'ennemi. Pertes de part et d'autre causées principalement par le canon et les coulevrines.

3 *avril.* — Un chaland chargé de neuf tonneaux de vin, d'un porc et de venaison, qui descendait à Saint-Loup, est pris par les Orléanais.

Après les vêpres de ce jour, qui était un dimanche, les pages des deux armées se livrent escarmouche auprès de Saint-Laurent ; l'avantage demeure aux Français. Aymard de Poysieu, page dauphinois, leur servait de capitaine. Il était fort blond, très-éveillé et de grande hardiesse. La Hire lui donne le surnom de *Capdorat*.

4 *avril.* — Un parti d'Orléanais qui, dans la

nuit, s'était porté sur Meung, rentre au point du jour, ramenant à sa suite quarante-trois têtes de bétail; le capitaine de Meung s'était défendu et avait été tué.

Nouvelle escarmouche entre les pages des deux armées; les Français ont le dessous et perdent leur étendard.

5 *avril.* — Un convoi de porcs et de bestiaux amenés par des marchands du Berri, traverse la Loire en face Saint-Aignan. Les Anglais, dès qu'ils l'aperçoivent, sortent à la hâte des Tourelles; mais il est trop tard, et ils perdent leur peine.

Le même jour arrivent par la Beauce des chevaux chargés de vivres; ceux qui les conduisent racontent que trente à quarante Anglais qui apportaient « grant argent » à l'armée du siége ont été détroussés par la garnison de Châteaudun.

6 *avril.* — Les douze Procureurs sortent de charge. Les habitants assemblés aux halles procèdent à l'élection de leurs successeurs. Sont élus :

Charles l'Huilier, Jaquet Compaing, Jehan Morchoasne, Jehan Martin, Jehan Boillève, Jehan le Camus, Jacques l'Argentier, Guy Boillève, Jehan Mahy, Raoullet de Rècourt, Pierre Baratin, Jehan Hillaire.

7 *avril.* — Des vivres, des munitions « et autres habillements de guerre » entrent au camp de Saint-Laurent.

12 *avril.* — Dans la nuit, quelques Orléanais traversent la Loire et pénètrent jusqu'à l'église de Saint-Marceau, où ils surprennent dans leur sommeil vingt Anglais qu'ils ramènent prisonniers, après avoir cependant perdu deux des leurs.

13 *avril.* — On reçoit du dehors une grosse somme d'argent pour solder ceux de la garnison qui en avaient « bien mestier. »

15 *avril.* — Les Anglais finissent d'élever entre Saint-Pouair et Saint-Ladre une nouvelle bastille qu'ils appellent Paris. C'était la continuation du système de blocus, par lequel ils espéraient affamer les assiégés et empêcher les arrivages de vivres qui chaque jour pénétraient dans la ville, malgré la surveillance des bastilles déjà construites.

Dès le lendemain un convoi venant de Blois par Fleury-aux-Choux passe à peu de distance. Ils se portent en avant pour l'enlever; mais la cloche du beffroi sonne à l'attaque. Quelques gens d'armes se jettent de la place sur les champs et couvrent le convoi, qui entre sain et sauf.

16 *avril.* — Cinquante hommes d'armes de la garnison vont courir devant les Tourelles, et s'emparent de quinze Anglais. A la même heure un autre parti d'Orléanais surprend et tue trois Anglais de la bastille de Saint-Loup qui s'étaient avancés jusqu'à l'Orbette, où ils se tenaient en observation.

17 *avril.* — Poton de Xaintrailles, Guion du Fossé et Jean de Saint-Avy, envoyés près du duc de Bourgogne, le 19 février précédent, rentrent dans la ville et rendent compte de leur ambassade.

Ils s'étaient rendus à Tournay, où Philippe-le-Bon les avait accueillis avec une grande bienveillance. Après avoir écouté la requête que les Orléanais lui faisaient présenter, il avait répondu qu'elle lui paraissait juste ; qu'il prenait leur ville sous sa sauvegarde, et qu'aussitôt qu'il aurait terminé certaines affaires qui le retenaient en Flandre, il se rendrait à Paris pour en conférer avec ses alliés. Jean de Luxembourg, comte de Ligny, qui était, comme le duc de Bourgogne, du parti anglais, avait fait semblable réponse.

Un mois s'était ensuite écoulé, pendant lequel les députés orléanais avaient été retenus et festoyés à la cour du duc ; puis enfin on était parti pour Paris, où Philippe-le-Bon et Jean de Luxembourg avaient exposé au duc de Bedford la de-

mande des Orléanais, et « remontrant la justice qui était au duc d'Orléans, l'avaient requis et prié de faire lever le siége mis devant sa principale ville et cité ; » mais le duc de Bedford et le conseil de régence, particulièrement les Parisiens qui en faisaient partie, avaient repoussé cette proposition avec aigreur ; Bedford avait répondu « qu'il seroit bien marry d'avoir battu les buissons et que d'autres eussent les oisillons. » Le duc de Bourgogne était alors revenu près des députés, et leur rapportant le mauvais vouloir du Conseil, avait dit que, pour lui, il demeurait fidèle à l'engagement qu'il avait pris envers les Orléanais, et que, ne voulant désormais participer à la guerre faite à leur duc, il allait envoyer un trompette pour notifier à ceux de son service qui étaient devant la ville d'avoir à quitter incontinent le siége.

Les députés, en effet, ramenaient avec eux le trompette du duc de Bourgogne, qui, le jour même, accomplit le message dont il était chargé.

Tout ce que le camp ennemi renferme de Bourguignons, de Champenois, de Flamands et de Picards, se retire sans plus de délai ; d'où l'armée assiégeante, affaiblie de quinze cents combattants environ, ne se trouve plus en force suffisante pour continuer la construction des bastilles qui devaient relier la bastille de Saint-Pouair (Paris) à la bastille de Saint-Loup [26].

Le siége durait depuis six mois. Paris et les provinces du Nord ressentaient un vif dépit de cette résistance, qui arrêtait les Anglais à la Loire, entretenait la lutte des partis et retardait seule l'établissement définitif d'une domination que la capitale de la France avait acceptée. Mais dans le Midi, dans les provinces qui étaient demeurées fidèles au Roi, les sympathies éclataient; les préoccupations les plus vives, les vœux les plus ardents se portaient vers la cité courageuse dont le sort était devenu celui de la monarchie elle-même.

Partout les nouvelles du siége étaient attendues avec anxiété, reçues avec enthousiasme. « On était touché, » a dit l'un des historiens de Jeanne d'Arc, « de cette brave résistance des Orléanais, du duc d'Orléans; aussi il n'était pas d'homme qui n'eût chanté dans son enfance les complaintes qui couraient alors sur la mort de Louis d'Orléans son père. Charles d'Orléans, prisonnier, ne pouvait défendre sa ville; mais ses ballades passaient le détroit et priaient pour lui. »

« Les femmes surtout éprouvaient ces sentiments de pitié. Moins dominées par l'intérêt, elles sont plus fidèles au malheur. En général, elles ne furent pas assez politiques pour se résigner au joug étranger; elle restèrent bonnes Françaises[27]. »

Au loin ou de près, l'élan fut le même ; chacun voulait s'associer aux sacrifices des Orléanais et s'efforçait de leur venir en aide. Les villes du voisinage, Gien, Bourges, Blois, Châteaudun, Tours, envoyèrent des hommes et des vivres ; les villes éloignées, de l'argent et des munitions ; Angers, Poitiers, La Rochelle, Albi, Moulins, Montpellier, Clermont firent passer du soufre, du salpêtre, de l'acier, des armes [28]. Depuis le commencement d'avril, des convois arrivaient chaque chaque jour et pénétraient dans la place par les points que les bastilles ne couvraient pas.

Mais un autre secours se préparait. La Pucelle avait comparu devant les docteurs de Poitiers, et la sagesse non moins que la fermeté de ses réponses, les avait frappés d'étonnement. Comme on lui demandait de montrer un signe de sa mission. — « En nom Dieu, » avait-elle répondu, « je ne suis pas venue à Poitiers pour faire signe ; mais conduisez-moi à Orléans, et je vous montrerai pourquoi je suis envoyée. »

Un Dominicain lui ayant objecté qu'elle voulait des gens d'armes pour l'accompagner, et que cependant si c'était la volonté de Dieu que le siége d'Orléans fût levé, il n'était pas besoin de gens d'armes pour cela. — « Les gens batailleront, » avait-elle dit, « et Dieu donnera victoire. » Sa sainteté éclatait en tout, dans son air comme

dans ses paroles. Les docteurs et les théologiens déclarèrent qu'en sa personne il y avait quelque chose de divin. Ses actions étaient pleines de simplicité, son langage empreint d'une foi qui émouvait. Les dames et les demoiselles de la ville se pressaient à sa demeure. Elle leur parlait « si doucement, » qu'elle les faisait pleurer. A celles qui s'étonnaient qu'elle eût quitté les vêtements de son sexe et coupé ses cheveux, elle disait que devant servir et s'armer pour le Dauphin, il fallait qu'elle prît un habillement guerrier, et que devant être au milieu des hommes d'armes, il convenait qu'elle fût vêtue comme eux. Sous ce costume, sa décence était si grande, sa tenue si chaste, qu'à son approche les plus impies eux-mêmes n'éprouvaient d'autre sentiment que celui du respect.

Alors elle était revenue à Chinon, où le Roi tenait conseil pour la défense d'Orléans. Là se trouvaient l'archevêque de Reims et l'évêque d'Orléans; les capitaines qui avaient quitté la ville après la bataille de Rouvray-Saint-Denis : Raoul de Gaucourt, Culan, La Hire ; le maréchal de Boussac qui les avait rejoints, le duc d'Alençon, Gilles de Laval, seigneur de Retz. Il s'agissait de ravitailler la place et d'y introduire, avec les troupes rassemblées depuis plusieurs semaines, un convoi considérable de blé de l'Anjou, de la Touraine et du Berri, qui se formait par les

soins de la reine de Sicile. Comme les docteurs de Poitiers avaient « conclu » qu'on se pouvait fier en la Pucelle, et d'autant plus que certaines prédictions retrouvées dans les livres semblaient avoir prédit sa venue [29], Charles VII, rassuré, lui confère les pouvoirs d'un lieutenant-général et lui remet la charge de conduire le convoi dans les murs d'Orléans.

Des armes et des chevaux lui sont donnés. Jean d'Aulon, homme sage et de grande probité, est placé près d'elle en qualité d'écuyer et commis à la garde de sa personne. Louis de Contes, dit Imerguet, jeune Orléanais de la suite de Gaucourt, est désigné pour lui servir de page; les deux gentilshommes qui l'avaient amenée de Lorraine (1) et deux hérauts, Ambleville et Guienne, complètent sa maison militaire. Elle-même choisit pour chapelain Jean Pasquerel, de l'ordre des Augustins.

Comme on voulait lui remettre une épée, elle dit qu'on en trouverait une en l'église de Sainte-Catherine de Fierbois, laquelle était marquée de cinq croix sur la lame; et en effet, au lieu qu'elle avait désigné, se rencontra une épée couverte de rouille, et d'abord rien ne se voyait sur la lame, mais à mesure qu'elle fut dérouillée

(1) Jean de Novelompont, dit de Metz, et Bertrand de Poulengy, gentilshommes champenois.

les croix apparurent. Le Roi lui donna pour cette épée un fourreau de velours semé de fleurs de lis.

Ces préparatifs achevés, les capitaines reçoivent ordre de rassembler leur monde et de se rendre à Blois, où la Pucelle leur donne rendez-vous. Elle-même, après quelques jours passés au château du Couldray, qu'on lui avait assigné pour demeure, prend congé de Charles VII.

En annonçant la mission qu'elle venait accomplir en France, Jeanne avait dit que le duc d'Orléans était de sa charge, et qu'au cas où il ne reviendrait pas « par-delà de la mer, » elle aurait « moult peine à l'aller quérir en Angleterre, » et qu'elle avait grande joie de s'employer « au recouvrement de ses places. » Par ces paroles, elle s'était faite « très-accointe » du duc d'Alençon, gendre du duc d'Orléans (1). Le premier avec La Hire, il lui avait fait accueil au moment de son arrivée. Jeanne voulut voir sa mère et sa femme. En quittant Chinon pour se rendre à Tours, elle passa par l'abbaye de Saint-Florent-lès-Saumur, où se trouvaient les

(1) Le duc d'Alençon lui-même avait été fait prisonnier à la bataille de Verneuil (1424) et emmené à Londres, où il avait passé trois ans dans la même captivité que son beau-père. — Depuis peu de mois seulement il avait obtenu sa liberté, moyennant une énorme rançon, et il venait de rentrer en France.

deux duchesses ; là elle promit à la femme du duc, qui s'alarmait pour son époux des chances de la guerre, de le lui ramener « sain et sauf[30]. »

A Tours, Jeanne revêt son armure, et du conseil de ses anges, dont les voix lui avaient ordonné de recevoir l'étendard de son Seigneur (1), elle fait faire un étendard qui était de soie blanche, semé de fleurs de lis, et y fait peindre l'image du Sauveur, tenant le monde, assis sur l'arc-en-ciel au milieu des nuées, ayant devant lui deux anges, dont l'un présentait une fleur de lis, avec les mots IHESVS MARIA au-dessous des anges.

Les travaux du siége n'en continuaient pas moins.

Assiégeants et assiégés déployaient une égale activité. Dans la ville de nombreux ouvriers battaient la poudre ; la forge ne cessait de fonctionner ; les charpentiers étaient occupés sans relâche à disposer les arrêts et affûts des canons, à réparer les palissades des boulevarts ; d'autres fabriquaient des flèches d'arbalètes, des pavas (2), des fusées, des fers de lances, et aiguisaient des traits ou des épieux (3), taillaient des boulets de

(1) *Acciperet vexillum Domini sui.* (Déposition de Jean Pasquerel au procès de réhabilitation, QUICHERAT, III, 103.)

(2) Boucliers en bois.

(3) Pour les traits et les épieux, on employait du bois de frêne. (Comptes de ville.)

pierre, fondaient des boulets de fer et de cuivre, et des « plombées » de coulevrines. Les Procureurs se multipliaient, veillaient à tout, aux logements et à la solde des gens de guerre; au paiement des barbiers et chirurgiens chargés de donner des soins aux blessés [31]; aux vivres et à l'entretien des fortifications; à l'achat des munitions, du matériel de guerre, et cela sans que les autres intérêts fussent négligés. Déjà existaient chez les Orléanais les habitudes charitables qui se sont transmises à leur descendants. Dans ces extrémités, les pauvres ne furent pas oubliés : malgré tant de charges, le trésorier de la Ville trouvait moyen de pourvoir aux besoins des nécessiteux.

On sent que la lutte devient décisive, que le dénoûment approche; le Bâtard mande aux capitaines des forteresses « d'alentour le pays » de se jeter dans Orléans ou d'y envoyer des hommes et des munitions (1) [32].

18 *avril.* — A quatre heures du matin, les Français attaquent le camp de Saint-Laurent, surprennent le guet, s'emparent d'un étendard et rentrent avec un butin considérable de vêtements, de tasses d'argent, d'arcs, de flèches et de munitions; mais ce n'avait pas été sans combat,

(1) Pièces justificatives, X.

ni surtout sans perte. Jamais, depuis que le siége était devant la ville, action plus meurtrière n'avait eu lieu. Il y parut au retour par le deuil des femmes d'Orléans pleurant leurs frères, leurs pères, leurs maris, qu'on rapportait morts ou blessés. Les corps demeurés sur le champ de bataille sont rendus et inhumés en terre sainte.

19 *avril.* — Madré, et avec lui seize cavaliers, vont courir à Fleury-aux-Choux, où ils font six Anglais prisonniers.

Dans la journée, le camp de Saint-Laurent reçoit un renfort de gens d'armes amenant des munitions. Les Anglais fortifient Saint-Jean-le-Blanc, où ils établissent un guet pour garder le passage de la Loire.

20 *avril.* — Trois chevaux chargés de poudres entrent dans la ville.

Les assiégés s'attendent à une attaque; ils veulent la prévenir par une sortie qui est rejetée sous les murs. La nuit venue, plusieurs se portent dans la campagne au-devant des vivres qu'on supposait pouvoir venir.

23 *avril.* — Sont introduits dans la ville quatre chevaux chargés de poudres.

24 *avril.* — Le Bourg de Masqueran, gentil-

homme gascon, et avec lui quarante combattants, se jettent dans la place.

26 *avril.* — Alain Giron, chevalier breton, accompagné de cent combattants, se présente aux portes et entre dans la ville.

Deux habitants, expédiés à Blois pour s'informer du convoi, reviennent et rapportent que la Pucelle y est attendue.

27 *avril.* — Quelques vivres envoyés des environs de Blois sont enlevés par les Anglais.

Soixante gens d'armes venant de Beaune-la-Rolande arrivent à Orléans.

28 *avril.* — Florent d'Illiers et le frère de La Hire amènent quatre cents combattants de la garnison de Châteaudun, et deux quintaux et demi de poudre.

Escarmouche très-forte; les Anglais sont refoulés dans un vallon qui séparait la bastille de Paris de la bastille de Rouen (1) [33].

Le même jour on eut des nouvelles de la Pucelle. Depuis le 25 avril elle était à Blois, où elle avait trouvé l'archevêque de Reims, le duc d'Alençon, l'amiral de Culan, le maréchal de Boussac, Gaucourt, La Hire, qui l'y avaient de-

(1) Rue de la Mare-aux-Solognots.

vancée et s'occupaient d'organiser le convoi de vivres ; elle y séjournait en attendant les derniers renforts.

Le château et la ville étaient encombrés de charriots, de cavalerie, d'hommes d'armes, de peuple, attirés par les choses merveilleuses qu'on disait de la Pucelle, ou de gens d'église, de prêtres, de moines des abbayes voisines, qui avaient fui devant les Anglais [34]. Jeanne était entrée aux acclamations de cette foule.

Dès son arrivée, elle avait expédié au camp sous Orléans un héraut porteur d'une lettre qui était conçue en ces termes : *Roy d'Angleterre, faictes raison au roy du ciel de son sang royal; rendés les clefz à la Pucelle de toutes les bonnes villes que vous avez enforcées ; elle est venue de par Dieu pour réclamer le sang royal;* et à la fin : *Comte de Suffort, Jehan, sire de Thalbot, Thomas, sire d'Escalles, lieutenant du duc de Bethefort, soy disant régent du royaume de France pour le roy d'Angleterre, faictes responce si vous voulez faire paix ou non à la cité d'Orléans; se ainsi ne le faictes, de voz dommaiges vous souviengne.*

Pour la première fois Jeanne se trouvait au milieu des gens de guerre qu'elle devait conduire au combat, et déjà ceux-ci subissaient son influence ; elle les engageait à ne plus maugréer, à renvoyer leurs « fillettes, » à se confesser pour

attirer les bénédictions de Dieu sur l'entreprise qu'on allait tenter ; ils se montraient dociles et lui obéissaient en tout. Sa ferveur pénétrait et gagnait la foule ; chaque jour avaient lieu des processions, où le peuple et les hommes d'armes, se pressant sur ses pas, chantaient les hymnes et les cantiques. Elle avait fait bénir son étendard par l'archevêque de Reims dans l'église de Saint-Sauveur, et avait fait faire pour les prêtres qui devaient l'accompagner une bannière où le Christ était représenté sur la croix. Cette bannière se portait dans les processions [35].

Les renforts attendus ayant rejoint, le 28 avril, peut-être le 27, elle avait quitté Blois. Devant elle marchaient son chapelain et ses prêtres, précédés de la bannière qu'elle leur avait donnée. A ses côtés et à sa suite son écuyer portant son étendard, ses officiers et ses serviteurs, ses frères, les cinq lances de son escorte (1), ses deux hérauts d'armes, les chevaliers et capitaines, puis l'artillerie et les vivres, soixante charriots, quatre cents têtes de bétail, et trois mille hommes environ, écuyers, archers et paysans du pays « d'à bas [36]. » Ce long cortége était sorti par

(1) Les cinq lances, c'est-à-dire les cinq hommes d'armes qui accompagnaient Jeanne, menaient avec eux, suivant l'usage, chacun un page, un coutillier et trois archers, ce qui formait une suite de trente cavaliers. (De La Saussaye, *Hist. de Blois*, 102.)

le pont et avait pris son chemin par la rive de Sologne.

Comme le gros des Anglais tenant le siége et leurs plus fortes bastilles se trouvaient du côté de la Beauce, les capitaines avaient jugé plus sage de suivre la rive opposée, et, d'accord avec le Bâtard, qui d'Orléans leur en avait transmis le conseil, ils avaient traversé la Loire à Blois.

29 *avril.* — A l'ouverture des portes, les assiégés apprennent que le convoi en marche depuis deux jours s'est arrêté à peu de distance pour passer la nuit; que, sous quelques heures, il arrivera au port du Bouschet, situé sur la rive gauche de la Loire, en face Saint-Jean-de-Braye, à une lieue en amont d'Orléans (1).

Aussitôt les Procureurs donnent l'ordre de remonter jusque-là des bateaux destinés à recevoir les vivres et l'armée. En même temps un détachement de la garnison se dirige sur la bastille de Saint-Loup, afin de tenir en échec les

(1) Pièces justificatives, X. — Une maison de campagne construite sur le territoire de la commune de Saint-Denis-en-Val, près de la levée qui borde un ancien bras de la Loire aujourd'hui ensablé, s'appelle *le Bouchet*. Il est vraisemblable que le port du Bouschet était à peu de distance en amont; la configuration des lieux le fait supposer. Un bac devait y être établi pour la communication des habitants de Saint-Denis-en-Val (rive gauche) avec ceux de Saint-Jean-de-Braye et de Combleux (rive droite).

Anglais qui l'occupent et de les empêcher de mettre obstacle au passage des bateaux.

A peine ces préparatifs sont-ils achevés, que du haut des murs et des clochers le convoi est signalé, se dirigeant en bon ordre d'Olivet sur Saint-Denis. Chacun pensait que les Anglais allaient se jeter dans le val, et attaquer les arrivants. Bien au contraire, ceux de la bastille de Saint-Jean-le-Blanc l'abandonnent et se retirent dans la bastille des Augustins ; ceux des Tourelles restent enfermés.

Au premier signal de l'approche du convoi, le Bâtard, Thibault de Termes (1), Nicolas de Giresmes (2), et plusieurs des Procureurs se rendent « au-dessus de l'église de Saint-Loup, » passent la Loire et abordent au port du Bouschet, où, de son côté, la Pucelle arrivait avec son monde.

Comme on l'avait dit, l'armée s'était arrêtée la veille, à peu de distance, et la jeune fille, qui faisait l'essai de la vie des camps, ayant voulu dormir sans quitter ses armes, en avait été meurtrie et fatiguée, ce qui ne l'avait pas empêchée d'être à cheval dès le jour, et bientôt elle s'était trouvée en vue d'Orléans. Jusque-là Jeanne avait cru qu'elle marchait directement

(1) Thibault d'Armagnac, seigneur de Termes, bailli de Chartres.

(2) Nicolas de Giresmes, de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de la Croix-en-Brie, capitaine d'Yèvre-le-Châtel.

sur le camp des Anglais. En apprenant qu'ils étaient sur la rive opposée, elle s'était courroucée de ce qu'on l'eût ainsi abusée, et au moment où le Bâtard s'approcha pour lui faire la révérence, sa colère était au plus fort.

« Est-ce vous, » dit-elle, « qui êtes le Bâtard d'Orléans? »

« Je le suis, » répond le prince, « et je me réjouis de votre arrivée. — Est-ce vous, » reprend Jeanne, « qui avez donné le conseil que je vinsse ici par ce côté du fleuve, au lieu d'aller directement où sont Talbot et les Anglois? — Moi et d'autres plus sages avons donné ce conseil, croyant faire mieux et agir plus sûrement. — En nom Dieu, le conseil de Dieu Notre-Seigneur est plus sage que le vôtre. Vous avez cru me tromper, et vous-même vous êtes trompé, car je vous amène le meilleur secours qui soit venu jamais à aucune ville : c'est le secours du roi du ciel, non pas qu'il vienne par amour de moi, mais de par Dieu lui-même qui, à la requête de saint Louis et de saint Charlemagne, a pris pitié de la cité d'Orléans, et ne veut pas que les ennemis aient en même temps la personne du duc et sa ville [37]. »

On n'est pas long-temps à comprendre que la Pucelle a raison, et que les capitaines ont commis une grande faute. En effet, les bateaux n'arrivaient pas; la Loire ne se remonte qu'à

la voile, et le vent était contraire, si bien que les charrettes, les bestiaux, les conducteurs composant le convoi se trouvaient acculés à la rivière, sans moyen de la traverser, et exposés aux sorties que les Anglais pouvaient faire de leurs bastilles. L'inquiétude commence à s'emparer des esprits; mais Jeanne rassure et annonce que le vent va changer, ce qui arrive incontinent. A peine avait-elle cessé de parler, qu'au loin on aperçoit les longues voiles des bateaux se déployer et s'avancer à la file, sous le feu de la bastille de Saint-Loup, qui tirait sans les atteindre. C'est le seul effort des Anglais ; ils restent immobiles et n'osent se porter contre la Pucelle et ses gens. La nouvelle de l'arrivée de Jeanne les avait frappés d'inertie ; ils affichaient un apparent dédain ; à sa lettre envoyée de Blois, ils n'avaient fait autre réponse que se moquer, et tenir des propros grossiers ; mais au fond ils se sentaient menacés et saisis d'une secrète inquiétude ; involontairement ils se rappelaient, eux aussi, une prophétie annonçant « qu'une vierge monteroit sur le dos de leurs archers [38]. »

Cependant les bateaux étaient arrivés, mais en trop petit nombre ; le convoi se trouva plus considérable qu'on ne l'avait supposé, et lorsque les vivres et le bétail eurent été embarqués, la place manqua pour le reste et pour l'armée. Alors on agita la question de la renvoyer passer

à Blois, où était le pont le plus rapproché dont les Français fussent maîtres (1); mais la Pucelle ne voulait se séparer de ses gens, qu'elle disait bien confessés, pénitents et de bonne volonté; elle parlaït de retourner avec eux. Le Bâtard et les Procureurs la supplient de n'en rien faire; ils n'oseraient rentrer dans la ville sans l'y amener, tant son arrivée est impatiemment attendue. Les capitaines, à leur tour, font promesse et prennent engagement de revenir la joindre dès qu'ils auront passé la Loire à Blois. Sur cette promesse, Jeanne se rend, et, gardant de sa troupe deux cents hommes seulement, entre dans un bateau, son étendard à la main.

Pendant qu'elle s'éloigne, l'amiral de Culan, Loré, Retz, demeurés sur la rive, remettent l'armée en marche et reprennent la route de Blois, précédés, comme le matin à leur arrivée, des prêtres portant la bannière donnée par la Pucelle.

Jeanne et sa suite traversent le fleuve. Non loin de là se trouvait un manoir appelé Reuilly, en la paroisse de Chécy, qui appartenait à un bourgeois d'Orléans (2). Jeanne y prend gîte jusqu'à

(1) Le pont de Baugenci, plus voisin, était au pouvoir des Anglais.

(2) Gui de Cailly. Cette maison a aujourd'hui pour propriétaire M. Boucher de Molandon, descendant de Jacques Boucher, trésorier du duc d'Orléans, chez lequel la Pucelle logea pendant ses séjours à Orléans.

la chute du jour, ne voulant entrer à Orléans que de nuit, pour éviter la trop grande affluence du peuple.

Ceux de la garnison qui, pendant ce temps-là, étaient à escarmoucher devant Saint-Loup, pressent les Anglais de si près, qu'ils leur enlèvent un étendard. A la faveur de cette diversion, les chalands envoyés d'Orléans, après avoir pris au Bouschet le bétail, une partie des munitions et les blés que l'armée avait apportés le matin, descendent la Loire. Malgré le feu très-vif des Tourelles, ils abordent à la grève de Saint-Aignan, où ils sont déchargés, et le blé transporté dans des greniers que les Procureurs avaient fait disposer (1).

La nuit venant, Jeanne quitte le manoir de Reuilly et s'achemine à Orléans. Toute la journée la foule avait encombré les abords de la porte de Bourgogne. La ville entière était là. « Gens de guerre, bourgeois et bourgeoises » portant des torches, l'attendaient, échelonnés sur la route. Enfin elle apparaît, montée sur un cheval blanc, armée de toutes pièces, la figure douce et souriante ; devant elle, Jean d'Aulon, son écuyer, portant son étendard, et son page Imerguet ; à

(1) Ces greniers appartenaient à deux bourgeois d'Orléans, Boillève et Gilet Guéret, qui les avaient loués aux Procureurs. (Mss. de l'abbé Dubois.)

sa gauche, le Bâtard d'Orléans ; derrière elle ses frères, les sires de Novelompont et de Poulengy, qui l'ont accompagnée depuis Vaucouleurs, le maréchal de Boussac, Raoul de Gaucourt, La Hire, nombre d'écuyers, de capitaines, les Procureurs, et ceux de la ville qui lui étaient allés au-devant.

Elle avance lentement, se frayant passage avec peine au milieu d'une population que sa présence enivre. « Ils la regardoient moult affectueusement, tant hommes, femmes que petits enfans, et y avoit moult merveilleuse presse à toucher à elle ou au cheval sur quoy elle étoit. » Plusieurs croyaient voir un ange.

L'un de ceux qui portaient des torches s'approche tellement, que le feu prend au pennon de l'étendard, ce que voyant, Jeanne pique son cheval et le « tourne » jusqu'à l'étendard dont elle éteint le feu « si gentement que si elle eût longuement suivi la guerre, » ce qu'admiraient fort les gens d'armes et bourgeois, « lesquels l'accompagnèrent au long de leur ville et cité, faisant moult grande chère, et par très-grand honneur la conduisirent à la grande église de Sainte-Croix, » où elle voulut se rendre tout d'abord, et à la « porte Renard, en l'hôtel de Jacques Boucher, trésorier du duc d'Orléans, où était préparé son logis. »

Là seulement le Bâtard, le gouverneur de la

ville, les Procureurs et la foule prennent congé d'elle. Chacun regagne sa demeure rempli d'émotion et d'espoir. La confiance est dans les cœurs. Il n'était personne qui déjà ne se sentît « reconforté et comme désassiégé » par la seule vue de « cette simple pucelle. »

En entrant dans la maison de Jacques Boucher, Jeanne s'était désarmée. Un souper « bien et très-honorablement appareillé » l'attendait. Elle prit dans une tasse d'argent un peu de vin mêlé d'eau, y trempa quelques tranches de pain, puis se retira dans la chambre qui lui était destinée, ayant avec elle la femme et la fille de son hôte. Celle-ci partagea son lit [39].

30 *avril* (*samedi*). — A son lever la Pucelle va trouver le Bâtard. Elle voulait que ce jour même on donnât l'assaut aux bastilles anglaises. Le Bâtard lui représente que le Conseil croit prudent de suspendre toute attaque jusqu'à l'arrivée de l'armée et du reste des munitions qui étaient retournés à Blois, que dans la nuit le maréchal de Boussac était parti pour les rejoindre et les ramener. Jeanne se résigne, mais laisse voir son mécontentement.

Elle se rend sur le pont, et du boulevart de la Belle-Croix interpelle les Anglais qui se tenaient derrière le boulevart opposé, leur disant qu'ils aient à se rendre au nom de Dieu. Glasdale et

le bâtard de Granville lui adressent des injures et lui demandent en raillant comment elle peut trouver bon qu'ils se rendent à une femme.

La Hire n'est pas de l'avis de ceux qui voulaient retarder l'assaut ; sa fougue l'emporte : avec Florent d'Illiers, quelques chevaliers et quelques bourgeois de la milice, il se jette en dehors de la porte Bannier, culbute un premier poste d'Anglais, et arrive sous la bastille de Saint-Pouair (Paris), qu'il est au moment d'enlever. Déjà on crie dans la ville d'apporter paille et fagots pour mettre le feu aux palissades ; mais il y a du retard, les Anglais des autres bastilles ont le temps d'arriver, eux et leurs canons. Les Français se voient obligés de rentrer dans les murs.

La Pucelle, ignorant qu'on se battait, était demeurée dans son logis.

Dans la soirée du même jour, elle envoie au camp de Saint-Laurent ses deux hérauts, Guienne et Ambleville, porteurs d'une nouvelle lettre; elle demandait réponse à celle qu'elle avait envoyée de Blois, et sommait de nouveau les généraux anglais d'avoir à se retirer du siége. Ambleville revient seul, et rapporte que les Anglais ont retenu son compagnon pour le brûler vif. — C'était la réponse de Talbot. — La Pucelle et le Bâtard renvoient Ambleville. Le Bâtard menaçait de brûler, lui aussi, les Anglais pri-

sonniers dans Orléans. La Pucelle s'était contentée de dire à Ambleville qu'il eût à retourner hardiment, que non seulement il ne lui serait fait aucun mal, mais qu'il ramènerait Guienne sain et sauf. Ce qui se fit ainsi.

Le trésorier du duc d'Orléans offre à la Pucelle, au nom du duc son maître, une robe et une huque (1). La robe était de « fine brucelle vermeille » (drap de Bruxelles cramoisi), la huque de vert perdu, les garnitures de satin blanc et de sandal (étoffe teinte avec du bois de sandal) (2). La Ville, de son côté, lui fait plusieurs présents, parmi lesquels une demi-aune de deux « vers » pour faire les « orties » de ses robes.

Les orties étaient la devise du duc d'Orléans, le cramoisi et le vert ses couleurs ; les vêtements offerts à la Pucelle étaient donc à la livrée

(1) Robe, sorte de vêtement à l'usage des hommes. — Huque, blouse ou cotte courte qui se portait soit par dessous la robe, soit par dessus l'armure. (QUICHERAT, V, 112.)

(2) Ces étoffes avaient été vendues par Jehan Luillier, marchand, savoir :

Deux aunes de brucelle, au prix de quatre écus d'or l'aune	8	écus d'or.
Pour la doublure	2	—
Une aune de vert perdu	2	—
Les vêtements avaient été taillés et les menues fournitures faites par Jehan Bourgeois, *taillendier* (tailleur), le tout prix d'un écu d'or.	1	—
Dépense totale.	13	écus d'or.

du Prince, livrée que portaient non seulement les officiers du Duché, mais les milices de la Ville et les troupes à son service. Les huques des archers de la Ville étaient brodées d'orties, et la couleur verte se conserva dans le drapeau de ses arquebusiers jusqu'à la dissolution de cette compagnie, qui n'eut lieu qu'au milieu du XVIIIe siècle (1).

1er *mai*. — Depuis deux jours qu'elle était dans la ville, l'enthousiasme inspiré par la Pucelle n'avait fait que s'accroître. Il n'était bruit que de sa modestie, de la simplicité de ses paroles, de son édifiante piété ; elle parlait peu, et aux nombreuses questions que les Orléanais lui avaient faites sur sa mission, elle n'avait guère fait que cette réponse : « Messire m'a envoyée pour dé-

(1) La livrée des ducs d'Orléans de la maison de Valois était à six couleurs ; mais de ces six couleurs le cramoisi et le vert étaient les principales. — Le vert, déjà adopté du temps de Louis Ier, était à la fois la couleur de sa devise (l'ortie) et celle du manteau des chevaliers de son ordre du Porc-Épic Il y avait le vert gai, le vert brun et le vert perdu (tirant sur le noir). Le vert de cette dernière nuance était particulièrement adopté dans les occasions tristes. En avril 1429, le duc d'Orléans était prisonnier, la ville était assiégée, circonstances qui expliquent le choix du vert perdu pour la huque offerte à la Pucelle. — Voir *Archives Joursanvault,* nos 603, 607, 619, 645, 772 ; QUICHERAT, t. V, p. 106 et 259 ; DAMBREVILLE, *Histoire des ordres de chevalerie,* p. 167, et le compte de commune de l'année 1618, aux archives de la ville d'Orléans.

livrer votre ville. » Chaque matin elle avait entendu la messe et reçu la communion. On avait remarqué qu'au moment de l'élévation elle versait d'abondantes larmes. A chacun elle donnait des paroles encourageantes, des avis pleins de sagesse; sa conversation était toute de charme et de consolation. Les hommes d'armes se sentaient dominés; les plus indisciplinés, le bouillant La Hire lui-même, acceptaient ses douces remontrances et se laissaient ramener par elle à leurs devoirs religieux.

La demeure de Jacques Boucher ne désemplissait. Mais elle aimait à être seule, et le plus qu'elle le pouvait elle se tenait à l'écart. La foule qui, pour la voir, ne quittait la rue, devint si nombreuse (c'était jour de dimanche), que « l'huis en rompait presque. » Alors elle consentit à sortir accompagnée de plusieurs chevaliers et écuyers, et chevaucha par la ville, « où avait tant grant gent, » que difficilement elle pouvait passer, et chacun admirait de rechef sa bonne grâce à cheval et son gentil maintien.

Ce même jour encore, elle se rendit sur le pont et interpella les Anglais d'avoir à se rendre, lesquels lui adressèrent, comme la première fois, des injures et des paroles grossières pour toute réponse.

L'armée qui du port du Bouschet était retour-

née à Blois par la Sologne, devait sans doute apporter de l'argent dont on manquait. Il n'en fallait pas moins payer et entretenir, jusqu'à ce qu'elle revînt, les gens de guerre et les capitaines composant la garnison. L'embarras était grand. Les Procureurs y pourvoient en remettant au Bâtard une somme de six cents livres tournois, qui lui est comptée par le receveur des deniers de la Ville.

Le Bâtard en donne une quittance qui a eté conservée (1); il y est dit : que la somme fournie par les Procureurs est destinée à l'entretien des gens de guerre, « jusqu'à ce que l'armée qui est retournée à Blois soit revenue pour lever le siége. »

Pour lever le siége ! Le Bâtard, ou plutôt le clerc rédacteur, son secrétaire, en parle comme de chose sûre et prochaine, sur laquelle on compte, dont on pourrait presque fixer le jour et l'heure. — Par où l'on voit quel esprit régnait dans Orléans, de quelle confiance les habitants étaient remplis. Confiance inspirée par la présence de la Pucelle. Les courages en étaient doublés. Jeanne annonçait qu'elle était là pour lever le siége, et personne n'en doutait. Cette « pucelle, message de Dieu, avoit communiqué son ardeur et sa foi dans sa mission : on

(1) Pièces justificatives, X.

la tenoit pour envoyée du Ciel, accompagnée des anges, » et ses paroles étaient crues comme prophéties.

Cependant on avait une vague inquiétude du sort de l'armée et du convoi qui étaient retournés à Blois pour y passer la Loire ; on se demandait si les chefs tiendraient la promesse qu'ils avaient faite de revenir par la Beauce ; on craignait tout au moins des retards pendant lesquels il serait difficile de maintenir la garnison d'Orléans. Après une conférence à laquelle Jeanne prend part, il est décidé que le Bâtard se rendra immédiatement à Blois, pour hâter le départ et la marche des troupes, en prendre le commandement, et les ramener en sûreté dans Orléans.

Jeanne se dirige avec La Hire vers le camp de Saint-Laurent ; de là elle couvre et protège la sortie du Bâtard.

Cinquante combattants à pied, « habillez de guisarmes, venus du pays de Gâtinois où ils avoient tenu garnison, » entrent dans la ville par la porte de Bourgogne [40].

2 *mai* (*lundi*). — Jeanne sort de la ville à cheval, et va sur les champs inspecter les bastilles anglaises ; le peuple court à sa suite et l'accompagne. Les Anglais ne bougent. Il semble qu'ils sont saisis de torpeur et de crainte.

Tandis qu'au commencement du siége deux ou trois cents d'entre eux suffisaient pour tenir en échec mille combattants de l'armée royale, aujourd'hui quatre ou cinq cents Français peuvent lutter contre toute leur « puissance. » A son retour, la Pucelle se rend à l'église de Sainte-Croix, pour y entendre les vêpres. Elle y rencontre un docteur nommé Jehan Mascon, très-sage homme, lequel lui dit : « Ma fille, ils sont forts et bien fortifiés, et sera une grande chose de les mettre hors. » Jeanne répond « qu'il n'est rien d'impossible à la puissance de Dieu [41]. »

3 *mai* (*mardi*), jour de l'Invention de la Croix, fête de la cathédrale d'Orléans. — Procession à laquelle on porte la relique de la vraie croix. Jeanne y assiste avec les Procureurs.

Le même jour entrent dans la ville des troupes envoyées de Gien, de Montargis, de Châteaurenard, et d'autres places du Gâtinais.

Le soir on a des nouvelles du Bâtard. Les pressentiments des Orléanais n'étaient que trop fondés. L'armée avait retrouvé à Blois le chancelier de France, qui était d'avis, et d'autres avec lui, qu'au lieu de tenter une nouvelle aventure et de retourner à Orléans, elle se rompît, et que chacun regagnât sa garnison. Mais cette opinion n'avait pas prévalu. Le Bâtard avait pris le

commandement des troupes et du convoi. Les nouvelles disent qu'il est en marche et arrivera le lendemain.

4 mai (mercredi). — Jeanne, en compagnie de La Hire, de Florent d'Illiers, d'Archambaud de Villars, d'Alain Giron, de Jamet du Tillay, et d'autres écuyers et gens de guerre, en tout cinq cents combattants, se porte au devant du Bâtard.

Les deux troupes ne tardent pas à se rencontrer. Le maréchal de Boussac, Gilles de Retz (1), le baron de Coulonces (2), les prêtres de Jeanne et son aumônier, tous ceux qui, le 29 avril, l'avaient accompagnée jusqu'au port du Bouschet, revenaient avec le Bâtard, amenant à leur suite le reste des secours, des habillements de guerre et des munitions qu'envoyaient les habitants de Bourges, de Blois, de Tours et d'Angers. Avec ces munitions se trouvaient quatorze milliers de traits, achetés par le Bâtard pour le compte de la Ville.

On craignait une sortie des bastilles anglaises entre lesquelles on avait à passer. Mais l'ennemi ne se montre. Le convoi et l'armée s'avancent sans obstacle; à leur tête marchent les prêtres,

(1) Gilles de Retz, seigneur de Laval.
(2) Jean de la Haye, baron de Coulonces, capitaine normand.

précédés de Nicolas Pasquerel portant la bannière que Jeanne leur a donnée. En arrivant sous les murs, ils entonnent les hymnes de la Vierge, et tous ensemble, prêtres et soldats, entrent bientôt par la porte Renart, à la vue des Anglais qui ne s'y opposent.

On annonce aux nouveaux venus que le jour même, après qu'ils se seront reposés, ils seront conduits à l'assaut de la bastille de Saint-Loup; que pendant ce temps le gros de la garnison demeurera dans la ville, pour arrêter les Anglais des autres bastilles, et les attaquer par le flanc, s'ils essaient de se porter au secours de ceux de Saint-Loup. En attendant l'heure du départ, Jeanne s'était retirée en son logis ; elle achevait de dîner avec ses hôtes et Jean d'Aulon, son écuyer, lorsque survient le Bâtard annonçant avoir reçu nouvelle que Falstoff arrivait de Paris, à la tête d'une armée de ravitaillement, et déjà se trouvait à la hauteur de Janville. « Bastart, Bastart, » lui dit Jeanne, « en nom Dieu, je te commande que tantôt que tu sauras la venue de Falstoff, tu me le fasses savoir. » Ce que le Bâtard promit.

Jeanne s'était alors jetée sur un lit pour prendre quelque repos ; bientôt elle s'éveille en sursaut, et appelant à elle, s'écrie : « En nom Dieu ! où sont ceux qui me doivent armer ? » Puis s'adressant à un page : « Sanglant garçon, vous

ne me disiez pas que le sang de France feust répandu! » En toute hâte elle revêt son armure avec l'aide de la femme et de la fille de Jacques Boucher, son hôte, descend dans la cour, saute sur un cheval, saisit son étendard qu'on lui passe par une fenêtre, et se lance à bride abattue vers la porte de Bourgogne, courant à telle vitesse qu'on voyait le feu jaillir du pavé. Ses officiers et ses serviteurs se précipitent à sa suite, et ne l'atteignent qu'en dehors de la ville, où elle s'était arrêtée devant un blessé qu'on rapportait, demandant si c'était un Français; et comme on lui répondait: oui: « Je n'ai jamais vu, » dit-elle, « sang de françois sans que les cheveux ne me soient levés en sur. »

Ce n'était pas avec Falstoff qu'on était aux prises; le bruit de son arrivée n'était qu'une fausse nouvelle. Ce blessé venait de la bastille de Saint-Loup, où, depuis une heure, le combat était engagé. Les Bretons et les Manceaux de Retz, auxquels on avait promis l'assaut pour l'après-midi, étaient partis sans attendre l'ordre, et tandis que tout était tumulte à la porte de Bourgogne, par laquelle ils avaient pris leur chemin, le silence le plus complet régnait dans le quartier opposé où logeait la Pucelle, si bien que l'action se serait terminée sans elle, si pendant son sommeil les voix de ses saintes ne l'avaient avertie.

Elle arrivait à propos : les Français avaient attaqué sans être suffisamment soutenus, et ils commençaient à plier ; la Pucelle les ramène. Le Bâtard, qui n'avait pas été averti davantage, arrive à son tour, rallie l'étendard de Jeanne flottant dans la mêlée, et l'attaque recommence.

Cependant Talbot était sorti du camp de Saint-Laurent, et après avoir ramassé sur sa route les garnisons des autres bastilles, il arrivait en toute hâte; les guetteurs de la ville l'aperçoivent et sonnent à l'alarme. Boussac, qui se tenait prêt, débouche par la porte Parisis et vient se mettre en bataille à la hauteur de Fleury. Talbot avance et se prépare à forcer le passage. Le combat allait s'engager, lorsqu'une épaisse fumée, s'élevant dans la direction de la bastille de Saint-Loup, apprend au général anglais que les Français s'en sont rendus maîtres.

Retz, La Hire, entraînés par le Bâtard et la Pucelle, avaient emporté le boulevart, pénétré dans la place et mis le feu partout. La garnison entière s'était alors retirée dans l'église avec son commandant, Thomas Guerrard (1). La défense devient désespérée ; il fallut trois heures pour s'emparer du clocher. Les Français, exaspérés de cette longue résistance, voulaient tuer tous ceux qui s'y trouvaient renfermés. Ici,

(1) Thomas Guerrard, bailli de Montereau.

Jeanne les arrête, et prend les prisonniers sous sa protection. Cent vingt Anglais étaient restés sur le champ de bataille; quarante prisonniers sont amenés dans la ville, et avec eux un butin considérable. Lorsqu'à son tour la Pucelle revint, ce furent dans toutes les églises des hymnes, des actions de grâces et des sonneries de cloches que les Anglais entendirent de leur camp.

Talbot venait d'y rentrer, la tristesse et la colère dans le cœur. La bastille de Saint-Loup avait été par ses soins munie d'ouvrages redoutables, garnie abondamment de vivres et de munitions; c'était de ce côté de la Loire sa position la plus forte, son point d'appui pour l'investissement de la place. A cet investissement il ne fallait plus songer : huit mois d'efforts étaient perdus; d'où les Anglais « furent fort abaissés de courage. »

Le soir même, les Procureurs envoient des maçons à Saint-Loup pour abattre les fortifications [42].

5 *mai* (*jeudi*), fête de l'Ascension. — A cause de la solennité il y eut repos; ce jour, « homme ne fit guerre. » Jeanne avait déclaré à son chapelain qu'elle ne revêtirait pas son armure; mais si on ne se battit, on délibéra.

Dans l'hôtel de Jacques Boucher se tient un conseil auquel assistent les principaux capitaines :

le Bâtard, le maréchal de Boussac, Retz, Graville, Coulonces, Archambaud de Villars, Xaintrailles, Gaucourt, La Hire, Coarraze, Denis de Chailly, Ambroise de Loré, Hug de Kennedy, Thibaud de Termes et le chancelier Guillaume Cousinot. Il est arrêté que, malgré la puissance des ouvrages dont les Anglais ont entouré les bastilles du bout du pont, on les attaquera sans différer davantage. Pour le succès de l'entreprise, il importait d'affaiblir, si l'on pouvait, la garnison des Augustins et des Tourelles, ou tout au moins d'empêcher qu'elle ne fût secourue par le camp de Saint-Laurent. Voici le plan qu'on imagina :

Une démonstration serait faite contre Saint-Laurent ; la milice et la grande masse des troupes y seraient employées. On approcherait des manteaux, des fagots, des échelles, de manière à faire croire à une attaque générale du camp, mais ce ne serait qu'une fausse attaque pour attirer ceux des Tourelles ; et aussitôt qu'ils auraient traversé la Loire, les gens d'armes et chevaliers demeurés dans la ville traverseraient eux-mêmes le fleuve par l'île de Saint-Jean-le-Blanc, se porteraient impétueusement sur la bastille des Augustins, et, en cas de réussite, sur les Tourelles elles-mêmes.

Jeanne n'assistait pas au conseil; elle se tenait dans une autre chambre de l'hôtel, près de la

femme de Jacques Boucher. Les capitaines étaient bien obligés de lui obéir : le Roi l'avait ordonné, et l'enthousiasme populaire les y forçait. Néanmoins, tout respectueux qu'ils fussent envers sa personne, et pénétrés de la divinité de sa mission, leur orgueil d'hommes de guerre faisait résistance. Ils voulaient bien se battre à côté d'elle, et se servir devant l'ennemi de l'entraînement miraculeux de son courage ; mais il leur coûtait de reconnaître à cette fille des champs une sagesse plus grande que la leur ; de lui soumettre leur vieille expérience, et de l'initier à des projets que son impatience et son indiscrétion pouvaient compromettre.

Jeanne, qui prenait conseil d'ailleurs, tenait en effet peu de compte des précautions de leur humaine prudence, et ne s'arrêtait à rien autre que ce que lui ordonnaient ses révélations intimes. Aussi avaient-ils délibéré sans elle, et alors seulement que leur plan fut arrêté, ils jugèrent bon de l'appeler, et de lui en communiquer la première partie, ce qui était relatif à l'attaque du camp de Saint-Laurent, lui laissant ignorer la seconde, celle dont le secret importait, à savoir que cette attaque de Saint-Laurent ne serait qu'une fausse attaque, et aurait pour unique objet de couvrir l'assaut des Tourelles, qui serait l'action principale.

Ambroise de Loré la vient chercher et l'a-

mène au conseil, où le chancelier lui soumet ce dont on était convenu; mais au premier mot elle les avait devinés. — « Vous me dites, s'écrie-t-elle, ce que vous avez conclu et appointé; vous me cachez plus grande chose que celle-ci. » Et pleine de courroux, elle marchait à grands pas dans la chambre. Confondus d'étonnement, les capitaines s'entre-regardent et restent muets. Le Bâtard enfin se lève, s'approche de la Pucelle, s'efforce de la calmer, excuse ses compagnons sur ce que tout ne peut se dire en une fois et lui communique le projet dans son entier. Alors elle se montre satisfaite, dit que cette conclusion lui paraît bonne, et qu'il faut qu'elle soit ainsi exécutée. Le conseil levé, ordre est transmis à chaque capitaine de se trouver en mesure le lendemain matin, lui et ses gens, munis des choses nécessaires pour un assaut.

Avant de retourner à l'attaque, Jeanne veut une fois encore sommer les généraux anglais d'avoir à se rendre. Elle leur écrit une nouvelle lettre, qu'on lance sur les Tourelles en l'attachant à une flèche.

Les Anglais ne font d'autre réponse que leurs insultes habituelles à celle qu'ils appellent « la ribaude des Armagnacs. » Jeanne, indignée, ne peut retenir ses larmes; mais bientôt elle est consolée : « son seigneur lui avoit parlé; » et le soir, se préparant, elle aussi, à l'assaut du

lendemain, elle recommande à son aumônier d'être prêt de grand matin, pour qu'elle puisse se confesser [43].

6 *mai* (*vendredi*). — Jeanne avait-elle été sincère en approuvant le plan arrêté au Conseil, ou bien dans la nuit reçut-elle de ses voix des inspirations qui l'en détournèrent? Toujours est-il qu'elle n'y eut aucun égard. A l'heure convenue, après s'être confessée et avoir entendu la messe, elle sortit de son logis à cheval et en armes; mais ce fut pour tourner le dos au camp de Saint-Laurent, et pour pousser droit à la porte de Bourgogne, par où était le chemin de l'île de Saint-Jean-le-Blanc. Gaucourt se trouve là, faisant mine de lui barrer le passage: « Méchant homme, lui dit Jeanne, que vous le veuillez ou non, les gens viendront et feront ici aussi bien qu'ils ont fait ailleurs. » En disant ces mots elle passe outre, franchit la porte, et avec elle une troupe de ceux de la garnison et de bourgeois qui, le long de la ville, s'étaient mis sur ses pas.

Il n'y avait plus à s'occuper de la première partie du plan élaboré la veille: les généraux avaient la main forcée et se voyaient entraînés à porter immédiatement leur attaque sur la rive gauche.

A l'aide de bateaux qui étaient amarrés au-

dessus de la tour Neuve, on passe dans l'île de Saint-Jean-le-Blanc. Le bras de la Loire qui de l'autre côté séparait l'île de la rive de Sologne était très-étroit et peu profond ; deux bateaux mis bout à bout servent de pont à plusieurs ; d'autres traversent à gué. On arrive sur la levée d'où les Anglais avaient déguerpi.

Sans attendre les Orléanais, ils s'étaient retirés dans la bastille des Augustins. Les premiers arrivés se mettent à leur poursuite ; mais ils n'étaient pas encore en grand nombre. A l'aspect des fortifications de la bastille, ils ne croient pas que l'assaut soit possible et battent en retraite. Ce que voyant, les Anglais sortent pour leur courir sus. Gaucourt et Archambaud de Villars, placés à l'arrière-garde, se préparent à tenir tête à l'ennemi, pendant que leurs gens retourneront dans l'île.

A cet instant, la Pucelle et La Hire abordaient; ils couchent la lance et poussent en avant. « En nom Dieu, avancez hardiment ! » s'écrie Jeanne.

Chacun la suit, et bientôt l'ennemi est ramené dans la bastille des Augustins.

Le reste des Français avait, pendant ce temps-là, traversé la Loire ; la bastille est attaquée ; à l'enlever on employa la journée. Ce fut un siége en règle. Le soir seulement, après qu'un chef anglais d'une énorme stature, qu'on voyait partout se multiplier et tenir tête à l'ennemi,

eut été tué par la coulevrine de maître Jehan, on prit sérieusement l'avantage. Alphonse de Partada, capitaine espagnol au service des Français, et un autre capitaine, avaient une querelle; ils décident de la vider en se jetant dans le fossé, pour montrer qui des deux fera mieux. Leurs gens, qui les soutiennent, forcent la palissade, le terrain leur est disputé pied à pied; mais le gros des assaillants pénètre, et la bastille est prise.

La nuit était venue. Jeanne veut coucher sur place, pour attaquer les Tourelles le lendemain au jour; la fatigue qui l'accable est si grande, que ses officiers la décident à venir passer la nuit dans son logis.

Elle traverse la Loire avec les principaux des seigneurs, laissant devant les Tourelles l'artillerie, les gens d'armes, les chevaux, les siens notamment, les écuyers et les pages. « Et fut crié » par la ville qu'on portât à ceux qui étaient restés de l'autre côté, pain, vin, munitions, fourrages et toutes choses dont ils avaient besoin.

Les Procureurs demeurent en permanence à la maison commune, où ils étaient depuis le matin, avisent au nécessaire et pourvoient aux demandes de toute nature qui à chaque instant leur sont adressées « du siége. » Pendant la nuit entière, les bateaux ne font que passer d'une rive à l'autre.

Un grand mouvement de bateaux avait lieu de même entre le camp de Saint-Laurent et la rive de Saint-Pryvé. Ou sut plus tard que c'étaient ceux de Saint-Pryvé qui se réfugiaient au camp de Saint-Laurent, et on présuma, par le grand nombre de cadavres qui furent trouvés dans la Loire, qu'un de ces bateaux chargé de combattants avait sombré en traversant le fleuve.

Au cours de la soirée, la Pucelle étant retirée en son logis, un chevalier la vint trouver et lui dit que les capitaines avaient encore une fois délibéré, et que plusieurs, considérant la peine qu'avait coûtée la bastille des Augustins, et la force beaucoup plus grande du fort des Tourelles, jugeaient qu'il faudrait au moins un mois pour s'en rendre maîtres, et que c'était témérité d'essayer de le prendre par assaut, d'autant qu'aucune diversion ne se faisant sur Saint-Laurent, Talbot et Suffolk ne manqueraient de porter assistance à Glasdale. Comme d'ailleurs la ville était en ce moment pourvue en abondance de vivres et de munitions, ils estimaient qu'il serait mieux de se contenter des succès obtenus, et d'attendre de nouveaux secours du Roi avant d'entreprendre davantage. A quoi Jeanne répondit : « Vous avés été à votre conseil, et moi au mien; croyés bien que le conseil de mon Seigneur tiendra et s'accomplira, et que le vôtre ne tiendra pas. »

Après cette visite, Jeanne en reçoit une seconde, celle des Procureurs, que les intentions des capitaines avaient remplis d'alarme ; ils la supplient de ne point retarder la fin d'un siége qui a mis leur ville à bout de sacrifices, et « d'accomplir la charge qu'elle a de Dieu et du Roi. » Jeanne les rassure et répète que le lendemain les Tourelles seront attaquées. « En nom Dieu, » dit-elle, « je les prendrai demain et retournerai en ville par le pont. » Puis se tournant vers son chapelain : « Tenés-vous prêt de grand matin, » ajoute-t-elle, « car j'aurai beaucoup à faire, et plus que je n'ai jamais eu, et mon sang coulera[44]. »

7 *mai* (*samedi*). — Avant le jour, la Pucelle est sur pied et ordonne à ses trompettes de sonner. Les seigneurs persistaient dans leur projet de suspendre les hostilités et l'accusaient de mettre en péril les gens du Roi. Jeanne n'en tient compte, et, malgré eux, elle fait ouvrir la porte de Bourgogne, au grand contentement des bourgeois, qui croyaient en elle plus que les capitaines, et demandaient à grands cris l'attaque des Tourelles.

Jeanne prend congé de ses hôtes, leur répétant que le soir elle reviendra par le pont. A ce moment un pêcheur apportait une alose. « Gardés-la pour souper, » dit-elle en souriant;

« je ramènerai un godon pour la manger avec nous. » Quelques instants après, elle avait traversé la Loire et arrivait sur la plage, au milieu des gens d'armes qu'elle y avait laissés la veille.

Tout aussitôt les Tourelles sont investies et attaquées ; plus de mauvais vouloir alors : capitaines, bourgeois et gens d'armes n'ont qu'une pensée, et chacun fait de son mieux. Mais l'entreprise était grande : un boulevart entouré de fossés, un bras de la Loire séparant ce boulevart de la forteresse, des murailles à pic, et au dedans une garnison déterminée. Les efforts furent à l'avenant ; ce que la Ville envoya en cette matinée de matériaux et d'engins de guerre ne saurait se dire : fascines, flèches, traits, martinets, cognées, plomb, poudre, coulevrines, canons, échelles, étaient sans cesse expédiés par les Procureurs.

Mais rien n'y pouvait. Vingt fois on s'était jeté sur les palissades du boulevart, et vingt fois on avait échoué. Vainement la Pucelle s'écriait : « Prenez du cœur ! ne vous rebutez pas ! la place est à nous ! » la place résistait, les assiégeants s'épuisaient. Jeanne elle-même est atteinte d'un trait à la gorge, et la pauvre fille, voyant couler son sang, se prend à pleurer. Ce ne fut qu'un instant ; elle entend la voix de sainte Catherine et se sent réconfortée. A peine a-t-on posé sur sa blessure un premier appareil, qu'elle retourne à l'assaut, excitant et

entraînant les siens, mais sans succès. Déjà le soleil est bas, et la place ne fait mine de céder; les troupes sont harassées, les capitaines se découragent ; le Bâtard lui-même, ne croyant plus qu'il y ait pour ce jour espoir de victoire, fait sonner la retraite. Jeanne accourt, le supplie d'attendre un instant encore, puis laissant son étendard aux mains de son écuyer, saute sur un cheval qui l'emporte dans une vigne voisine. Elle se jette à genoux, demeure en prière l'espace d'un demi-quart-d'heure, et revient pleine de confiance et d'ardeur. « Quand vous verrez la queue de mon étendard toucher à la muraille, avancez, » s'écrie-t-elle, « et la place est vôtre. » Puis courant au fossé, elle voit son étendard aux mains d'un Basque à qui Jean d'Aulon, son écuyer, l'avait un instant confié ; elle le saisit et avance. La longue flamme de l'étendard se déroule, flotte au vent, et va toucher la muraille. C'est le signal donné. Chacun s'élance; les échelles sont dressées; Jeanne apparaît sur le revêtement du boulevart où s'engage une dernière lutte.

« Si la Pucelle faisoit son devoir, ceux de la ville le faisoient de leur côté. » Un bateau rempli de fagots engraissés d'huile et de matières incendiaires (1), lancé de l'autre rive, était venu

(1) Quatre-vingt-dix-huit livres d'huile d'olive, de la poix, des étoupes et des fagots. (Arch. de la ville.)

se placer sous l'arche qui séparait les Tourelles du boulevart. On y met le feu, et bientôt la flamme gagne le pont-levis.

C'est l'instant où le boulevart est gagné. Les Français montent et se multiplient « comme oisillons. » Glasdale ne recule qu'en frémissant de rage : « Renti, renti, au roi du ciel ! » lui crie la Pucelle ; « j'ai grande pitié de ton âme. » Il veut résister, mais tout tombe autour de lui. Trente hommes à peine lui restent ; leurs armes sont brisées, leurs munitions s'épuisent ; la fumée de l'incendie allumé derrière eux les avertit qu'il est temps de regagner les Tourelles. Ils se précipitent tumultueusement sur le pont ; les solives, minées par le feu, se rompent, et tous ensemble, Glasdale au milieu, sont précipités dans le fleuve.

Pendant que les choses vont de cette façon au boulevart des Tourelles, plusieurs de ceux de la ville qui étaient embusqués derrière le boulevart de la Belle-Croix s'élancent par le pont. Une poutre et une gouttière (1) sont jetées sur les arches rompues : Nicole de Giresmes passe le premier, cent autres suivent son exemple, traversent, se « bouttent » contre la palissade qui, de ce côté, protège le fort, et y mettent

(1) Gouttière de bois, les gouttières de bois étaient à cette époque habituellement employées dans les constructions. (V. notre *Mém. sur la valeur des denrées*, ch. LXXIX.)

le feu. A l'autre bord, les compagnons de la Pucelle rajustent le pont-levis; des deux parts la forteresse est envahie, et les deux troupes s'y rencontrent. De leur camp de Saint-Laurent, où ils étaient demeurés immobiles, Talbot et Suffolk purent en ce moment apercevoir, aux dernières clartés du crépuscule, la bannière de Saint-Georges qui disparaissait du sommet des Tourelles.

L'assaut avait duré treize heures. Des six à huit cents Anglais qui composaient la garnison du fort, deux cents à peine survivaient; Glasdale, les lords Poynings et Molyns étaient parmi les morts. Du côté des Français, on n'avait perdu qu'un petit nombre de combattants; le valet de maître Jehan, celui de Guillaume Duisy, Retz et la Pucelle, avaient été blessés.

Les arches du pont étaient « si dépecées, » qu'il semble qu'il aurait fallu huit jours pour y rétablir un passage. Mais à ce moment l'enthousiasme décuplait les forces : on se met à l'œuvre, et bientôt « la chose est mise en tel état, » que la Pucelle, entourée du Bâtard, des capitaines, de tous les braves gens qui le matin avaient traversé la Loire en bateaux, rentre par ce chemin dans la cité. « Dieu sait à quelle joie elle et ses gens y furent reçus. » Des torches éclairent son passage ; les cloches des églises sonnant à toute volée, les fanfares des

trompettes, les cris de la foule, les bénédictions la saluent et l'accompagnent, pendant qu'à la suite de ce cortége de victoire marchent deux à deux, mornes et abattus, les prisonniers faits dans les Tourelles.

Jeanne était rentrée dans son logis. Après s'être désarmée et avoir reçu les soins que sa blessure demandait, elle vint s'asseoir à la table de ses hôtes; mais elle ne prit autre chose que des tranches de pain dans un peu de vin mêlé d'eau [45].

8 *mai* (*dimanche*). — Quatre bastilles restaient sur la rive droite : Saint-Laurent, commandée par Talbot et Suffolk; Londres, où était Falstoff ; Rouen et Paris. Elles sont évacuées pendant la nuit, et au lever du soleil les sentinelles orléanaises, du haut des murs, aperçoivent l'armée anglaise en ordonnance au milieu des champs. Jeanne, avertie, accourt; le Bâtard, les chefs sont auprès d'elle. Les gens d'armes, les archers, les Écossais arrivent, se succèdent; les compagnies se forment en dehors de la porte Renart. La garnison tout entière est là, prête à marcher ; on interroge la Pucelle sur ce qu'il convient de faire : « Il convient, dit-elle, d'entendre la messe, » et elle fait apporter une table sur laquelle le divin sacrifice est offert. La messe achevée, elle demande « de quel côté

ils ont la tête tournée. » Du côté de Meung, lui est-il répondu. « En nom Dieu, ils s'en vont, reprend-elle; laissés-les aller, et nous allons rendre grâces au Ciel, et ne les poursuivons pas davantage, car c'est jour de dimanche. » La Hire et Ambroise de Loré se mettent sur leurs pas jusqu'à une lieue de la ville, et rentrent après s'être assurés qu'ils se retirent sur le château de Meung.

Dans les premiers jours de février, Le Bourg de Bar, capitaine de la garnison, avait été fait prisonnier et gardé au camp de Saint-Laurent. En partant, Talbot avait chargé un Augustin, son confesseur, de veiller sur lui et de l'amener à Meung. Mais Le Bourg de Bar, prenant prétexte des fers qui le gênaient, avait ralenti sa marche, et lorsqu'il s'était vu à certaine distance de l'armée anglaise, il avait, tout enferré qu'il fût, forcé l'Augustin de le prendre sur son dos et de l'apporter à Orléans, où les gardes de la porte Renart le voient arriver en cet équipage.

La première pensée des Orléanais, dans leur triomphe, s'était, comme celle de Jeanne, portée vers le Ciel et les saints. De pieux récits se transmettaient de bouche en bouche : on se disait par quels signes merveilleux l'assistance de Dieu s'était manifestée. A deux fois les saintes de Jeanne lui avaient parlé; au moment du

dernier assaut, un « colon blanc » voltigeait autour de son étendard ; à ce même moment on avait vu saint Euverte et saint Aignan dans les nues, et saint Michel au-dessus de l'armée française qui semblait combattre avec elle.

Les églises se remplissent de peuple ; les châsses sont découvertes, une procession sort de la cathédrale. Le Bâtard, qui l'avait ordonnée, les capitaines, les officiers du Duc, les Procureurs, les bourgeois la suivent avec recueillement. Jeanne est parmi eux, vêtue d'un simple jaseran, parce que sa blessure ne lui avait pas permis de reprendre son armure ; les femmes de la ville marchent à ses côtés. Le pieux cortége suit la rue des Hôtelleries, le pont tout délabré, passe sous la voûte des Tourelles à demi-démolies. Après les oraisons dites par l'évêque au milieu de ces ruines, il revient par la chapelle de Notre-Dame-de-Saint-Paul et la porte Dunoise, ce qui fut depuis lors renouvelé chaque année [46].

Le camp et les bastilles, abandonnés par les Anglais, sont incendiés et livrés au pillage des troupes. Elles y trouvent un butin considérable, des canons, des armes, des approvisionnements. Les Procureurs achètent ces épaves. Par leur ordre, les trésoriers de la Ville remboursent à chaque « compagnon le prix de ce qu'il a gagné » (pris ou ramassé). Un canon de fer et

un grand nombre de pavas sont rapportés de Saint-Loup; une bombarde est pêchée dans la Loire; ceux-ci vont chercher sur les îles et les grèves les boulets qui s'y sont égarés; d'autres retirent du lit du fleuve, pour leur donner sépulture, les cadavres que les flots entraînent. Le corps de Glasdale est retrouvé; on le rend aux Anglais, qui l'embaument et le conduisent à Paris. Il fut déposé dans l'église de Saint-Méry et transporté plus tard en Angleterre[47].

Des hérauts avaient été expédiés à Chinon, pour porter au Roi la nouvelle de la délivrance d'Orléans. Charles VII donne avis de ce grand événement aux principales villes de son obéissance. A la réception de sa lettre, les habitants de La Rochelle font une procession d'actions de grâces.

Après huit mois de siége, les portes de la ville se rouvraient, ses habitants revoyaient leurs champs; plus d'ennemi, les chemins sont libres. Les sacrifices héroïques, les dures privations, les longues angoisses, le sang versé, avaient porté leur fruit : Orléans était délivrée, et par elle la France était sauvée.

Et ce n'était pas la première fois. Au Ve siècle, Dieu avait voulu déjà que ses murs fussent la limite que l'invasion étrangère ne franchirait pas, et, défendus par saint Aignan, ils avaient arrêté les hordes d'Attila. Contre les

mêmes murs debout pour la même cause, à mille ans de distance, défendus encore par une envoyée du Ciel, l'orgueil et la puissance d'un autre envahisseur du territoire se brisaient aujourd'hui.

La Providence avait ainsi voulu que la destinée de cette cité d'Orléans, boulevart et abri de la nationalité française, fût de ne jamais tomber au pouvoir de l'ennemi, et par là se justifie la devise : *Numquam læsa, numquam excussa, numquam inversa* (1), qu'au XVI[e] siècle elle inscrivit fièrement à l'entour des trois cœurs de lis qui sont ses armes.

Le siége levé, la tâche des troupes appelées à la défense de la ville était accomplie ; elles se retirèrent aussitôt, ne laissant aux habitants qu'une faible garnison. Le jour même de l'abandon du camp de Saint-Laurent par les Anglais, Florent d'Illiers reprit avec ses gens de guerre le chemin de Châteaudun, dont il était capitaine. Le lendemain, les autres capitaines de la Beauce et du Gâtinais étaient retournés dans leurs villes et forteresses.

Dans les jours qui suivent, les Orléanais se mettent en devoir de faire disparaître les ruines qui les entourent. Des ouvriers sont employés

(1) *Jamais atteinte, jamais abattue, jamais renversée.* Cette devise est donnée, d'après Pyrrhus d'Anglebernes, par Lemaire, dans ses *Antiquitez de la ville d'Orléans.*

sur les deux rives, les uns à démolir les bastilles anglaises, d'autres à refaire les arches du pont, à réparer les tours et les murs de l'enceinte, les tourelles et leurs boulevarts. Plusieurs fours à chaux sont établis au Portereau. Les comptes de la ville donnaient le détail des dépenses considérables de maçonnerie et de charpenterie qui furent faites pour ces réparations [48].

On entreprit ensuite de reconstruire les églises, les monastères, les maisons abattues dans les faubourgs. Peu à peu la cité reprit son ancien aspect, les traces matérielles du siége s'effacèrent ; mais le souvenir de ce grand fait de l'histoire de la ville resta religieusement gravé dans la mémoire de ses habitants qui, de génération en génération se le sont transmis jusqu'à nos jours.

III. — CAMPAGNE SUR LA LOIRE. — JARGEAU, MEUNG, BAUGENCI, PATAY.

DU 11 AU 18 JUIN 1429 (1).

Le 10 mai, la Pucelle, à son tour, quitta les Orléanais. D'Orléans elle se rendit d'abord à Blois, puis à Tours, et enfin à Loches, où était

(1) Voir la planche B.

Charles VII. Introduite en la chambre du Roi, elle se jette à ses genoux, les embrasse et le supplie de venir à Reims : « Noble Dauphin, lui dit-elle, ne tenés plus conseil, mais venez en toute hâte à Reims, pour y prendre la noble couronne. » Ceux qui entourent le Roi lui demandent si c'est d'elle-même qu'elle donne cet avis ; le Roi l'engage à parler. Levant alors les yeux au ciel et d'une voix inspirée (1), elle répond « que lorsqu'elle voyoit qu'on ne vouloit croire ce qu'elle disoit de la part de Dieu (2), elle se recueilloit et se plaignoit au Seigneur de ce que sa voix n'étoit pas écoutée, mais que sa prière faite elle entendoit une voix qui lui disoit : *Fille de Dieu, va, va, je serai à ton aide, va.* »

Le Bâtard, au lieu de suivre Jeanne, s'était dirigé sur Jargeau, en compagnie de Boussac, de Coarraze, de Graville et de Xaintrailles, dans l'espoir d'enlever la place ; mais les armes françaises, à ce moment, ne pouvaient rien sans la Pucelle. Le Bâtard, repoussé par la garnison de Jargeau, bien que le capitaine de la ville eût été tué, avait dû renoncer à son dessein, et par le plus court il s'était rendu à Loches, où Jeanne, arrivant d'un autre côté, le retrouva.

(1) *Miro modo exsultabat.*
(2) *Ex parte Dei.*

La nouvelle de la délivrance d'Orléans est accueillie avec enthousiasme dans tous les pays du parti du Roi. La célébrité s'attache au nom de la Pucelle. Le duc de Bretagne l'envoie complimenter par son confesseur et Hermine, son héraut d'armes. Plus tard, il lui fit présent d'une dague et de plusieurs chevaux de prix. La dame de Laval (1) demande quelque objet qui lui ait appartenu. Jeanne envoie un petit anneau d'or, s'excusant de n'offrir que si « petite chose. » On lui apportait des « paternostres » (chapelets) pour qu'elle les touchât, ce dont elle souriait, disant à ceux qui l'entouraient : « Touchez-les vous-mêmes ; ils seront tout aussi bons que touchés par moi. » Malgré elle on baisait ses mains, ses pieds ; on portait au col ou sur les vêtements de petites médailles de plomb à son effigie. On invoquait Dieu par son intercession ; dans les prières, dans les oraisons on introduisait son nom à côté de ceux des saints, des saintes et de la vierge Marie [49].

Cependant l'armée anglaise n'avait pas abandonné la contrée. A l'exception d'Orléans, elle y avait conservé toutes ses places, qui communiquaient entre elles. Plusieurs détachements tenaient la campagne ; les Orléanais les obser-

(1) Anne de Laval, qui s'était retirée avec sa fille, Jeanne de Laval, dans le château de Vitré.

vaient, et ils prenaient soin d'en informer le Roi, le Bâtard et la Pucelle. Au cours du mois de mai, Ortie, hérault du duc d'Orléans, avait été dépêché au Bâtard « pour dire nouvelles des Anglois. » Le 4 juin, Orléans, héraut de la Ville, fut envoyé avec une mission semblable près de la Pucelle, qui se trouvait à Celles avec la cour.

Mais le bruit des succès de l'armée royale à Orléans, et de l'assistance miraculeuse que lui donnait la Pucelle, se répandait de plus en plus, et partout il réveillait les courages, réchauffait les cœurs, inspirait les désintéressements, excitait le patriotisme et la foi chrétienne. On sentait que dans la grande partie qui était en jeu, Dieu se mettait du côté de la France, et on voulait en être ; dans un horizon entr'ouvert, au delà d'Orléans délivrée, on apercevait Reims, et on voulait aider à y conduire le Roi. Les bords de la Loire devinrent un rendez-vous auquel chacun arrivait, sans que personne l'eût donné. On y arrivait de toutes parts, de l'Auvergne, du Berri, de la Touraine, de l'Anjou, du Maine, de la Bretagne, chevaliers, gentilshommes, bourgeois des villes et gens « des communes (1) » (habitants des campagnes), « croyant

(1) Gens de commun, de commune, de la commune, des communes, expressions employées par les chroniqueurs du XVe siècle pour désigner les gens de la campagne.

tous fermement que ladite Jeanne venoit de par Dieu, et plus pour ceste cause que en intention d'avoir solde ou profits du Roi[50]. »

Et en effet, il n'y avait pas de solde à attendre : l'épargne royale était vide. Pour se soutenir, les seigneurs vivaient de leurs ressources personnelles et aliénaient leurs biens. Deux frères encore adolescents, Gui et André de Laval, étaient venus du fond de la Bretagne s'offrir au Roi avec la suite qu'ils avaient pu rassembler. De Celles, l'aîné écrivit à leur mère et à leur aïeule, qu'ils avaient laissées au château de Vitré, une lettre dans laquelle on lit : « De l'argent, n'y en-a-t-il point à la cour, que si estroitement que pour le temps présent je n'y espère aucune rescousse ny soustenue. Pour ce, vous Madame ma mère, qui avés mon sceau, n'espargniés point ma terre par vente ne par engage[51]. »

Depuis qu'elle avait rejoint le Roi, Jeanne ne cessait de le supplier de partir pour Reims. Le Conseil pensa qu'avant d'entreprendre ce voyage, il était nécessaire d'enlever aux Anglais les positions qu'ils gardaient sur la Loire. C'était particulièrement l'avis du Bâtard ; il demandait avec instance que quelques troupes fussent mises sur les champs pour reprendre Jargeau, Meung et Baugenci, et il conseillait fort d'employer dans cette expédition la Pucelle,

qui avait fait si grande besogne à la levée du siége d'Orléans.

Jeanne se rangea bien vite à ce parti; le chroniqueur Perceval de Cagny dit même qu'elle l'avait proposé la première. La campagne fut résolue ; le Roi « bailla la charge du tout à la Pucelle et au duc d'Alençon (1), nouvellement délivré d'Angleterre, » où il avait été prisonnier depuis la bataille de Verneuil (1424). Le jeune duc, revêtu du titre de lieutenant-général du Roi, avait le commandement ; mais la Pucelle était « mise en sa compagnie pour qu'il usast et feist entièrement par son conseil[52]. »

Cette résolution venait d'être prise lorsqu'arrivèrent à Celles les jeunes sires de Laval. L'agitation était grande en cette petite ville du Berri, où se trouvaient, avec le Roi et la Pucelle, le duc d'Alençon, le Bâtard, le duc de la Trémouille, le maréchal de Boussac, la plupart des capitaines venus d'Orléans, et la foule des gens d'armes, archers et autres qui arrivaient de tous les points pour servir sous la Pucelle. La lettre de Gui et d'André de Laval, qu'on a citée plus haut, rend compte de ce mouvement ; elle signale les mesures arrêtées, les départs successifs de la Pucelle et des gé-

(1) Jean, duc d'Alençon, prince du sang royal, descendant de Philippe de Valois, gendre du duc d'Orléans, Charles III, qui tenait prison en Angleterre.

néraux, les dispositions prises pour celui du Roi, qui devait, disait-on, se tenir à portée de l'armée. Par dessus tout, elle témoigne de l'élan général, et de l'entraînement qu'éprouvaient les deux frères. Le Roi leur avait fait grand accueil, il voulait les retenir près de lui jusqu'au voyage de Reims. « A Dieu ne veuille, écrivait Guy de Laval à sa mère, que je le face et n'aille (à la suite de la Pucelle) ; tout autant en dit mon frère ; abandonné seroit celui qui demeureroit. »

6 *juin* (*lundi*). — Jeanne prend congé du Roi et se rend à Romorantin, « s'approchant des advenues » (événements), avec le maréchal de Boussac et une troupe de gens armés.

A l'heure des vêpres, qu'elle avait marquée pour son départ, on la vit descendre de son logis « armée tout en blanc, sauf la tête, une petite hache en sa main. » A la porte était son cheval, un grand coursier noir, « qui se démenoit très-fort et ne souffroit qu'elle montast. » « Menés-le, dit-elle, à la croix qui est devant l'église ; » et là elle le monta sans qu'il « se meust, comme s'il fust lié. » Puis se tournant vers l'huis de l'église, elle dit d'une douce voix de femme : « Vous, les prêtres et gens d'église, faites procession et prières à Dieu. » Elle prit ensuite son chemin, prononçant ces mots : « Tirés avant, tirés avant. »

Louis de Comtes, son « gracieux page, » portait devant elle son étendard ployé [53].

8 *juin*. — Personne ne doutait que la campagne ne fût courte et la victoire prompte. « Espère l'on, » écrivait encore Gui de Laval, « que avant qu'il soit dix jours la chose soit bien advencée ; tous ont si bonne espérance en Dieu, que je crois qu'il nous aidera ! » On avait pressenti juste : Dieu aida, et dix jours suffirent. « Gui de Laval, » a dit M. Wallon dans sa belle histoire de Jeanne d'Arc, « écrivait le 8 et le 18 : « Après deux siéges et une bataille, la campagne était terminée. »

Le duc d'Alençon, le comte de Vendôme (1), le Bâtard, Raoul de Gaucourt, quittent Celles à leur tour, et rejoignent la Pucelle à Romorantin ; avec elle ils prennent la route d'Orléans [54].

9 *juin*. — Les habitants d'Orléans apprennent que leur libératrice revient, qu'avant la fin du jour elle sera parmi eux. On se précipite sur les murs, sur les ponts, au dehors des portes. Tout à coup, du côté d'Olivet, dans un tourbillon de poussière, au milieu des casques et des cuirasses étincelant au soleil, apparaît sa huque blanche ; elle approche, c'est bien elle.

(1) Louis de Bourbon, comte de Vendôme.

La voilà qui touche au bastion du Portereau, qui passe sous ces mêmes tourelles qu'un mois avant elle enlevait aux Anglais. Elle avance sur le pont et entre dans la ville, acclamée par une foule émue, « à la très-grant joie de tous les citoyens, qui de la veoir ne se povoyent saouler. »

C'est à Orléans que l'armée devait se former. A ceux de l'ancienne garnison qui étaient demeurés dans la ville se réunissent six cents lances amenées par le duc d'Alençon, autant que le Bâtard et Florent d'Illiers conduisaient, et nombre de « gens des communes, » en tout huit mille combattants, « dont aucuns armés de guisarnes, haches, arbalestres et maillets de plomb[55]. »

11 *juin*. — L'armée part pour Jargeau (1). Les Orléanais donnent trois mille livres pour aider à l'expédition, prêtent leur artillerie et fournissent des munitions. La grosse bombarde, la bombarde Bergère, le canon Montargis, des coulevrines, des échelles, des bottes de traits, des pioches, des pelles, des pics, sont chargés sur des charrettes et sur trois chalands. Deux bourgeois sont désignés pour accompagner la Pucelle (2).

(1) La ville de Jargeau est située sur la rive gauche de la Loire, à quatre lieues en amont d'Orléans.

(2) Ils se nommaient Jehan Leclère et François Jehan.

Sur ces nouvelles, le comte de Suffolk et ses deux frères, à la tête de sept cents lances, se jettent dans Jargeau.

Dès le soir, la place est investie. Les gens « des communes » qui étaient en avant livrent l'assaut avec trop de précipitation et sont repoussés au premier choc. Le gros de l'armée survient. Les canons et les bombardes, mis en ligne, battent les murailles durant toute la nuit. Le feu de la ville répond vivement. Le duc d'Alençon, s'étant approché trop près, est averti par la Pucelle du danger qu'il court ; il se retire, et à l'instant un boulet arrive à la place qu'il vient d'abandonner et emporte la tête d'un gentilhomme (1).

12 *juin*. — Les murs sont très-endommagés. La tour principale s'était écroulée sous le feu de la bombarde Bergère.

La Pucelle juge qu'il est temps de livrer l'assaut. « Gentil duc, en avant ! » dit-elle au duc d'Alençon. Le duc croit que le moment n'est pas encore venu et veut attendre. « Le moment est venu, » reprend Jeanne, « quand il plaît à Dieu ; » puis en souriant elle ajoute : « As-tu donc peur, gentil duc? ne sais-tu pas que j'ai promis à ta femme de te ramener sain et sauf? »

(1) Le seigneur du Lude.

A l'instant le signal est donné, les trompettes sonnent. « A l'assaut! à l'assaut! » crient les hérauts. De toutes parts on avance. La place est vaillamment défendue. Les traits, les pierres tombent sur les assaillants. Un Anglais de force colossale courait sur la crête des murs, renversant les échelles. Le duc d'Alençon le signale à maître Jehan, et bientôt il tombe frappé en pleine poitrine d'une plombée de coulevrine. L'étendard de la Pucelle est traversé; elle-même, atteinte à la tête d'une pierre qui se brise sur sa chapeline (1), roule dans le fossé; mais à peine elle a touché le sol qu'elle se relève et remonte à la brèche, s'écriant : « Entrez hardiment, amis! sus, sus! Dieu a condamné les Anglois ; à cette heure ils sont à nous! »

Les murs sont escaladés, la ville prise. La garnison se retire par le pont, où les Français la poursuivent. Alexandre Pole se fait tuer. Guillaume Regnault, écuyer d'Auvergne, s'attache à Suffolk ; il va s'emparer de sa personne. « Es-tu gentilhomme? » lui dit Suffolk. — « Oui. — Es-tu chevalier? — Non. — Eh bien! je te fais chevalier. » Et il se rend. John Pole, son dernier frère et les principaux des Anglais, sont faits prisonniers avec lui. On les envoie à

(1) A Jargeau, Jeanne d'Arc avait sur la tête une simple chapeline, casque léger sans masque ni bavière. — Dép. du duc d'Alençon, QUICHERAT, III, 97.

Orléans de nuit et par bateaux, pour éviter qu'ils ne soient massacrés par les troupes et surtout par les gens « des communes, » qui, s'étant pris de querelle avec d'autres prisonniers qu'on leur avait confiés, les avaient mis à mort.

La ville et l'église de Jargeau son pillées. La perte des Anglais s'élève à cinq cents tués, plus les prisonniers.

Cette même nuit, la Pucelle, le duc d'Alençon, le Bâtard, les seigneurs et les gens d'armes rentrent dans Orléans [56].

Du 13 *au* 15 *juin.* — L'armée reçoit à Orléans le renfort de plusieurs chevaliers, écuyers, capitaines et gens d'armes, parmi lesquels Gui de Laval et André de Laval, sire de Lohéac, son frère, que Jeanne avait laissés à Celles ; Gui de Chauvigny, seigneur de Châteauroux ; le sire de la Tour-d'Auvergne, le vidame de Chartres ; Gilles de Laval, seigneur de Retz, qui déjà s'était trouvé dans la ville aux derniers temps du siége. Plusieurs de ces chevaliers arrivaient sur l'avis, que le Roi avait envoyé de toutes parts, qu'on eût à rejoindre la Pucelle et le duc d'Alençon. Charles VII lui-même se rend à Sully (1).

Ce n'était dans la ville que « festoiements » à

(1) Sully, sur la rive gauche de la Loire, à six lieues en amont de Jargeau.

la Pucelle de la part des bourgeois, des capitaines, des gens de guerre, qui tous l'ayant vue à l'œuvre, étaient subjugués. Mais la campagne n'était pas finie : le mercredi (14 juin), au sortir des vêpres, Jeanne appelle le duc d'Alençon et lui dit : « Je vueil demain après disner aler veoir ceulx de Meung. Faites que la compagnie soit preste de partir à ceste heure[57]. »

15 *juin*. — Dans l'après-midi, l'armée se met en mouvement. Les chalands qui ramenaient de Jargeau les canons et les bombardes descendent à sa suite, avec grand équipage de vivres, de charriots et d'artillerie. Elle arrive à Meung (1) vers le soir. Le pont est emporté sans peine, bien que les Anglais l'eussent fortifié. Rien n'est tenté contre le château, l'armée établit ses campements pour la nuit. Le duc d'Alençon qui, avec peu de monde, avait pris le sien dans une église écartée, manque d'être enlevé[58].

16 *juin*. — De Meung l'armée se dirige sur Baugenci (2), où elle arrive vers midi.

(1) Meung, sur la rive droite de la Loire, à trois lieues en aval d'Orléans.

(2) Baugenci, sur la rive droite de la Loire, à trois lieues en aval de Meung, à six lieues en aval d'Orléans.

Du côté opposé arrivait une troupe de Français venant de la Bretagne, six cents combattants conduits par le connétable Artus de Richemont.

Le Connétable, desservi à la cour par le duc de la Trémouille, était en disgrâce : on « ne vouloit pas qu'il se mêlast de la guerre. » Il avait offert de se porter au secours d'Orléans pendant le siége, et le Roi lui avait mandé de se tenir à Loudun, où il était; mais en apprenant qu'une campagne sur la Loire se préparait, il n'avait pu se résoudre à demeurer plus longtemps inactif: il avait pris sur lui de quitter Loudun, et s'étant mis en chemin il avait passé la Loire à Amboise, et il avançait dans la direction de Baugenci.

Averti de son approche, les chefs de l'armée royale éprouvèrent quelque embarras. On savait les dispositions du Roi ; le duc d'Alençon avait même des instructions secrètes qui lui défendaient de se laisser rallier par le Connétable : il parlait de se retirer. Mais à ce moment on eut avis que Talbot et les Anglais en nombre n'étaient pas loin. « Est-ce donc le cas, s'écria la Pucelle, de se retirer, quand il y a au contraire à s'unir et s'aider ? » Par elle tout fut aplani. « Beau connétable, dit-elle à Richemont, vous n'êtes pas venu de par moy; mais puisque vous êtes là, soyez le bienvenu. » Puis ayant pris de lui serment qu'il ne voulait que servir « loyaul-

ment le Roy, » elle promit de faire sa paix et détermina les seigneurs à s'y engager avec elle.

Les Français s'emparent de la ville, qui n'est pas défendue. Le pont et le château restaient aux Anglais, le château commandé par sire Richard Guethin, bailli d'Evreux. Le jour même il est attaqué ; les bombardes commencent le feu.

16 *juin.* — La poudre manquait ; la Pucelle en fait demander à Orléans par un sergent (1). Avec la poudre dont elle a besoin, les Orléanois lui envoient un tonneau de vin et douze douzaines de pains. Les procureurs, Jehan Mahy et Jehan Boillève, sont chargés de lui porter ces présents.

17 *juin.* — Ceux de la place, instruits « des entreprises que la Pucelle avoit faites » à Orléans, à Jargeau, à Meung, et voyant qu'elle « mettoit toute l'ordonnance de sa compagnie en telle conduite comme elle vouloit, » perdent courage. A minuit ils demandent d'être reçus à composition, ce qui est accepté. Richard Guethin obtient de se retirer, lui et ses gens, la vie sauve, mais sans armes ni bagages, si ce n'est

(1) Il se nommait Robin-le-Bocaut.

leurs chevaux, harnais et un marc d'argent chacun, sous promesse de ne prendre les armes avant dix jours. A ces conditions, le château et le pont sont remis à la Pucelle et au duc d'Alençon, lieutenant-général du Roi.

Pendant que ces choses se passaient à Baugenci, Talbot et Falstoff tenaient la campagne à la tête d'une armée composée des débris de celle qui avait été au siége d'Orléans, de la garnison de La Ferté-Hubert (1) et de renforts envoyés de Paris par le régent. Cette armée avait voulu se porter au secours de Jargeau; mais elle était arrivée trop tard, et alors elle s'était rejetée en arrière pour couvrir les places de la Beauce; elle s'était rapprochée de Meung et se mettait en devoir d'attaquer le pont occupé par les Français, lorsque Talbot apprit que le château de Baugenci venait de se rendre, et que Guethin et son monde « s'en alloient en Normandie ung bâton en leur poing[59]. »

A cette nouvelle, l'armée anglaise abandonne Meung et prend sa route par la Beauce, dans la direction de Patay; l'avant-garde d'abord, puis les pourvoyeurs, les marchands, les vivres et l'artillerie, la bataille conduite par Talbot, Falstoff, sir Thomas de Rameston et Scales, enfin

(2) Après la levée du siége d'Orléans, La Ferté-Hubert (La Ferté-Saint-Aignan) avait été abandonnée.

l'arrière-garde composée de gens d'armes anglais. Ils marchaient dans cette ordonnance depuis deux heures environ, et se trouvaient à peu de distance de Patay, « en un lieu dit Coynce, » lorsque les coureurs de l'arrière-garde signalent des cavaliers éclairant un gros de troupes : c'était l'armée française.

Le jour même de la reddition de Baugenci, de grand matin, le duc d'Alençon avait été averti par un chevaucheur de la compagnie de La Hire des mouvements de l'armée anglaise, et, de l'avis de Jeanne, on s'était mis immédiatement à sa poursuite. Jacques de Dinan, seigneur de Beaumanoir, Ambroise de Loré, Xaintrailles, Thibaut de Termes et La Hire conduisaient l'avant-garde que les coureurs anglais venaient d'apercevoir.

Sur le rapport de ceux-ci, les généraux font halte et délibèrent. Falstoff ne croyait pas qu'il fût prudent d'attendre avec une armée découragée et en retraite les Français victorieux et excités par leurs récents succès. Il hésitait à risquer dans de telles conditions les dernières forces que l'Angleterre conservait dans l'Orléanais. Talbot ne peut se résoudre à refuser le combat qui vient s'offrir. Il envoie en avant les vivres, les charriots et voitures, met pied à terre, se place avec cinq cents archers d'élite en un chemin protégé par des haies où il

compte barrer le passage à l'armée française. Il donne ordre à l'artillerie de le rejoindre en ce lieu et de se porter derrière lui, « en l'orée (lisière) d'un bois emprès un village (1). »

La troupe de La Hire avançait, sans se douter que l'ennemi fût si près, lorsqu'un cerf, débûchant d'un bois voisin, se précipite au travers des Anglais, qui poussent un cri de surprise. Les Français tout aussitôt se mettent en garde, piquent leurs chevaux, et, la lance en avant, tombent sur les archers de Talbot avant que la bataille les ait rejoints, sans même qu'ils aient eu le temps de planter en terre les épieux derrière lesquels ils avaient l'habitude d'attendre les charges de la cavalerie. Falstoff court à l'avant-garde pour la ramener au lieu du combat ; mais tout paraissant perdu, elle refuse de le suivre et s'enfuit dans la plaine.

Le gros de l'armée française, au contraire, rejoignait son avant-garde. C'est le moment où La Hire attaquait Talbot : « Que devons-nous faire? » demandent à Jeanne le duc d'Alençon et le Connétable. «Avés-vous tous de bons éperons? — Que dites-vous? Devons-nous donc tourner le dos? — Eh non! ce sont les Anglois qui seront, déconfits, et vos éperons vous seront nécessaires

(1) Lignerolles, hameau de Patay, en Beauce, près l'ancienne route de Blois à Paris par Janville, à sept lieues au nord de Baugenci.

pour courir après eux. » On se jette à la suite de La Hire; les Anglais sont écrasés; deux mille hommes périssent, le reste est prisonnier. Rameston, Scales, un fils de Warwick, sont pris; Talbot tombe aux mains des archers de Xaintrailles. Les fuyards sont poursuivis jusque sous les murs de Janville, qui refuse d'ouvrir ses portes et se rend aux Français. Montpipeau, Saint-Sigismond font de même; plus rien ne reste aux Anglais dans cette partie de la Beauce. Falstoff se réfugie à Corbeil. Si ce jour on avait voulu poursuivre l'ennemi, on l'eût « chassé jusques à la mer, veu le courage que chacun avoit, car un François eust abatu dix Anglois. »

Des chevaucheurs sont expédiés le soir même à Orléans et à Tours. Jeanne et ses compagnons couchent à Patay. On y avait conduit les principaux des prisonniers : Talbot était là au milieu des seigneurs français, du comte de Vendôme, des frères de Laval, de La Hire, en présence de la Pucelle, du Bâtard, du Connétable, du duc d'Alençon. « Vous ne pensiés pas ce matin, » lui dit ce dernier, « qu'il en arriveroit ainsi. — C'est la fortune de la guerre, » répondit Talbot[60].

L'ancienne route de Blois à Paris, par laquelle avait cheminé l'armée royale, existe en grande partie. C'était la voie la plus courte pour se rendre à Paris; il y a quelques années elle était

encore fréquentée par les conducteurs de bestiaux, et elle n'a été complètement abandonnée que depuis l'établissement du chemin de fer. On peut, en la suivant, se rendre facilement compte de ce que fut la journée de Patay, recomposer l'ordonnance de la bataille et constater sur place l'exactitude du récit des chroniqueurs (1).

Lorsqu'on a dépassé le bourg de Saint-Péravy d'un kilomètre environ, on aperçoit, à trois kilomètres à droite, le clocher de Coinces ; à deux kilomètres devant soi, un peu à la gauche de la route, le hameau de Lignerolles ; à deux kilomètres au-delà, le clocher de Patay. A partir de ce point, le terrain, horizontal et plat jusque-là, s'abaisse et devient un bas-fond, le bas-fond de la Retrève que l'ancienne voie traverse. C'est en ce lieu que se trouvait l'armée anglaise, quand ses coureurs lui signalèrent la marche de l'ennemi. Le pli du terrain la dérobait aux regards, et cette circonstance fut cause que l'avant-garde des Français ne la vit qu'en arrivant sur elle.

De l'autre côté du bas-fond, la pente peu sensible du sol est couronnée par le hameau de Lignerolles, qu'entourent quelques bouquets d'arbres, et une plaine qui porte le nom de Climat-du-Camp ; sur cette pente Talbot s'était

(1) V. la planche C.

placé et avait mis ses archers en ligne. La Pucelle et les généraux Français arrivant à la crête du versant opposé, purent d'un regard saisir et juger la situation.

Déjà La Hire était aux prises avec Talbot. Les archers anglais, culbutés, se replièrent sur Lignerolles, où le gros de l'armée qui avait essayé de se former reçut le choc de la cavalerie française et fut accablé. Les fuyards s'échappèrent au travers du Climat-du-Camp et regagnèrent la route de Paris, par laquelle l'avant-garde que Falstoff n'avait pu ramener au combat se retirait en désordre.

Aux alentours de Lignerolles, on a trouvé des fers de chevaux, un dard de javelot, des ferrements de charriots, des boulets.

19 *juin.* — La Pucelle, le duc d'Alençon et « tout le surplus de la compagnie » dînent à Patay, puis s'en vont coucher à Orléans, « et là sont reçus très-grandement ; ils alèrent par les églises remercier Dieu, la vierge Marie et les saints du paradis de la grâce et de l'honneur que Notre-Seigneur avoit faits au Roy et à eux tous, et chacun disoit que c'étoit par le moyen de la Pucelle, et que sans elle n'auroient pu si grandes merveilles avoir été faictes [61]. »

Depuis lors les bords de la Loire n'ont pas revu les armées anglaises. Chacun des jours qui

suivirent marqua pour elles un pas rétrograde; successivement le Chartrain, l'Ile-de-France, le Maine, la Normandie, la Guienne, Calais enfin, leur échappèrent. Le souffle libérateur qui d'Orléans s'était levé contre elles ne s'apaisa plus qu'il ne les eût, jusqu'au dernier homme, expulsées du continent et rejetées dans leur île.

IV. — VOYAGE DE REIMS.

JUIN ET JUILLET 1429.

Du 20 *au* 22 *juin.* — Les Orléanais espéraient bien que le Roi viendrait dans leur ville. Déjà, pour le recevoir, ils avaient fait tendre les rues et préparer un dais de drap d'or; mais Charles VII se tint à Sully, ce que plusieurs de son entourage désapprouvaient. Jeanne se rend près de lui; elle l'accompagne à Saint-Benoît-sur-Loire, à Châteauneuf, et chaque jour elle le supplie de prendre le chemin de Reims, l'assurant que s'il se décide « il aura tout son royaume et sera couronné sous peu. » Ceux du Conseil voulaient ajourner encore et parlaient de s'emparer auparavant de Cosne et de La Charité; plusieurs étaient d'avis de se porter sur la Normandie. Jeanne insiste et montre une si grande confiance, qu'elle finit par obtenir le consentement du Roi.

Le Connétable, n'osant venir à la cour sans y avoir été appelé, était resté en Orléanais. Jeanne et le duc d'Alençon tiennent la promesse qu'ils lui ont faite devant Baugenci et demandent au Roi de lui rendre sa faveur. Le Roi pardonne au Connétable, et toutefois ne veut permettre qu'il soit du voyage de Reims[62].

23 *juin*. — Jeanne revient à Orléans, d'où elle dirige sur Gien tous les gens d'armes qui étaient demeurés dans la ville.

24 *juin*. — Elle dit adieu aux Orléanais et part elle-même pour rejoindre Charles VII à Gien.

26 *juin*. — L'amiral de Culan s'empare de Bonny.

En arrivant à Gien, la Pucelle avait trouvé la cour dans de nouvelles hésitations. Sur la route qu'on devait suivre pour gagner Reims, il y avait, disait-on, nombre de châteaux, de villes fermées et places fortes que tenaient les Anglais et les Bourguignons. « Je le sais, » répondait Jeanne, « ce qui ne m'empêchera de mener heureusement le gentil roi Charles pour être sacré audit lieu de Reims. » Et de dépit de ces retards, elle s'en était allée se loger hors de la ville, où elle fut deux jours.

Il y avait une autre difficulté : le Roi n'avait pas d'argent pour payer l'armée qui l'accompagnait. La détresse du trésor était si grande, que sur la solde en ce moment échue on ne put donner à chaque homme d'armes que « de deux à trois francs. » Mais tous, chevaliers, écuyers, gens de guerre et « des communes, » dirent qu'ils voulaient bien marcher en la compagnie de la Pucelle et ne demandaient que l'honneur de servir le Roi dans ce voyage : il fallut bien se rendre[63].

27 *juin.* — Charles VII se met en route par Montargis et Auxerre. La ville d'Auxerre donne des vivres.

Du 5 *au* 15 *juillet.* — On arrive sous les murs de Troyes; les habitants se ferment et envoient demander des secours à Reims et à Châlons. Le Roi les fait sommer d'ouvrir leurs portes. Jeanne leur écrit; ils répondent qu'étant en l'obéissance du duc de Bourgogne, ils ne peuvent permettre l'entrée de leur ville que de son exprès commandement.

Les avis timides reprennent le dessus; dans le Conseil, plusieurs s'effraient de la forte position de la ville et du danger qu'on courrait à s'avancer sans artillerie ni argent dans un pays entièrement bourguignon : il est question de

retourner sur la Loire. Jeanne intervient et promet que, sous trois jours, la place sera au Roi. « Noble Dauphin, ordonnés à vos gens de venir et d'assiéger la ville, et ne vous retardés pas davantage en des conseils de lenteur : en nom Dieu, avant trois jours je vous introduirai dans la cité de Troyes par amour, puissance ou valeur, et la fausse Bourgogne sera très-étonnée. »

Le Chancelier dit qu'on attendrait bien six jours, et la place est attaquée. La résistance ne fut pas même de trois jours. On vit bientôt l'évêque s'avancer pour parlementer ; les gens de guerre obtiennent liberté de se retirer et ceux de la ville « abolition générale »

La cité de Châlons, sommée par la Pucelle de se rendre « au roy du ciel et au gentil roy Charles, » ouvre ses portes, reçoit le Roi « moult honorablement et se met franchement en son obéissance. » Toutes les forteresses du pays font de même.

Des gens de la Champagne et de la Lorraine étaient venus à Châlons sur le bruit que le Roi y passerait pour se rendre à Reims ; dans le nombre se trouvaient plusieurs laboureurs de Domremy. Jeanne les reconnaît, les accueille et leur dit « qu'elle ne craint rien, sinon la trahison. » A l'un d'eux elle donne un vêtement rouge qu'elle avait porté [64].

16 *juillet.* — L'armée quitte Châlons et s'approche de Reims. On manquait d'artillerie, et le Roi s'en inquiétait. « N'ayez doute, » dit la Pucelle, « les bourgeois se rendront avant que vous ne soyez arrivé et seront à votre rencontre. » Elle disait vrai : le conseil et les habitants, informés de la soumission de Troyes et de Châlons, avaient envoyé au-devant du Roi les principaux d'entre eux qui l'attendaient à Sept-Saulx et lui offrirent pleine et entière obéissance. Le soir même Charles VII, qu'on appelait encore le Dauphin, fit son entrée dans la ville. Il y fut reçu par le duc de Lorraine et le sire de Commercy, qui étaient arrivés « à grant compagnie de gendarmes » pour se mettre à son service.

17 *juillet.* — Sacre. — Le sire de Retz, maréchal de France, se rend en cortége à l'abbaye de Saint-Remi, où il reçoit la sainte Ampoule. Après avoir juré de la rendre, il l'apporte dans l'église métropolitaine de Notre-Dame, et là, au milieu d'un immense concours de peuple, de seigneurs et de gens de guerre ; en la présence du duc d'Alençon, des comtes de Clermont, de Vendôme, du Bâtard d'Orléans, de l'amiral de Culan, des sires d'Albret, de Retz, de la Trémouille, de Maillé, de Beaumanoir, du sire de de Laval « qui ce jour fut fait comte » (1), du

(1) Gui de Laval.

sire de Lohéac, des seigneurs lorrains arrivés la veille, des principaux des chevaliers et capitaines qui avaient pris part à la défense d'Orléans. L'archevêque Regnault, de Chartres, donne l'onction sainte à Charles VII, et pose la couronne sur sa tête. Autant que les circonstances et la précipitation des événements le permettent, l'antique cérémonial est observé.

Les évêques de Châlons, d'Orléans, de Séez, représentent les pairs ecclésiastiques; le duc d'Alençon, les comtes de Clermont, de Vendôme, les sires d'Albret, de la Trémouille, de Laval, de Beaumanoir, les pairs laïques. Jeanne, en laquelle « on croyoit voir quelque chose de céleste, et comme une envoyée de Dieu, » est près de l'autel, debout tenant son étendard, ce dont ses juges lui firent plus tard un grief. « Il avoit été à la peine, » leur répondit la Pucelle; « il étoit juste qu'il fût à l'honneur. »

Le sire de Retz reporte la sainte Ampoule à l'abbaye de Saint-Remi, où il était allé la recevoir.

A Reims, Jeanne trouva son père, qui s'y était rendu pour la voir [65].

V. — ORLÉANS ET LES BORDS DE LA LOIRE APRÈS LE SACRE.

1429-1440.

1429. — La duchesse d'Alençon s'était rendue à Orléans, et elle y avait pris résidence pendant que son mari suivait Charles VII à Reims. Le duc lui envoie par un poursuivant la nouvelle de la « reddition » de Troyes, et par un de ses hérauts les « lettres du sacre du Roi. » Ce poursuivant et ce héraut reçoivent de la ville d'Orléans trois écus d'or chacun.

Après l'échec subi devant Paris, Charles VII, de l'avis de « ceux de son conseil et de son sang, » quitte l'Ile-de-France pour revenir sur la Loire. La Pucelle, voyant qu'elle ne peut empêcher ce départ, laisse « son harnois complet » (ses armes) devant les reliques de l'abbaye de Saint-Denis, et à très-grant regret se « met en la compagnie du Roi. »

Ce n'est plus une marche de guerre : « l'armée est rompue ; le chemin se fait en manière de désordonnance. »

13 *septembre*. — On couche dans la ville de Lagny-sur-Marne. Le Roi en laisse le commandement à Ambroise de Loré.

Du 14 au 20 septembre. — On passe la Seine, puis l'Yonne, près de Sens ; on traverse Courtenay, Montargis, Châteaurenard.

21 *septembre.* — On arrive à Gien pour dîner. Sur la Loire, on était en sûreté, et le Roi chez lui. Les chefs qui l'accompagnaient depuis Saint-Denis se séparent. Le duc d'Alençon s'en « va devers sa femme, le vicomte de Beaumont, les autres capitaines chacun en sa frontière. » La Pucelle demeure près du Roi, presque seule et « moult ennuyée du départ du duc d'Alençon, qu'elle aimoit très-fort. »

Du 22 au 30 septembre. — La cour séjourne à Gien, à Celles, et se rend à Bourges, où était la Reine. A une petite distance de la ville, on est averti que la Reine vient à la rencontre du Roi. La Pucelle se porte en avant et la salue ; elle entre à Bourges à sa suite, et descend en la demeure de la veuve de Regnier de Boulegny, trésorier du Roi [66].

Premiers jours d'octobre. — La cour est à Mehun-sur-Yèvre. Le Roi y reçoit une ambassade des habitants d'Orléans, qui exposent la détresse où les a mis le siége. Pendant huit mois qu'il avait duré, les combats avaient été incessants ; le pont de la Loire, les murs, les tours avaient eu à subir les atteintes continues de l'artillerie an-

glaise ; le fort des Tourelles, sur lequel s'étaient portés tous les efforts de la Pucelle et de ses généraux dans la journée mémorable du 7 mai, n'était plus qu'une ruine ; les édifices des faubourgs que les assiégés avaient eux-mêmes démolis, étaient détruits. La ville d'Orléans avait résisté, triomphé ; mais elle sortait de cette glorieuse épreuve épuisée dans ses finances. Il lui fallait non seulement relever ses murailles, rétablir ses ponts, « fort écroulés par les canons et bombardes, » se « remparer, » suivant l'expression du temps, mais encore remédier aux pertes privées, indemniser les collégiales et les chapitres des faubourgs de la destruction de leurs cloîtres et de leurs églises, les particuliers de la destruction de leurs maisons.

Les députés demandaient assistance. Charles VII promit des octrois dont les lettres furent expédiées plus tard. Elles accordèrent aux habitants d'Orléans des droits sur la consommation des vins, et un péage temporaire sur les marchandises entrant dans leur ville, par terre et par eau. Ce péage avait été octroyé particulièrement en vue de la reconstruction du pont, et en considération de « la grande renommée qui étoit dudit pont par tout l'universal monde, et des grandes victoires qu'on avoit eues par lèvement de la bastide qu'avoient les Anglais aux Tourelles [67]. »

Cependant Jeanne était « très-marrie » de ce que le Roi, passant son temps dans les villes et les châteaux du Berri, « n'entreprenoit de conquester ses places sur ses ennemis. » Les princes et plusieurs généraux pensaient comme elle; ils étaient impatients de reprendre l'offensive. Le duc d'Alençon « assemble gens » et propose d'entrer en Normandie par les marches de Bretagne et du Maine, « et pour ce, fait requérir le Roi qu'il luy pleust lui bailler la Pucelle, » disant « que plusieurs se mettroient en sa compagnie qui ne se bougeroient si elle ne faisoit le chemin. » Mais l'archevêque de Reims, les sires de la Trémouille et de Gaucourt, qui « lors gouvernoient le corps du Roi et le fait de sa guerre, » craignant l'influence qu'une nouvelle campagne avec la Pucelle aurait donnée au jeune prince, font rejeter son offre.

La Loire libre jusqu'à Gien, ne l'était pas au-delà. Cosne, La Charité, Saint-Pierre-le-Moustier, d'autres places encore, étaient aux mains des Bourguignons. Il importait de reprendre ces villes, si voisines de la contrée où la cour faisait résidence, de s'affermir par elles sur la haute Loire ; on consent à employer de ce côté l'ardeur de la Pucelle et des capitaines qui étaient demeurés près du Roi.

Premiers jours de novembre. — Jeanne se

porte sur Saint-Pierre-le-Moustier, et après quelques jours de siége elle donne l'assaut. Mais la place était forte et garnie de troupes résolues. Les Français reculent. D'Aulon, écuyer de la Pucelle, est blessé ; elle-même n'a plus à ses côtés qu'un petit nombre de gens d'armes. D'Aulon veut l'entraîner : « Je ne partirai, s'écrie-t-elle, qu'après avoir pris la ville. Aux fagots, aux claies tout le monde pour combler le fossé ! » A sa voix chacun s'arrête, revient ; on apporte les fascines, les échelles ; les murs sont escaladés et la place emportée.

Pendant que les choses marchaient de cette sorte à Saint-Pierre, des préparatifs se faisaient à Bourges pour le siége de La Charité. Les villes de l'obéissance du Roi sont invitées à donner des secours ; Jeanne leur écrit.

Clermont, Riom font passer des munitions. Les Orléanais se procurent des fonds par une vente de sel d'impôt. Ils envoient quatre-vingt-six compagnons sous la conduite de Jean Voiau, capitaine de gens d'armes, deux « joueurs » de coulevrines, des trompettes avec l'étendard de la ville. Un cordelier, le valet de la ville et deux autres serviteurs, sont de ce voyage. Plusieurs habitants les conduisent jusqu'à Olivet.

Les compagnons équipés aux frais de la ville portaient des huques de pers (drap bleu), avec une croix de blanchet (drap blanc) et bordure d'orties.

Fin de novembre. — Le maréchal de Boussac, le sire d'Albret, se réunissent à la Pucelle. La Charité est investie ; mais le Roi n'envoie ni vivres, ni argent. On manque de soldats. Après un assaut infructueux et un séjour d'un mois sous les murs de la place, le siége est levé, « à la grande déplaisance de la Pucelle[68]. »

La veuve de John Stuart de Darnley, connétable d'Écosse, tué à la journée des Harengs, meurt à Orléans ; elle y avait suivi son mari dès le commencement du siége. Huit torches payées par la Ville sont portées à ses funérailles[69].

Premiers jours de décembre. — La Pucelle revient à Mehun-sur-Yèvre, où le Roi lui accorde des lettres de noblesse pour elle, son père, sa mère, ses deux frères et leur descendance. Ses frères portent, à dater de ce moment, le nom de *du Lis.*

25 *décembre.* — La Pucelle est à Jargeau.

Premiers jours de janvier. — A Bourges.

19 *janvier.* — A Orléans, en compagnie de son frère, Pierre du Lis ; de Jehan Rabateau, conseiller du Roi, avocat-général au Parlement de Poitiers, qui avait été son hôte dans cette ville; de Jehan de Velly et du seigneur de Mortemart. La Ville lui fait les présents d'usage, qui

se composent de ciquante-deux pintes de vin, six chapons, neuf perdrix, treize « congnins » (lapins) et un faisan. Un pourpoint fut donné à son frère [70].

Du 3 au 28 mars, avant Pâques. — La Pucelle est à Sully avec la cour. Mécontente de ce que le Conseil n'entreprend rien pour la guerre, elle part secrètement sans prendre congé du Roi et se rend à Lagny.

1430, 23 *mai.* — Sortie de Compiègne. Jeanne tombe aux mains du comte de Ligny, qui la vend au duc de Bedford pour seize mille saluts d'or. Son écuyer, Jehan d'Aulon, la suit dans sa prison.

1431, 31 *mai.* — Jeanne, condamnée comme hérétique et relapse, est brûlée vive sur la place du marché de Rouen.

1432, *juin.* — Premier anniversaire de la mort de la Pucelle. La ville d'Orléans fait célébrer dans l'église de Saint-Samson un service pour le repos de son âme. Quatre cierges, douze tortils, un flambeau aux armes de Jeanne, sont présentés à l'offrande. Pendant le service, huit messes des morts sont chantées par huit religieux mendiants. Les Procureurs y assistent.

Jusqu'à l'année 1439, ce service fut renouvelé tous les ans[71].

1440. — Isabelle Romée, mère de Jeanne, vient habiter Orléans; elle y demeure jusqu'à sa mort. La Ville lui fait une pension de quarante-huit sous parisis par mois (1).

Des deux frères de la Pucelle, Jean et Pierre d'Arc, dits du Lis depuis leur anoblissement, l'un, Jean du Lis, était demeuré à la cour de Charles VII pendant les premières années qui suivirent la délivrance d'Orléans; en 1436, il était allé en Lorraine sur le faux bruit que sa sœur y avait reparu, et le Roi l'avait fait prévôt de Vaucouleurs, office qu'il garda jusqu'en 1467.

Pierre avait été pris à la sortie de Compiègne et était resté pendant plusieurs années prisonnier du bâtard de Vergy. Il vint ensuite habiter les environs d'Orléans. En 1443 le duc d'Orleans lui donna l'Ile-aux-Bœufs.

Son père était mort du chagrin qu'il avait ressenti en apprenant son supplice.

1429-1440. — Charles III, duc d'Orléans, continuait à tenir prison à Londres, n'ayant pu jusque-là payer l'énorme rançon de trois cent

(1) En valeur intrinsèque, 23 fr. 91 c.

mille écus d'or qu'on exigeait de lui. En décembre 1429, les états du royaume avaient été convoqués à Orléans pour aviser aux moyens d'obtenir sa délivrance. Une taxe avait été mise sur les habitants; le Roi avait donné quelque argent, mais c'était loin de suffire. Les deux maisons de Bourgogne et d'Orléans se réconcilient. Philippe-le-Bon fournit ce qui manque pour la rançon du duc prisonnier et lui donne la main de sa nièce, Marie de Clèves (1).

24 *janvier* 1441. — Entrée du duc et de la duchesse d'Orléans dans leur ville ducale. Les habitants les reçoivent en grande pompe. Après douze jours passés à Orléans dans des fêtes continuelles, ils se rendent par la Loire (2) au château de Blois, qui devient leur résidence habituelle.

Août. — Charles d'Orléans avait été vingt-cinq ans absent. S'il retrouvait son patrimoine, il le devait à Dieu et à Jeanne d'Arc, mais pour une part aussi à l'épée de son frère naturel, le

(1) Charles d'Orléans était veuf de sa seconde femme, Bonne d'Armagnac.

(2) Voir dans l'*Histoire du château de Blois,* par M. de la Saussaye, la ballade de Charles d'Orléans, commençant par ces deux vers :

En tirant d'Orléans à Blois,
L'autre jour par eau venoye.

Bâtard d'Orléans. Il devait encore au Bâtard l'alliance de la maison de Bourgogne, qui avait été négociée par son entremise. Pour reconnaître de si grands services, il lui abandonne le comté de Dunois[72].

VI. — RÉHABILITATION DE LA MÉMOIRE DE JEANNE D'ARC.

1450-1456.

Isabelle Romée, mère de Jeanne d'Arc, Pierre et Jean « dits d'Arc, » ses frères et ses autres parents, adressent une requête au Saint-Siége, à l'effet de « recouvrer leur honneur, celui de Jeanne, et d'abolir la note d'infamie dont sa mémoire est injustement entachée (1). » Le pape Calixte II donne commission à l'archevêque de Reims, aux évêques de Paris et de Coutances, d'informer sur le procès et la sentence de condamnation de la Pucelle.

Déjà Charles VII, se trouvant à Rouen (février 1450), avait chargé Guillaume Bouillé, doyen de Noyon, et Jean Bréhal, inquisiteur de

(1) *Ad recuperationem honoris sui et dictæ Johannæ, ac ad abolendam infamiæ notam et inde indebite susceptam.* — Texte du rescrit. QUICHERAT, II, 97.

la foi, de procéder à une information préliminaire.

L'instruction ordonnée par le Pape est commencée d'après les formes scrupuleusement minutieuses de la procédure canonique. Le promoteur des causes criminelles de la cour épiscopale de Beauvais, le sous-inquisiteur de la foi dans le diocèse, Guillaume de Hellande, évêque de Beauvais, et les héritiers de Pierre Cauchon, sont assignés comme défendeurs. L'évêque décline la responsabilité des actes de son prédécesseur Pierre Cauchon; personne ne comparaît pour les défendre.

Du 24 février au 16 mars 1456. — L'archevêque de Reims (1), se transporte à Orléans et entend trente-huit témoins, parmi lesquels (2) :

Jean d'Orléans, comte de Dunois;

Raoul de Gaucourt, bailli d'Orléans au temps du siége, à ce moment grand-maître de l'hôtel du Roi, âgé de quatre-vingt-cinq ans.

Charlotte, épouse de Guillaume Havet, âgée de

(1) Jean Jouvenel des Ursins, archevêque de Reims depuis 1449.

(2) Dans cette enquête, l'archevêque fut assisté de Guillaume Bouillé, de Jean Patin, de l'ordre des Frères-Prêcheurs, professeur de théologie et sous-inquisiteur de la foi; de Jean du Mesnil, docteur ès-lois, official de Beauvais; de Jean Martin, de l'ordre des Frères-Prêcheurs, vicaire de l'inquisiteur, et de Jean Cadier, bachelier ès-lois.

trente-six ans, fille de Jacques Boucher, trésorier du duché d'Orléans, qui avait partagé le lit de Jeanne pendant son séjour dans la maison de son père, du 29 avril au 10 mai 1429.

Des informations semblables sont faites à Paris, à Rouen, à Lyon (1), et dans le lieu de la naissance de Jeanne d'Arc.

1456, *juillet.* — Sentence de réhabilitation prononcée dans le palais archiépiscopal de Rouen, par l'archevêque de Reims, l'évêque de Paris, l'évêque de Coutances et Jean Bréhal, juges délégués du Saint-Siége (2).

Par laquelle sentence le procès poursuivi et les jugements rendus contre « Jehanne d'Arc, vulgairement appelée la Pucelle, » reconnus iniques, dolosifs, calomnieux, erronés en droit et en fait, son abjuration et ce qui a suivi, sont déclarés vains, nuls et sans valeur.

Proclamation de la sentence sur la place de Saint-Ouen, de Rouen, et sur la place du Vieux-Marché, au lieu même où Jeanne avait été brûlée.

(1) Pour recevoir la déposition de d'Aulon, ancien écuyer de la Pucelle, qui était à ce moment sénéchal de Beaucaire et peut-être capitaine du château de Pierre Scise, près Lyon.

(2) Sur « la cause poursuivie par Isabelle d'Arc, honnête veuve, Jean d'Arc, prévôt de Vaucouleurs, Pierre d'Arc, chevaliers, autrefois mère et frères germains de défunte Jehanne d'Arc, de bonne mémoire, vulgairement appelée la Pucelle, demandeurs. »

Du 21 au 29 juillet. — Arrivée à Orléans de l'évêque de Coutances et de Jean Bréhal, porteurs de la sentence de réhabilitation. Procession à Saint-Samson, au cours de laquelle la sentence est proclamée. A cette procession sont portées les six torches de la Ville. Pierre d'Arc, frère de la Pucelle, y assiste [73].

Les Orléanais ne s'étaient pas un instant démentis dans leur reconnaissance envers la Pucelle. Ils avaient pleuré sa mort, nourri sa mère, adopté ses frères, béni sa réhabilitation. Tout ce qui tenait à elle, la ville d'Orléans se l'était pieusement approprié, en avait fait son patrimoine, c'était sa propre mémoire qu'elle honorait dans la sienne. Alliance et communauté que le temps a consacrées : Jeanne d'Arc et Orléans sont devenus des noms inséparables, et dans la langue de l'histoire cette noble enfant, qui pour obéir à Dieu était venue des marches de Lorraine mettre sa jeunesse, sa grande âme et sa vie au service de la France, s'est appelée la *Pucelle d'Orléans*.

VII. — FÊTE COMMÉMORATIVE DE LA DÉLIVRANCE D'ORLÉANS.

Institution de la fête. — Le 8 mai 1429, à la nouvelle que l'armée anglaise se retirait,

les Orléanais s'étaient spontanément répandus dans les églises, pour rendre au Ciel de justes actions de grâces et pour remercier leurs patrons saint Euverte et saint Aignan de la protection qu'ils avaient étendue sur la cité pendant la durée du siége. Le même jour, le clergé, « par le moyen et de l'ordonnance du Bâtard d'Orléans, » s'était rendu processionnellement au portereau Saint-Marceau, suivi du Bâtard lui-même, de la Pucelle, des Procureurs, des capitaines, gens d'armes, bourgeois et habitants. Ce fut l'origine de la fête du 8 mai[74].

L'année suivante, la même procession se fit au milieu d'un concours immense et avec un enthousiasme extrême. Les bourgeois d'Orléans étaient allés chercher à Meung (1) leur évêque de Saint-Michel pour qu'il y assistât.

Dès ce temps, le cérémonial de la fête avait été réglé. Le clergé et le conseil de la Ville, d'un commun accord, avaient arrêté qu'on irait en procession aux Augustins, et partout où avait été le « estour » (combat);

Qu'on y ferait le service et oraisons;

Que les douze Procureurs porteraient chacun en leur main un cierge où seraient les armes de la Ville;

(1) Suivant le doyen de la Saussaye, à Jargeau, d'après les manuscrits de l'abbé Dubois.

Que de ces cierges quatre demeureraient à Sainte-Croix, quatre à Saint-Euverte, quatre à Saint-Aignan ;

Que les châsses des églises seraient portées, « en espécial celle de monseigneur Saint-Aignan, celle de monseigneur Saint-Euverte, lesquels furent gardes et protecteurs de la dicte cité d'Orléans ; »

Qu'on reviendrait par devant la chapelle de Notre-Dame-de-Saint-Paul (1) ;

De là à Sainte-Croix, où un sermon serait prêché et la messe célébrée ;

Que le même jour, en l'église de Saint-Aignan, on chanterait vigiles pour les « trespassés » pendant le siége, et le lendemain une messe solennelle, à laquelle assisteraient les Procureurs; qu'à l'offrande serait présenté, au nom de la Ville, un cierge, « pain, vin, » et par chaque procureur huit deniers parisis.

Ce cérémonial fut approuvé plus tard et consacré par des décisions épiscopales et pontificales dont voici les dates :

9 *juin* 1452. — Bulle du cardinal d'Estouteville, légat du Saint-Siége, par laquelle sont accordés cent jours d'indulgence à toute personne pénitente qui visitera l'église de Sainte-Croix et assistera dévotement : le 7 mai, aux

(1) Cette chapelle était à la partie sud-est de l'église.

premières vêpres ; le 8 mai à la procession générale, à la messe et aux secondes vêpres, le 9 mai au service des défunts. Ce pardon fut crié dans la ville, de l'ordre des Procureurs, et trancrit sur un livre où était « le service de la fête, » et qu'on appelait le livre rouge.

4 mai 1453. — Lettres de Thibault d'Aussigni, évêque d'Orléans, qui, voulant conserver et maintenir à jamais la fête établie, de « l'assentiment de la population cléricale et laïque, » pour célébrer la gloire de Dieu et remercier les saints confesseurs saint Euverte et saint Aignan de leur assistance, accorde quarante jours d'indulgence à tous les fidèles pénitents qui, en commémoration d'une aussi grande victoire, assisteront les 7, 8 et 9 mai aux vêpres, à la procession solennelle et à l'office des défunts.

4 mai 1474. — Lettres de François de Brilhac, évêque d'Orléans, qui accorde les mêmes indulgences à ceux qui, pendant les trois jours consacrés à remercier Dieu de la victoire obtenue par le secours de la croix triomphante, « patrone » de la cité (1), l'assistance de saint Euverte et de saint Aignan, ses protecteurs, suivront les offices de la fête.

19 *janvier* 1482. — Lettres de Jean Rolin,

(1) L'église cathédrale d'Orléans est placée sous le vocable de la Croix et sous celui de Saint-Mamert.

cardinal-évêque d'Autun, données à Paris, à la requête des procureurs de la ville d'Orléans, par lesquelles sont accordés cent jours d'indulgence à ceux qui assistent aux processions, messes et offices célébrés en mémoire de la délivrance et pour la prospérité de la « commune et cité. » Cette dernière bulle fut transcrite au livre rouge par l'un des notaires en cour d'église de la ville d'Orléans.

La fête du 8 mai, canoniquement constituée par ces décisions, eut désormais son office spécial et prit place dans le calendrier ecclésiastique du diocèse, où elle figure sous l'indication : « Délivrance d'Orléans; » mais en même temps elle demeurait fête civile. Née de l'accord des habitants et du clergé, *clero et altero populo consentiente*, elle conserva toujours, ou du moins ne perdit qu'accidentellement ce caractère mixte, qui est le sceau de son origine.

Jusqu'en l'année 1561, elle fut célébrée sans interruption, avec le cérémonial religieux et civil. En 1562, les calvinistes se trouvant maîtres d'Orléans (1), la procession n'eut pas lieu, la fête ne fut pas célébrée. Peut-être y eut-il un divertissement militaire aux Tourelles. Un article du compte de commune, où il est question d'échafauds dressés pour la fête de la Ville, le

(1) Depuis le 1er avril, le prince de Condé, chef du parti protestant, en était maître.

laisse supposer (1). Ce compte ne mentionne aucune autre dépense.

Les registres de 1563 et de 1564 manquent, et l'on ne sait ce qui se passa au mois de mai de ces deux années (2).

En 1565, la fête fut célébrée suivant l'ancien rit. La procession se rendit de la cathédrale aux Tourelles ; mais les cinquanteniers de la religion réformée, commandés pour y assister, refusèrent d'obéir : leur réponse fut constatée par acte notarié. Cette sommation et cette réponse semblent indiquer qu'on revenait pour la première fois, depuis les troubles, à l'ancien cérémonial. On fut du reste obligé de prendre des mesures contre les mauvaises dispositions des calvinistes. Le chevalier du guet dut se trouver à la procession avec ses gens, et le capitaine Caban, commandant de la citadelle, avec ses soldats, pour « empêcher qu'on ne fît sédition. » Pendant plusieurs années cette précaution fut nécessaire. En 1572, ce fut M. de Machault, commissaire pour le Roi, qui se chargea de maintenir l'ordre sur le passage du cortége.

1791-1792. — La fête, dépouillée de tout caractère religieux, est célébrée militairement.

(1) A Imbault Samxon six livres tournoys, pour avoir par lui fourny et faict les chaffaulz et feste de la Ville.

(2) Le 2 avril 1563, le prince de Condé avait quitté la ville, qui ce même jour avait été remise aux officiers du Roi.

1793. — La fête est supprimée.

1803. — Sur la demande du conseil général de la commune, le premier Consul autorise le rétablissement de la « fête commémorative de 1429. » Le maire, M. Crignon-Désormaux, prend un arrêté dont voici le préambule et les premiers articles :

« Considérant que le Gouvernement a approuvé la proposition de rétablir à Orléans la fête qui s'y célébrait chaque année en l'honneur de la délivrance de la ville par la Pucelle ;

« Considérant que cette fête a toujours été religieuse et civile, et que dès lors elle doit se faire par le concours des diverses autorités ;

« Après en avoir conféré avec le général commandant la subdivision du Loiret pour ce qui concerne la partie militaire, et avec Monsieur l'évêque d'Orléans pour ce qui a rapport à la partie religieuse de cette cérémonie ;

« Arrête, pour ce qui concerne le civil :

« ART. 1er. — La fête de la délivrance de la ville par Jeanne d'Arc, dite la Pucelle, sera célébrée le 8 floréal prochain et les années suivantes, le jour du calendrier républicain correspondant au 8 mai, vieux style.

« ART. 2. — Les invitations à tous les corps laïques et ecclésiastiques seront faites par le Maire, lequel ordonnera tout ce qui tient au détail de la fête. »

L'évêque, de son côté, donna un mandement portant :

« A ces causes, et en vertu de l'autorisation spé-

ciale du Gouvernement, nous ordonnons que la fête religieuse établie en cette ville en mémoire de sa délivrance par Jeanne d'Arc, connue sous le nom de Pucelle d'Orléans, continuera d'être célébrée le 8 mai de chaque année, sous le rit et avec les cérémonies d'usage. »

1831. — La fête religieuse se célèbre dans l'intérieur de la cathédrale; la procession cesse de se rendre aux Tourelles.

1840 à 1848. — La procession sort et se rend aux Tourelles.

1848 à 1852. — La procession extérieure est de nouveau supprimée. Les autorités civiles et militaires seules vont aux Tourelles en cortége.

1852. — La procession extérieure est rétablie[75].

Dénomination de la fête. — La population l'appelle indistinctement fête de la Pucelle, de Jeanne d'Arc, des Tourelles, de la Ville. De ces dénominations, les deux dernières seules sont exactes. Instituée en commémoration de la délivrance de la cité et non en l'honneur de Jeanne d'Arc, la fête du 8 mai s'appela, à l'origine, fête des Tourelles, puis fête de la Ville, nom qui lui est resté. Les registres de la commune ne lui en ont jamais donné d'autre. En voici l'extrait :

1435. — Solennité de la fête des Tourelles.

Anniversaire pour le salut des âmes de ceux qui moururent quand le siége fut levé.

1440. — Vigiles des trépassés qui sont morts durant le siége.

1441. — Fête de la Ville qu'on fait le huitième jour de mai. Vigiles et messe qu'on chante pour les âmes de ceux qui trépassèrent le siége durant.

1449. — Fête et solennité qu'on fait chacun an, au huitième jour de mai, pour mémoire de ce que les Anglais qui tenaient le siége devant la ville s'en allèrent ce jour et levèrent leur siége.

1450. — Remembrance et solennité qui, chacun an, se fait ce jour (8 mai) à l'occasion du siége que les Anglais mirent au mois d'octobre l'an mil quatre cent vingt-huit devant ladite ville d'Orléans, et y tinrent jusqu'au huitième jour de mai mil quatre cent vingt-neuf, que par la grâce de Dieu il fut levé.

1451. — Procession des Tourelles qui se fait le huitième jour de mai en mémoire de la grande grâce que Dieu nous fit à la levée du siége que tenaient les Anglais devant cette cité, lesquels se départirent honteusement à l'honneur du Roi notre sire, et des habitants d'icelle.

1455. — Solennité qui, chacun an, se fait pour le « relièvement » du siége que tinrent les Anglais devant la ville.

1460. — Fête de la Ville pour révérence de la « lévacion » du siége.

1497. — Procession générale faite aux Augustins en remerciant Dieu, notre créateur, de la victoire à ce jour donnée contre les Anglais, ainsi qu'il est accoutumé faire chacun an.

1501. — Fête de la Ville.

1668. — Solennité de la procession de la délivrance de la Ville. Fête de la délivrance de la Ville. Fête de la Ville.

A dater de cette époque, il n'y a plus sur les registres d'autre dénomination que celle de « Fête de la Ville, » qui s'y trouve reproduite chaque année jusqu'à la suppression totale de la fête, en 1793.

En 1772, la procession avait été appelée dans une ordonnance de l'évêque : « procession qui se fait en actions de grâce pour la délivrance de la Ville, par l'entremise de Jeanne d'Arc. »

En 1803, l'arrêté du maire et le mandement de l'évêque relatifs au rétablissement de la fête lui donnent le nom de « Fête de la délivrance d'Orléans par Jeanne d'Arc. »

Itinéraire de la procession. — A l'origine, le clergé faisait le tour intérieur de la ville; lorsqu'elle eut été agrandie, il continua de suivre les rues qui marquaient à peu près l'ancienne enceinte.

On sortait de la cathédrale par la porte latérale du sud, et on prenait par le cloître Saint-Etienne, les rues de la Corne-de-Cerf, du Puits-de-Linières, du Gros-Anneau, des Images, de l'Impossible, de la Charpenterie, le Grand-Marché, le marché à la Volaille, les rues Saint-Jacques, des Hôtelleries, le pont, la voûte des Tourelles, le boulevart des Tourelles, l'église des Augustins, le pont, les rues des Hôtelleries, de la Pierre-Percée, du Puits-Saint-Christophe, le Vieux-Marché, les rues Vannerie, Saint-Paul, de la Foulerie, de la Vieille-Poterie, de la Barillerie, de l'Aiguillerie, la Porte-Dunoise, les rues de la Cordonnerie, de la Pomme-de-Pin, de l'Ormerie, Saint-Sauveur, de l'Ecrivinerie (1); on rentrait à la cathédrale par la porte du sud.

Ce parcours dut se modifier lorsque le nouveau pont eut été livré au public (1760) et la rue Royale ouverte. En 1762, l'évêque, sur la demande des officiers municipaux, rendit une ordonnance portant que désormais la procession, en sortant de la cathédrale, prendrait la rue de l'Écrivinerie, et continuerait sa marche en droite ligne par la rue de Bourgogne jusqu'au coin de l'ancienne Porte-Dunoise; que de là elle descendrait la rue Sainte-Catherine, passerait sous la porte de l'ancien pont pour se rendre à l'église

(1) Aujourd'hui rue Pothier.

des Augustins par le nouveau pont; qu'au retour elle suivrait la rue Royale, passerait devant le monument de la Pucelle, transporté récemment de l'ancien pont au carrefour de la rue de la Veille-Poterie, et rentrerait dans la cathédrale par la place du Martroi, la rue d'Escures, la place de l'Étape et le portail du nord. Le chapitre de Saint-Aignan quittait la procession à ce moment et retournait dans son église.

Le 8 mai 1829, quatre centième anniversaire de la délivrance d'Orléans, on est sorti pour la première fois, depuis la reconstruction de la cathédrale, par le grand portail qu'on venait d'achever.

Aujourd'hui, la procession continue à sortir par le grand portail et suit directement la rue Jeanne-d'Arc, pour gagner la rue Royale et le pont. Elle ne passe plus dans les bas quartiers [76].

Stations. — Dans les premiers temps, la procession faisait plusieurs stations : sur le pont, devant la Belle-Croix; au boulevart des Tourelles, du côté de Jargeau, du côté de Meung, devant le fort; à la chapelle de Notre-Dame de Saint-Paul; à la Porte-Dunoise (1). Après la démolition du vieux pont, des Tourelles et de leur

(1) Ancienne porte de ville avant la réunion du bourg d'*Avenum*. L'entrée de la rue de la Faverie, où elle était placée, en avait conservé le nom.

boulevart, la station qui avait lieu sur ce point se fit dans l'église des Augustins ; celles de Saint-Paul et de la Porte-Dunoise furent supprimées.

Aujourd'hui que l'église dès Augustins a été démolie, la station a lieu devant une croix qui a été érigée en 1817 sur l'emplacement du boulevart des Tourelles.

Office. — Les vigiles de la veille et la messe du jour se disaient à Sainte-Croix ; c'est aussi dans l'église de Sainte-Croix que le sermon était prononcé. Les vigiles du jour se disaient et le service des morts se célébrait à Saint-Aignan.

L'office de la procession était fait par les trois chapitres de Sainte-Croix, de Saint-Aignan et de Saint-Pierre-Empont, Sainte-Croix dès l'origine, Saint-Aignan à dater de 1440, Saint-Pierre-Empont à dater de 1451.

Les chants se composaient de versets des psaumes. Vers la fin du XVe siècle, on commença à introduire dans le processionnal des passages des Écritures qui pouvaient présenter des allusions à la délivrance de la ville et à la prise des Tourelles.

C'est ainsi qu'on chantait à la station de la Belle-Croix quatre répons, le premier tiré d'Isaïe (1), où sont les mots : *occupabit salus muros*

(1) LX, 18.

tuos; le second en l'honneur de saint Mamert, patron de la cathédrale; le troisième en l'honneur de saint Euverte, le quatrième en l'honneur de saint Aignan; à la station des Tourelles, le verset commençant par ces mots : *Vos qui in turribus estis aperite portas;* au retour, sur le pont, le cantique composé par Moïse lorsque Pharaon eut été submergé dans la mer Rouge (1), et le cantique de Débora.

Dans l'ordre des prières arrêté en 1773, par ordonnance de l'évêque d'Orléans, ces psaumes et cantiques ont été maintenus; aujourd'hui encore ils font partie de l'office. En rentrant dans Sainte-Croix, on entonne le *Te Deum.*

On disait aussi deux oraisons, l'une où sont les mots : *exorantes ut Aurelianorum civitatem quam de hostium manibus liberare dignatus es, ab omni in posterum adversitate custodias;* l'autre dite *oraison de saint Aignan,* où on lit : *præsta, ut sicuti ad supplicationes sancti hujus pontificis (Aniani) civitati Aurelianensi in afflictione positæ succuristi, ita.....* Il est à remarquer que les termes de ces deux oraisons sont généraux et s'appliquent aux deux délivrances d'Orléans, la délivrance du siége des Huns en 451 et la délivrance du siége des Anglais en 1429 [77].

(1) *Exode,* 15.

En 1483, un motet spécial, moitié français, moitié latin, fut composé par le maître des enfants de chœur de Sainte-Croix, qui reçut de la Ville, pour ce travail, quatre écus d'or (1). Ce motet, destiné à être chanté désormais à la station de la Porte-Dunoise, fut transcrit en deux exemplaires de chacun huit pages de parchemin, reliéés en cuir vermeil, l'un pour les chantres de Sainte-Croix, l'autre pour les enfants de chœur (2). Un autre motet se chantait à la station de Saint-Paul. Lemaire, qui écrivait en 1645, rapporte ces motets tels qu'on les chantait de son temps. C'est un mélange d'actions de grâce adressées à Dieu, de remercîments à saint Aignan, à saint Euverte, à la sainte Croix, dont la fête (3 mai) avait coïncidé avec la levée du siége, d'éloges à la Pucelle et à ses compagnons Dunois, La Hire et Xaintrailles. Voici quelques versets :

Commune d'Orléans, élevez votre voix,
En remerciant Dieu et la Vierge sacrée,
Quand jadis à tel jour, huictième de ce mois,
Regarda en pitié le peuple orléanois,
Et tellement chassa nos ennemis Anglois,
Que la Duché en fut en joye délivrée.
A la douce prière
Dont le Roy Dieu pria,
Vint Pucelle bergère,

(1) Il s'appelait Éloi d'Amerval.

(2) En 1643, ils étaient usés. Les Procureurs les firent renouveler. — Comptes de commune, 1484 et 1643.

Qui pour nous guerroya.
Par divine conduite
Anglois tant fort greva,
Que tous les mit en fuite,
Et le siége leva.
. . . .

Ecce crucem Domini, fugite partes adversæ per quam vicerunt lilia leopardos de Anglia (1).

. . . .
Judith et Esther, nobles dames,
Et plusieurs autres vaillantes femmes,
Par le vouloir du Dieu des dieux
Bataillèrent pour les Hébrieux.
. . . .
Tout ainsi pour notre querelle
Batailla Jeanne la Pucelle.

Salve nos Christe Salvator per virtutem sanctæ crucis, qui demersisti Anglicos in Ligeri, miserere nobis (2).

. . . .
Regardez comme Glacidas
Fut noyé, et d'autres grand tas,
Sallebri frappé d'un canon,
Dont mourut à confusion;
Car Notre-Dame et saint Memart (Mamert)
Les grevèrent de toute part.
Saint Euverte les mit aussi
Et saint Aignan en grand souci.
. . . .

(1) Fuyez, ennemis; voici la croix du Seigneur, par laquelle les lis ont vaincu les léopards d'Angleterre.

(2) Sauvez-nous, Christ sauveur, qui par la vertu de la sainte Croix, avez englouti les Anglais dans la Loire, prenez pitié de nous.

Or, prions donc pour le bon capitaine
Sage et prudent, Monseigneur de Dunois,
Que Dieu le mette en la gloire hautaine,
Poton, La Hire et tous les bons François.

Les chantres et enfants de chœur qui chantaient ces motets étaient placés sur des échafauds en planche qu'on dressait sur le passage de la procession.

Les oraisons de l'office contiennent, on l'a vu plus haut, des actions de grâce pour la délivrance de la ville, due particulièrement à l'intercession de saint Aignan, son patron ; mais il n'y est fait aucune allusion à l'intervention de la Pucelle. C'est dans les motets seulement qu'elle est citée en compagnie de Dunois, La Hire et Poton, et il est à remarquer que ces motets n'appartenaient pas à l'office religieux proprement dit ; ils ne sont pas notés dans les processionnaux, successivement approuvés par les évêques d'Orléans. Et en effet, ils n'étaient pas chantés, durant la marche du cortége, par le clergé des paroisses et des chapitres, mais pendant les stations, par des enfants de chœur et des chantres placés sur des estrades.

M. Buchon, et M. Quicherat plus tard, ont publié, d'après un manuscrit de la bibliothèque impériale, une collecte qui contient le passage : *ut sicut populum tuum per manum fœminæ liberasti, sic Carolo, regi nostro, brachium victo-*

riœ erige ut hostes qui in sua confidunt multitudine queat in prœsenti superare. Cette collecte composée vraisemblablement au temps de Charles VII, fait mention de la délivrance du peuple de Dieu par la main d'une femme, mais non de la délivrance spéciale d'Orléans. Elle a pu être introduite dans quelque office; il ne paraît pas qu'elle ait jamais pris place dans l'office qui se célébrait à Orléans le 8 mai. Les oraisons de ce dernier office contiennent, on l'a vu plus haut, des actions de grâce pour la délivrance de la ville, due particulièrement à l'intercession de saint Aignan; mais il n'y est fait aucune allusion à l'intervention de la Pucelle [78].

Sermon. — Il était d'usage à Orléans que toute procession fût accompagnée ou suivie d'un sermon. Aussi voit-on l'ordonnance de l'institution de la fête comprendre un sermon qui se prononçait dans la cathédrale à la rentrée du cortége. Aujourd'hui, on le prononce avant la sortie de la procession; mais ce changement n'eut lieu que fort tard. Un religieux, appartenant aux ordres mendiants, était habituellement chargé de cette prédication. Quelquefois ce fut un chanoine des chapitres, quelquefois aussi un prêtre ou un religieux étranger. En 1507, le « prêcheur » fut l'évêque de Sisteron, confesseur du Roi.

L'objet de ce discours était, au XVe siècle,

de remercier Dieu de la délivrance de la ville : « Sermon que on fait à la procession chacun an à la fête de la Ville, pour le remercier de la levacion du siége. » Bien entendu, on ne pouvait le faire sans parler de la Pucelle et prononcer son éloge. Cet éloge devint peu à peu le sujet tout entier, si bien qu'aujourd'hui le sermon qui se prononce n'a d'autre nom que celui de panégyrique de Jeanne d'Arc. Il arriva parfois, vers la fin du XVIII[e] siècle, que ce panégyrique fut prononcé à un point de vue trop humain. M. l'abbé Dubois s'en plaint dans ses manuscrits, et rappelle le caractère primitif de ce panégyrique, qui était « une oraison sur le sujet du bienfait reçu de Dieu, qui a délivré Orléans et toute la France par les armes d'une pucelle. »

En 1460, le sermon avait été prononcé par Jean Martin, docteur en théologie. Les Procureurs le firent « écrire et noter en deux livres » aux frais de la Ville.

En 1759 et en 1760, un même prédicateur fut entendu. Ses deux sermons ont été imprimés avec le titre de : « Discours sur la Pucelle d'Orléans et sur la délivrance d'Orléans, prononcés dans l'église cathédrale de la même ville, l'un le 8 mai 1759, l'autre le 8 mai 1760, par le père de Marolles. » C'est le plus ancien des panégyriques qui nous sont parvenus.

Depuis lors, plusieurs autres panégyriques ont

été imprimés par les soins de l'autorité municipale [79].

Châsses. — Dès l'origine, les châsses des saints furent portées à la procession. En 1435, il y en avait trois : celles de saint Aignan, de saint Euverte et de saint Mamert. Mais leur nombre s'augmenta rapidement ; on vit successivement paraître les châsses :

1439. — De saint Samson, de Sainte-Croix, de l'abbaye de Bonneval (1) ;

1443. — De saint Flou, de saint Avit, de saint Marceau ;

1445. — De saint Victor, de saint Evroul, de saint Pouair ;

1447. — De saint Mesmin, de saint Georges ;

1453. — Des Ozannes (2) ;

1459. — De saint Laurent ;

1473. — De saint Grégoire ;

1521. — De saint Benoît, de saint Maclou, de saint Balthazard, de saint Doreste, de saint Paul, ermite, de sainte Barbe, de sainte Jeanne, de saint Quiriace, de saint Vincent.

Pour les porter, il fallait cent quatre hommes. Pendant les stations qui se faisaient aux Tourelles, à Saint-Paul et à la Porte-Dunoise, on

(1) Envoyées par l'abbaye de ce nom.
(2) Rameaux jetés sur les pas de Notre-Seigneur.

les déposait sur des tréteaux recouverts de tapisseries appartenant à la Ville.

En 1562, les églises furent pillées par les calvinistes, les châsses brisées, les reliques jetées au vent, et lorsqu'en 1565 la procession fut reprise, les Orléanais n'y virent plus cette longue suite de corps saints, qui étaient depuis cent cinquante ans l'objet de leur vénération et la sauvegarde de la cité. Désormais on ne porta qu'une châsse, celle de saint Marceau, qui seule avait échappé à la destruction. Les débris des autres reliques qu'on avait pu sauver n'eurent que plus tard de nouvelles châsses.

Chapeaux de fleurs. — En 1458, les enfants de chœur paraissent avec des chapeaux (couronnes) de violettes blanches, « fillolées » d'or (1), usage qui s'est maintenu jusqu'à la fin du XVIII[e] siècle. En 1659, on avait ajouté des bouquets aux couronnes. Ces bouquets étaient offerts non seulement aux enfants de chœur et aux chantres, mais à tous les membres du clergé, aux échevins et aux autres personnes dont le cortége était composé. Quelquefois on mettait des couronnes sur les chefs des saints.

Luminaire. — Quatre cierges de cire jaune

(1) Des couronnes semblables étaient employées aux usages mondains. En 1455, la Ville avait offert aux demoiselles Villequier de Gaucourt douze chapeaux fillolés d'argent.

brûlaient sur l'autel de Sainte-Croix pendant les matines qui se chantaient le 7 mai, et pendant l'office du 8. Ces quatre cierges sont mentionnés pour la première fois en 1455. L'usage de les allumer et l'emploi de la cire jaune pour leur fabrication se sont maintenus jusqu'à la fin du XVIII[e] siècle[80].

Torches de la Ville. — C'était un usage établi dès avant le siége, qu'à toutes les processions la Ville fît porter des torches décorées d'écussons à ses armes et garnies de boisseaux semés de cœurs de lis d'argent. Ces torches, en cire vermeille (XV[e] et XVI[e] siècles), en cire jaune (XVII[e] et XVIII[e] siècles), pesaient huit livres chacune. Leur nombre, qui était de six en 1435, fut porté à dix en 1455, à seize en 1597.

Échelettes. — C'étaient des clochettes à la main qu'on sonnait dans les rues pour annoncer le passage de la procession. Cet usage existait dès l'année 1435.

Procureurs. — La fête étant offerte par la Ville, les procureurs ou échevins y tenaient une place considérable. Ils faisaient les invitations au clergé et conduisaient la procession, revêtus de leurs robes d'écarlate rehaussées de velours noir; chacun tenait à la main un cierge de cire blanche

garni d'un écusson aux armes de la Ville et un bouquet. Dans l'après-midi, ils allaient aux vigiles à Saint-Aignan; le lendemain, ils assistaient à la messe des morts dans la même église, et se présentaient à l'offrande. Ce dernier usage s'était conservé jusqu'à la suppression de la fête religieuse, en 1791. Lors de son rétablissement, en 1803, il fut repris et n'a été abandonné qu'en 1831.

Dîner offert par la Ville. — La cérémonie religieuse du 8 mai se divisait en deux parties : le matin, messe, procession et sermon; dans l'après-midi, vigiles des morts à Saint-Aignan. Dans l'intervalle, on allait dîner; mais soit qu'on n'eût pas le temps de se rendre chacun chez soi, soit qu'on eût de la peine à se réunir une seconde fois pour aller à Saint-Aignan, soit qu'on trouvât convenable que la Ville fît le jour de sa fête une politesse à ses échevins et aux personnes attachées à son service ou invitées à la cérémonie, on résolut de ne pas se séparer et de dîner ensemble. Ceci arriva pour la première fois en 1443, où l'on voit, par le compte des dépenses du trésorier, qu'une somme de vingt-six sous six deniers parisis fut payée à « Jehan de Troys le jour de la procession, VIIIe jour du mois de may, pour despense de bouche faicte en son hostel par les Procureurs et autres de la

Ville. » Dans la suite le dîner fut donné à l'Hôtel-de-Ville.

Les convives étaient avec les échevins, le conseil et les notaires de la Ville, le prévôt et son lieutenant, le contrôleur des deniers, les membres du clergé qui avaient officié à la procession, le prédicateur et son compagnon, quand ce prédicateur était un religieux, le chevalier du guet, son lieutenant (1565), le gouverneur, l'évêque (1643), les notables de la ville (1526), les étrangers de distinction (1493). A la suite du dîner, on distribuait du pain et du vin aux prisonniers du Châtelet.

En 1539, le prédicateur avait cessé d'assister au dîner, mais on lui réservait un plat, ou plutôt quelques friandises ou mets particuliers lui étaient offerts et envoyés au nom de la Ville. A dater de cette époque, l'article des comptes de dépenses relatif au repas du 8 mai se termine chaque année par les mots : « Y compris le plat du prêcheur. » A la fin du XVIII[e] siècle, ce plat du prêcheur était remplacé par un présent de vingt livres de sucre et vingt livres de bougie.

A dater de 1684, il y eut un second dîner le lendemain, après l'office des trépassés. A ce dîner, il était d'usage d'inviter le prédicateur de la veille, le prieur et les chanoines de Saint-Euverte.

En dehors de ces dîners, des présents de vin et de gâteaux étaient faits aux personnes de tous rangs et de toutes professions qui figuraient à la procession, aux fournisseurs et aux ouvriers de la Ville.

Ces usages se sont maintenus jusqu'à la fin du siècle dernier[81].

Mystères et divertissements militaires. — En 1435, une somme de trois réaux d'or fut donnée à « Guillaume, le charron et aultres pour leur aider à paier leurs échaffauds et autres despenses par eulx faictes le VIIIe jour de may que ilz firent certain mistère au boloart du pont durant la procession. »

On ne sait ce que représentait ce mystère, sur lequel les comptes de commune ne donnent pas d'autres renseignements. Mais ces mêmes comptes apprennent qu'au mois de mai 1439, qui était le dixième anniversaire de la délivrance de la ville, il y eut aux Tourelles un divertissement pour lequel on dressa des échafauds qui coûtèrent cinquante-huit sous parisis. Ce divertissement était un simulacre de la prise des Tourelles, et il y eut ceci d'intéressant, qu'on y vit reparaître l'étendard et la bannière de l'un des anciens défenseurs de la cité, Gilles de Laval, seigneur de Retz. Étendard et bannière que Retz avait laissés sans doute en quittant Orléans

après la levée du siége, et que la Ville acheta d'un habitant qui en était détenteur. Voici en quels termes cette dépense est inscrite au compte de commune : « A Jehan Hilaire, cent dix-sept sous parisis pour l'achat d'un estendard et bannière qui furent à monseigneur de Reys, pour faire le service de l'assault comment les Tourelles furent prinses sur les Anglois le VIIIe jour de may (1). »

Il ne paraît pas que les années suivantes semblable représentation se soit renouvelée; les comptes de ville ne mentionnent rien jusqu'en 1446, où il est question d'une somme de quatre livres seize sous parisis payés à Molinet Gaulcher, peintre, et « à ses compagnons, qui jouèrent le mistaire de saint Estienne le VIIIe jour de may. »

Toutefois, l'usage de rappeler l'assaut des Tourelles par une démonstration militaire dut se maintenir; tout au moins fut-il repris vers le milieu du XVIe siècle. En 1549, on payait soixante-cinq sols tournois pour dix livres de poudre à canon employée « à faire jouer l'artillerie de la Ville sur les Tourelles le jour de la feste de ladicte Ville, durant la procession générale dudit jour. »

A dater de ce moment, les comptes signalent

(1) En valeur intrinsèque, huit francs quarante-six centimes.

un cortége militaire qui va s'augmentant chaque année. Trompettes ordinaires de la Ville, dizainiers, cinquanteniers, centeniers vêtus de hocquetons armoriés aux armes de la Ville; soldats du guet portant un drapeau blanc aux armes de France et d'Orléans; compagnies de volontaires de la milice, précédées chacune de ses tambours et d'un étendard rouge à une croix blanche; compagnie des arquebusiers (1), qui se tenait sur la Motte-Saint-Antoine et sur les Tourelles, d'où elle saluait la procession de mousquetades et de décharges de boîtes et de fauconneaux.

Dans l'après-midi, cette même compagnie des arquebusiers, précédée de son drapeau, qui était vert, rouge et blanc (2), avec un écusson aux armes de la Ville, retournait aux Tourelles où elle tirait un prix « royal (3), » donné par la commune. Ce prix se composait, en 1649, de cent cinquante livres tournois, six bouquets et trois douzaines d'aiguillettes de soie verte [83].

Le représentant de Jeanne d'Arc. — Au mi-

(1) Ancienne compagnie des arbalétriers établie dès le XIVe siècle.

(2) Le vert était la couleur du duc d'Orléans, le rouge et le blanc les couleurs de l'écusson de la Ville.

(3) Ainsi nommé de ce que celui qui abattait l'oiseau était roi de la fête.

lieu du XVIIe siècle, un jeune homme « vêtu à l'antique, représentant la Pucelle, » se tenait sur les Tourelles avec les soldats de la milice pendant le défilé du cortége. Symphorien Guyon, en rapportant « cette coutume, » ajoute qu'elle était un « reste de l'ancienne réjouissance publique. » Mais il est à présumer, d'après le costume du représentant de la Pucelle, qu'elle ne remontait qu'aux dernières années du XVIe siècle. C'est d'ailleurs l'époque où les réjouissances militaires avaient commencé à occuper une grande place dans la célébration de la fête de la Ville.

Les troupes se répandaient ensuite dans la ville, conduisant triomphalement le représentant de la Pucelle, qui reçut le nom de « Puceau. » Ces promenades amenèrent des désordres et des scandales ; pour les faire cesser, le clergé consentit à introduire le Puceau dans la procession, ce qui eut lieu pour la première fois en 1725. Il portait le costume du temps de Henri IV, aux couleurs de la Ville, qui sont le jaune et le rouge, et suivait la procession accompagné de son père ou d'un parent qu'on appelait le « parrain du Puceau. »

En 1803, lors du rétablissement de la fête religieuse, on ne songea pas à y faire figurer l'ancien représentant de Jeanne d'Arc ; mais en 1817, M. le comte de Rocheplatte, maire de la

Ville, ayant voulu restituer à la fête du 8 mai son ancienne splendeur, les traditions furent consultées, traditions plus ou moins vagues, d'après lesquelles le Puceau reparut avec un cérémonial que les précédents du dernier siècle pouvaient justifier, mais qui étaient sans rapport avec la donnée historique des siècles antérieurs.

Le Puceau figura dans la procession jusqu'à sa suppression en 1831. Lorsqu'elle fut rétablie en 1840, l'administration municipale ni le clergé ne jugèrent à propos de l'y introduire de nouveau.

Rosière. — En 1786, le duc et la duchesse d'Orléans se trouvant dans la ville, exprimèrent le désir de contribuer à la solennité de la fête du 8 mai en dotant une jeune fille née dans « les murs, » laquelle serait choisie par le corps municipal, sur la présentation de l'évêque. La dot était de cent vingt livres (1). Les chapitres de Sainte-Croix et de Saint-Aignan ajoutèrent trois cents livres pour les frais du mariage, qui fut célébré le 8 mai dans la cathédrale, après le panégyrique ; deux échevins tinrent sur les époux le drapeau de la Ville en guise de poêle. La même

(1) L'évêque, sur le rapport de commissions de notables formées dans chaque paroisse, désignait trois noms.

cérémonie se renouvela en 1787 et en 1788. Cette dernière année, la somme donnée par le duc d'Orléans fut de douze cents livres; la Ville donna trois cents livres pour les frais de noce.

Frais de la Fête. — Ils étaient supportés exclusivement par la Ville. Le prédicateur, les enfants de chœur, qu'on rémunérait en leur donnant de quoi acheter des « petits pâtés ; » les porteurs de châsses, etc., étaient payés par le trésorier de la commune; la cire nécessaire pour les torches et les cierges, les chapeaux de fleurs et les bouquets, les échafauds des stations, le dîner, figurent dans les comptes de chaque année.

Famille de Jeanne d'Arc. — Au XVe siècle, Jean du Lys, fils de Pierre d'Arc, et seigneur de l'Ile-aux-Bœufs, venait tous les ans de sa terre de Villers, près Orléans, pour assister à la procession de la Ville; il y avait le pas, et on portait devant lui un cierge auquel était appliquée une petite image de la Pucelle.

Dans les siècles suivants, les membres de la famille de la Pucelle qui se trouvèrent à Orléans le 8 mai furent l'objet de distinctions analogues [83].

VIII. — ÉTENDARDS ET BANNIÈRES.

Étendard de Jeanne d'Arc. — A son passage à Tours (avril 1429), Jeanne fit faire et peindre un étendard (1) ; à Blois, elle le fit bénir par l'archevêque de Reims dans l'église de Saint-Sauveur. — Le 29 avril, lorsqu'elle quitta le port Bouschet, et entra dans un bateau avec le Bâtard d'Orléans pour passer sur la rive droite, Jeanne le tenait à sa main. — Le soir du même jour, lorsqu'elle entra dans Orléans par la porte de Bourgogne, son écuyer le portait devant elle. Un habitant de la ville, qui portait une torche, s'étant trop approché, le feu prit au pennon (pointe). Jeanne poussa en avant, saisit l'étendard et étouffa la flamme. — Le 4 mai, lorsque Jeanne, s'éveillant en sursaut, prit ses armes en toute hâte pour se rendre à Saint-Loup, son étendard lui fut passé par une fenêtre, alors que déjà elle était à cheval dans la cour. — Le même jour, devant Saint-Loup, elle le planta sur le bord du fossé. — Le 6 mai, devant les Augustins, Jeanne combattit son étendard déployé. — Le 7 mai, devant les Tourelles, le signal du dernier assaut fut l'instant où la pointe de l'éten-

(1) Le peintre s'appelait Poulnoir.

dard toucha le mur du boulevart. En ce même instant une colombe blanche voltigeait au-dessus. — Dans les premiers jours de juin, lorsque Jeanne partit de Celles et prit congé de Charles VII pour retourner à Orléans, son étendard ployé était porté devant elle par un « gracieux page. » — A l'assaut de Jargeau, Jeanne montant à une échelle tenait son étendard. Une pierre jetée du haut de la muraille atteignit l'étendard; elle-même roula dans le fossé. — Sous les murs de Troyes, c'est son étendard à la main qu'elle entraîna son monde à l'assaut. — Dans l'église de Reims, pendant le sacre du Roi, elle était debout, tenant son étendard. — A l'attaque du faubourg Saint-Honoré, elle l'avait à la main lorsqu'elle descendit dans le fossé, et fut « navrée » d'un trait d'arbalète qui l'atteignit à la jambe. — A la fatale sortie de Compiègne, elle « chevauchoit un coursier lyard, moult bel et moult fier, son étendard haut, élevé et volitant en l'air du vent. »

Cet étendard, comme ceux des généraux d'armée au XVe siècle, était une très-longue pièce d'étoffe coupée en triangle ou flamme, et cloué par sa base au bois d'une lance. Jeanne elle-même en a donné la description dans ses interrogatoires des 27 février et 17 mars 1431, description qui fut confirmée vingt-cinq ans plus tard par son chapelain, entendu en témoignage

au procès de réhabilitation. Il était de toile blanche ou boucassin (fine toile de lin), semé de fleurs de lis d'or et frangé de soie. Le monde, c'est-à-dire Dieu tenant le monde, y était figuré assis sur l'arc-en-ciel, les pieds sur les nuées; devant lui deux anges agenouillés, l'un desquels présentait une fleur de lis, l'autre se tenait en prière; à côté, les mots IHESVS MARIA.

L'étendard était l'attribut du général d'armée, et à Rouen, les juges de Jeanne voulurent lui imputer à vanité d'avoir fait faire le sien ; à quoi elle répondit que c'était de l'ordre de sainte Marguerite et de sainte Catherine, qui lui avaient dit : « Prends l'étendard de par le roi du Ciel, et porte-le hardiment. » On lui reprochait bien plus encore de l'avoir tenu à la main dans l'église de Reims, tandis que celui d'aucun chevalier n'était en pareil lieu, question qui amena la noble répartie déjà rapportée plus haut : « Il étoit à la peine; c'étoit justice qu'il fût à l'honneur. » On lui demandait aussi pourquoi elle avait fait peindre deux anges, si elle les avait fait peindre comme elle les avait vus dans leurs apparitions, pourquoi elle ne les avait pas fait représenter entourés de clartés célestes; on voulait lui faire avouer que l'un de ces anges, celui qui tenait la fleur de lis, était elle-même. « Je vous ai déjà dit assez, » répondit la pauvre martyre, « que je n'ai rien fait que de l'ordre

de Dieu ; les anges sont là pour lui faire honneur, vêtus comme on les voit dans les églises. » On voulut encore savoir d'elle si elle préférait son épée à son étendard, à quoi elle dit que dans le combat elle « portoit son étendard pour éviter de tuer quelqu'un, et que jamais elle n'avoit tué un homme [84]. »

Bannière de Jeanne d'Arc. — A Blois, Jeanne ayant appelé près d'elle des moines et des prêtres qui formaient une espèce de confrérie à sa suite, voulut leur donner une bannière que son chapelain fit fabriquer par son ordre. Cette bannière, toute religieuse, représentait le Christ en croix. Elle fut portée par les prêtres en tête de l'armée qui, le 28 avril, se rendit de Blois à Orléans par la Sologne, revint à Blois le 30, et retourna à Orléans le 3 mai par la Beauce. Après le siége, il n'en est plus parlé.

Étendard et bannière de la Ville. — L'étendard, de forme triangulaire, était, comme on vient de le dire, un signe militaire, le drapeau du général d'armée. La bannière était un signe de ralliement féodal ou communal, l'attribut du seigneur ou de la communauté ; sa forme était rectangulaire. La ville d'Orléans avait de toute ancienneté une bannière, et lorsqu'en novembre 1429, elle envoya sa milice au siége de

La Charité, elle fit faire un étendard. L'ouvrier qui confectionna cet étendard fut en même temps chargé de raccoûtrer la bannière, de la repeindre et enluminer; elle était en boucassin de couleur sandal (rouge) avec frange, et pour le voyage de La Charité on l'enveloppa d'une toile [85].

Bannières et étendards qui se portaient à la procession du 8 mai. — Il a été dit déjà qu'un étendard et une bannière de Retz figurèrent dans le divertissement qui eut lieu le 8 mai 1439, pour simuler l'assaut des Tourelles. Cet étendard et cette bannière sont signalés dans cette seule circonstance : il n'en est parlé dans aucun autre document que le compte de commune de 1439.

L'année suivante, la bannière de la Ville, dont les comptes de dépenses de la fête de la délivrance ne font aucune mention jusque-là, parut à la procession, et à dater de cette époque elle y parut chaque année.

En 1476, elle était toute dépecée, et il fallut la mettre à point, ce qui coûta onze sous parisis.

En 1494, on porta l'étendard de la Ville avec la bannière.

En 1505, l'étendard et la bannière furent déposés, au retour de la procession, dans l'église

de Saint-Aignan, où ils demeurèrent pendant la nuit, et le lendemain, après l'office des trépassés, ils furent rapportés à l'Hôtel-de-Ville, ce qui se continua les années suivantes.

En 1535, l'étendard était en mauvais état et fut raccommodé : « A Pasquier le Coq, cousturier, pour avoir par luy repparé et accoustré l'estendart de la dicte Ville en plusieurs endroiz où elle estoit rompue. »

En 1565, la bannière de la Ville fut portée sans l'étendard.

En 1567, un guidon fut porté avec la bannière. Était-ce l'ancien étendard de la Ville sous la dénomination de guidon, ou bien un guidon qui, à dater de cette époque, le remplaça? C'est là une question d'autant plus difficile à résoudre, que les comptes des années suivantes donnent peu de renseignements sur la fête de la Ville. Les dépenses y sont mentionnées en bloc, et les indications de détail deviennent rares. Pendant une période de quatre-vingt-dix ans, elles manquent complètement sur les bannières ou drapeaux qui figurèrent à la procession, et ce n'est qu'en 1659 qu'il est de nouveau question d'un guidon qu'on refit à neuf et qu'on appelait alors le guidon de la Pucelle. D'où l'on pourrait induire que l'étendard de la Ville, qu'on avait commencé à porter en 1494, fut remplacé au cours du XVIe siècle, peut-être après les troubles, par

un guidon qui perdit le nom d'étendard de la Ville pour prendre celui de guidon de la Pucelle.

La fête avait été instituée en actions de grâce de la délivrance de la Ville; c'était la cité sauvée qui remerciait Dieu et priait pour les âmes de ceux qui avaient péri en la défendant. A l'origine, le souvenir de la Pucelle n'était mêlé à la cérémonie que très-accessoirement, et son nom n'y fut admis d'abord qu'en compagnie de ceux de Dunois, de La Hire et de Xaintrailles; les motets de d'Amerval, composés en 1483, les confondent dans une même ovation. Ces motets furent très-probablement le premier hommage direct et personnel à la Pucelle qui se soit introduit dans la fête religieuse, et il n'est pas douteux qu'à cette époque l'étendard qu'on portait à la procession était l'étendard de la Ville, et non un étendard commémoratif de celui de Jeanne d'Arc.

Mais à mesure qu'on s'était éloigné du temps du siége, quand ceux qui s'y étaient trouvés et la génération qui en avait reçu le récit de leur bouche eurent disparu, les impressions se modifièrent. L'idée abstraite de la délivrance de la ville s'effaça peu à peu devant l'image poétique et saisissante de celle qui en avait été l'instrument. Pour beaucoup de gens, la fête de la cité devint la fête de Jeanne d'Arc. L'office réglé par

les décrets des évêques continuait à glorifier la croix, saint Aignan, saint Euverte, mais la foule ne connaissait plus que la Pucelle et croyait que la procession se faisait en son honneur. Elle voulut y rappeler sa présence par des symboles, et il a fort bien pu se faire que l'étendard ou le guidon de la Ville, changeant insensiblement de nom, se soit transformé, par la seule influence de la prédilection populaire, en guidon de la Pucelle.

Toujours est-il qu'en 1659, le guidon qui se portait à la procession n'avait plus d'autre nom.

En cette année il fallut le renouveler, et voici les articles du compte de commune qui se rapportent à ce renouvellement :

« A François Barbier, artillier, la somme de trois livres tournois pour la lance qu'il a fournie du nouveau guidon de la Pucelle.

« A Nicolas Humby, marchand, la somme de vingt-sept livres dix solz pour avoir fourny de cinq aulnes et demye tafetas bleu pour faire le nouveau guidon de la Pucelle.

« A Mathurin Pasquier, passementier, la somme de trois livres dix-huit solz pour fourniture par luy faicte de frange qui a servy au nouveau guidon de la Pucelle.

« A Langlois, brodeur, la somme de quatre livres tournois pour avoir par luy faict et retaillé le nouveau guidon de la Pucelle et fourny de soye.

« A Gilles Rathouin, maître peintre, la somme de

soixante livres tournois pour avoir par luy paint le nouveau guidon de la Pucelle. »

Quelle était cette peinture? Aucun document ne l'a révélé jusqu'à ce jour; mais il est certain qu'elle était d'une certaine importance, à en juger par le prix de soixante livres tournois, qui équivalaient pour le moins à deux cent cinquante francs d'aujourd'hui. Quant à la composition, elle ne pouvait avoir aucun rapport avec l'étendard qu'avait possédé Jeanne d'Arc. On était trop loin pour que la tradition en eût transmis la description, et au XVIIe siècle les habitudes de recherche archéologique n'étaient ni assez exactes, ni assez sûres pour la faire retrouver. A cette époque, on composait des symboles de fantaisie; la couleur bleue qui fut ici choisie en est la preuve, puisque Jeanne elle-même, et après elle tous ses chroniqueurs, avaient dit que son étendard était blanc. Il est toutefois à remarquer que déjà cette inexactitude avait été commise au XVe siècle, dans une tapisserie allemande, contemporaine de Jeanne d'Arc, que possède le musée historique de l'Orléanais : l'étendard qu'elle tient à la main est bleu.

Lottin rapporte qu'en 1715, ce guidon était complètement usé et ne pouvait plus servir. Il y a lieu de penser qu'il fut alors remplacé par un drapeau aux couleurs de la Ville (jaune et rouge). C'est ce même drapeau que portait le

Puceau lorsqu'en 1817 il reparut dans le cortége.

La bannière de la Ville, bannière en forme de carré long, n'avait pas cessé de paraître à côté de ce guidon; sa présence est constatée à la procession du 8 mai 1668 par le compte de commune, et à la procession du 8 mai 1785 par une relation qui fut faite de la fête de cette année.

La bannière qui avait été portée au siége de La Charité en 1429 était rouge, ce qui indique qu'elle était aux armes de la Ville, dont le champ est de gueules. C'est cette bannière armoriée qui figura à la procession pendant toute la durée du XVe siècle. Mais au XVIe siècle on la remplaça par une bannière, espèce de tableau en toile peinte, dans la donnée du monument érigé depuis 1458 sur le pont d'Orléans, en commémoration de la délivrance de la Ville. Cette bannière fait aujourd'hui partie d'une collection particulière (1). D'un côté se voit la Vierge assise, tenant l'enfant Jésus; debout, derrière elle, saint Euverte et saint Aignan, patrons de la Ville; à genoux, en avant, le duc d'Orléans (2)

(1) La collection de M. Vergnaud-Romagnési.

(2) La présence de Charles VII ou de Dunois s'expliquerait mieux; mais le lambel qui se voit sur la dalmatique fleurdelisée du personnage agenouillé en face de la Pucelle, le bâton et la couronne ducale posés devant lui ne permettent aucun doute.

et Jeanne d'Arc ; au revers, la ville d'Orléans, prise des Augustins ; sur le premier plan deux groupes de personnages à genoux, qui appartiennent au clergé, à l'université et au corps des échevins de la Ville ; dans le ciel, deux anges tenant des couronnes et des palmes.

La peinture est d'une exécution remarquable. On a voulu l'attribuer à Léonard de Vinci, qui habita la Touraine au commencement du XVIe siècle ; tout au moins est-elle de son école. On a également supposé que cette bannière avait été donnée à la ville d'Orléans par Louis XII ou François Ier. Son importance, le temps auquel elle appartient et l'image du duc d'Orléans donnent de la force à cette supposition.

Elle figura très-certainement à la procession des Tourelles pendant toute la durée des XVIe et XVIIe siècles, peut-être même pendant une partie du XVIIIe.

Dans les premiers temps, la bannière était portée par le « varlet » de la Ville. Ce varlet de la Ville était le gardien de l'hôtel commun, un intendant qu'on chargeait de soins et de commissions de confiance. Il faisait certains achats et veillait à la plupart des menues dépenses. Plus tard il s'appela le serviteur, puis le concierge de la Ville, et eut lui-même un valet.

A la fin du XVe siècle, ce sont des hommes payés qui portent la bannière et l'étendard ; mais

le concierge de la Ville ou son valet les accompagnent. Au XVIe siècle, le valet avait une livrée aux couleurs de la Ville, qu'on renouvelait chaque année au mois de mai. Quant au concierge, on ne voit pas qu'au XVIe siècle il ait été revêtu d'une livrée. Au XVIIe siècle, il portait une robe, ce qui indique qu'il remplissait l'office d'appariteur[86].

Armes de la Ville. — Les armes d'Orléans paraissent avoir été de toute ancienneté de gueules à trois cœurs de lis d'argent. Dès l'année 1429, le champ de l'écu était de gueules. Plus tard, les rois accordèrent à la cité le droit d'ajouter un chef de France, faveur qu'elle avait méritée par sa glorieuse résistance aux armes anglaises, faveur qui fut, du reste, accordée à la plupart des bonnes villes du royaume. Ces armes, supprimées en 1792, ont été rendues à la ville d'Orléans, par une ordonnance du roi Louis XVIII.

Couleurs de la Ville. — Déjà, au XVe siècle, le rouge et le jaune étaient les couleurs des enseignes de la compagnie du duc d'Orléans; au XVIe siècle, ces couleurs formèrent la livrée de la Ville, qui depuis les a conservées. Le manteau du concierge ou appariteur de la commune, le costume du Puceau, le drapeau qu'il tenait à la main, étaient partie jaune et rouge[87].

Armes du duc d'Orléans, Charles III. — Le duc d'Orléans portait les armes de France brisées du lambel d'Orléans et les armes du duché de Milan, auquel il prétendait des droits du chef de Valentine de Milan, sa mère, ce qui formait un écu *écartelé 1 et 4 d'azur à trois fleurs de lis d'or, au lambel de trois pendants d'argent; 2 et 3 d'argent à la guivre couronnée d'azur, à l'issant de gueules.*

Son ordre était l'ordre du porc-épic (appelé aussi ordre du camail, ordre d'Orléans), fondé en 1493 par le duc Louis Ier, son père. Au collier de tortils d'or était suspendu un porc-épic également d'or sur terrasse de sinople, avec la légende : *cominus et eminus* (1).

Armes de Jeanne d'Arc. — *D'azur à une épée d'argent pometée d'or, soutenant une couronne royale également d'or, accostée de deux fleurs de lis de même.* Ces armes avaient été données par Charles VII aux frères de la Pucelle dès la levée du siége d'Orléans. A Reims, elles furent blasonnées par un peintre, sur la description que Jeanne elle-même lui en donna [88].

(1) *De près et de loin.* C'était une croyance au moyen âge que le porc-épic, non seulement se hérissait, mais qu'il lançait ses dards.

IX. — MONUMENTS ÉLEVÉS DANS LA VILLE D'ORLÉANS EN L'HONNEUR DE JEANNE D'ARC.

Monument du pont. — En 1458 fut érigé sur le pont d'Orléans le premier monument commémoratif de la délivrance de la Ville : les frais en furent faits par les Orléanaises, dames et demoiselles (1). Ce monument était en bronze et se composait de quatre personnages. Le Christ sur la Croix, la Vierge debout au pied de la croix, Charles VII et Jeanne d'Arc à genoux de chaque côté.

En 1567, il fut détruit par les calvinistes, qui renversèrent le Christ et mutilèrent les statues.

En 1571, les échevins le firent reconstruire ; un fondeur de la ville (2) entreprit cette restauration. Par les termes du marché, on voit que de la statue de la Pucelle il ne restait que les jambes, les bras et les mains. Dans le nouveau monument, la Vierge fut représentée assise au pied de la croix tenant sur ses genoux le corps de son fils. On conserva à Charles VII et à la Pucelle la position qui leur avait été donnée dans le monument primitif.

(1) *Opere sumptuque matronarum ac virginum.*
(2) Hector Lescot, mss. de la bibliothèque d'Orléans, n° 411

Sur le piédestal fut placée l'inscription suivante :

Mors Christi in cruce nos contagione labis æternorum morborum sanavit; Clodovicus rex in hoc signo hostes profligavit et Johanna virgo Aureliam obsidione totamque Galliam servitute britannica liberavit : a Domino factum est istud et est mirabile in oculis nostris : in quorum memoriam hæc nostræ fidei insignia non diu ab impiis diruta restituta sunt anno MDLXXI (1).

Quelques années plus tard, la Ville fit frapper des jetons pour ses échevins. On leur donna pour effigie, d'un côté les armes de la Ville avec les mots : *Maison commune d'Orléans ;* de l'autre, le monument du pont avec la légende : *A Domino factum est istud* (2).

En 1755, le pont actuel était en voie de construction ; l'ancien pont, au contraire, menaçait ruine. Le monument fut enlevé et déposé dans un réduit dépendant de l'Hôtel-de-Ville. Seize ans après, on le rétablit au carrefour formé par la rue Royale et la rue de la Vieille-Poterie.

(1) La mort du Christ sur la croix nous a guéris de la plaie des éternelles maladies; par ce signe le roi Clovis a abattu les ennemis, et Jeanne la Pucelle a délivré Orléans du siége et toute la France de la servitude britannique. Par le Seigneur ceci a été fait et cela est merveilleux à nos yeux. En mémoire desquelles choses ces signes de notre foi renversés naguère par les impies ont été rétablis l'an 1571.

(2) Par le Seigneur ceci a été fait.

Sur le piédestal furent placées deux inscriptions ainsi conçues :

DU RÈGNE DE LOUIS XV
CE MONUMENT ÉRIGÉ SUR L'ANCIEN PONT
PAR LE ROI CHARLES VII (1) EN 1458
EN ACTIONS DE GRACE DE LA DÉLIVRANCE
DE CETTE VILLE ET DES VICTOIRES REMPORTÉES
SUR LES ANGLAIS PAR JEANNE D'ARC
DITE LA PUCELLE D'ORLÉANS
A ÉTÉ RÉTABLI DANS SA PREMIÈRE FORME
DU VŒU DES HABITANTS ET PAR LES SOINS DE
M. JACQUES DU COUDRAY *maire*

MM ISAMBERT DE BAGNAUX VANDEBERGUE DE VILLEBOURÉ BOILLÈVE DE DOMAY DELOYNES DE GAUTRAY	*échevins*
DESFRICHES CHAUBERT COLAS DE MALMUSSE ARNAULT DE NOBLEVILLE BOILLÈVE LHUILLIER DE PLANCHEVILLIERS	*conseillers*

L'AN M DCC LXXI

D O M
PIETATIS IN DEUM
REVERENTIÆ IN DEIPARAM
FIDELITATIS IN REGEM
AMORIS IN PATRIAM
GRATI ANIMI IN PUELLAM
MONUMENTUM
RESTAURAVERE CIVES AURELIANI
ANNO DOMINI MDCCLXXI (2)

(1) Affirmation erronée. (QUICHERAT, V, 238.)

(2) A Dieu très-bon et très-grand. L'an du Seigneur 1771, les citoyens d'Orléans ont élevé ce monument de leur piété

En 1792, les membres de la section de Saint-Victor d'Orléans adressèrent aux administrateurs du département du Loiret une pétition par laquelle il était proposé de démolir le « monument de Charles VII, » et de convertir en canons le bronze qu'on en retirerait.

Le conseil général de la commune, consulté sur cette pétition, estima que le monument de la Pucelle « ne pouvoit être regardé comme un signe de féodalité; qu'il étoit au contraire un acte de reconnoissance envers l'Etre suprême, un témoignage de la valeur de nos ancêtres qui ont délivré la nation françoise du joug que les Anglois vouloient leur imposer, et qu'il n'y avoit aucun motif de le détruire. »

Mais l'administration départementale, dans sa séance du 28 août, décida que le monument serait enlevé sur-le-champ et déposé dans un lieu sûr, « pour être examiné sur la conversion et l'emploi du métal ce qu'il appartiendroit. »

Le 21 septembre suivant, le conseil général de la commune, en exécution de la loi du 14 août, qui prescrivait la conversion en bouches à feu de tous les monuments et inscriptions de bronze, fut obligé d'ordonner que les figures composant le monument de la Pucelle

envers Dieu, de leur révérence envers la Mère de Dieu, de leur fidélité au Roi, de leur amour de la patrie, de leur reconnaissance envers la Pucelle.

seraient employées à fabriquer des canons, mais il ajouta que pour en « conserver la mémoire, » un de ces canons porterait le nom de Jeanne d'Arc, surnommée la Pucelle d'Orléans.

En 1824, les missionnaires qui prêchaient à Orléans eurent la pensée de provoquer une souscription pour le rétablissement de l'ancien monument. Ce projet ne put être réalisé [89].

Statue en pied du rond-point de la porte Dauphine. — En l'an XI (1803), le conseil général de la commune d'Orléans, par la même délibération où il demandait le rétablissement de la fête de la délivrance de la ville, exprima le vœu qu'un monument fût élevé sur une de ses places publiques en l'honneur de Jeanne d'Arc, pour remplacer l'ancien monument du pont entièrement détruit. Cette délibération fut soumise au général Bonaparte, premier consul, qui de sa main l'apostilla en ces termes :

La délibération du conseil municipal m'est très-agréable; l'illustre Jeanne d'Arc a prouvé qu'il n'est point de miracle que le génie français ne puisse opérer lorsque l'indépendance nationale est menacée. La nation française n'a jamais été vaincue; mais nos voisins, abusant de la franchise et de la loyauté de notre caractère, semèrent constamment parmi nous ces dissensions d'où

naquirent les calamités de l'époque où vécut l'héroïne française, et tous les désastres que rappelle notre histoire.

Le ministre de l'intérieur, en envoyant au maire d'Orléans, M. Crignon-Désormaux, le texte de cette apostille, annonça qu'il accordait cinq mille francs pour aider à la construction du monument.

Le sculpteur Gois fils présenta au conseil municipal le dessin d'une statue de Jeanne d'Arc, d'après une terre cuite qu'il avait modelée, sur la demande de M. Lenoir, pour le musée des monuments français. Ce dessin fut agréé, mais à la condition que le sculpteur éleverait préalablement à la place destinée à la statue une épreuve en plâtre.

Cette épreuve fut inaugurée le 17 floréal an XI (7 mai 1804), à six heures du soir, sur la place du Martroi, par le maire, accompagné des adjoints et du secrétaire de la mairie. Le lendemain fut célébrée la fête religieuse.

La statue, coulée en bronze, vint prendre bientôt après la place de l'épreuve en plâtre (1). Le piédestal qui porte pour toute inscription les mots : A JEANNE D'ARC, fut décoré de quatre bas-reliefs qui représentent : l'arrivée de la Pu-

(1) Cette épreuve fut alors déposée dans le jardin de l'Hôtel-de-Ville, où elle est encore.

celle à Chinon; la prise des Tourelles; le sacre de Charles VII et le bûcher de Rouen.

En 1855, cette statue a été enlevée de la place du Martroi et transportée au rond-point de la Porte-Dauphine.

Croix des Tourelles. — Cette croix, érigée par les soins de M. le comte de Rocheplatte, maire d'Orléans, sur l'emplacement autrefois couvert par le boulevart des Tourelles, fut inaugurée le 8 mai 1817. Son piédestal porte les inscriptions suivantes :

EN MÉMOIRE
DE JEANNE D'ARC DITE LA PUCELLE
PIEUSE HÉROÏNE QUI
LE 8 MAI 1429
DANS CE MÊME LIEU
SAUVA PAR SA VALEUR
LA VILLE LA FRANCE ET SON ROI

Le 8 mai 1817, cette croix a été élevée par les soins de M. Drouin de Rocheplatte, maire, MM. de Noury, le vicomte de Grémion et Hubert Crignon, adjoints.

Statue de l'Hôtel-de-Ville. — Le 3 juin 1841, le préfet du Loiret transmit au maire d'Orléans avis d'une lettre émanée du cabinet du roi Louis-Philippe, laquelle annonçait que, par ordre de S. M., une caisse contenant une copie en bronze de la statue de Jeanne d'Arc par la princesse

Marie d'Orléans venait d'être adressée à la Ville. Cette statue, qui est une reproduction exacte de la statue de marbre conservée dans les galeries de Versailles, fut déposée dans l'une des salles publiques du musée d'Orléans, où elle demeura neuf ans. En 1851, lors de la restauration de l'Hôtel-de-Ville par M. Delton, elle a été transportée à la place qu'elle occupe actuellement, entre les deux rampes de l'escalier d'honneur. Le socle porte l'inscription suivante gravée en creux :

JEANNE D'ARC
PAR LA PRINCESSE MARIE D'ORLÉANS
DONNÉE PAR LE ROI SON PÈRE
A LA VILLE D'ORLÉANS
EN 1841

20 *novembre* 1840. — Le conseil municipal d'Orléans décida qu'une statue équestre de Jeanne d'Arc, dont le projet et l'esquisse lui avaient été soumis par le sculpteur Foyatier, serait élevée à Orléans sur la place du Martroi. Les fonds furent fournis par souscription. Le ministre de la guerre donna du bronze provenant de canons pris en partie sur les Anglais. Le piédestal et les bas-reliefs ont été payés à l'aide d'une loterie. La statue, exécutée par Foyatier, a été bénie le 8 mai 1855 par Mgr Dupanloup, évêque d'Orléans, en présence de M. Abbatucci, ministre de la justice, des corps

et autorités de la ville d'Orléans et du département du Loiret, des députations de plusieurs villes du département; la ville ayant alors pour maire M. Genteur. Les bas-reliefs, exécutés par M. Vital Dubray, ont été inaugurés le 8 mai 1861. Le piédestal porte les inscriptions suivantes :

Sur une face :

A JEANNE D'ARC
LA VILLE D'ORLÉANS
AVEC LE CONCOURS
DE LA FRANCE ENTIÈRE

—

Messire m'a envoyée
pour secourir la bonne ville
d'Orléans.

Sur l'autre face :

SOUS LE RÈGNE DE NAPOLÉON III
LE VIII MAI M DCCC LV
QUATRE CENT VINGT-SIXIÈME ANNIVERSAIRE
DE LA DÉLIVRANCE D'ORLÉANS
CETTE STATUE
A ÉTÉ INAUGURÉE
EN PRÉSENCE DE M ABBATUCCI MINISTRE DE LA JUSTICE
ET BÉNIE PAR M DUPANLOUP ÉVÊQUE D'ORLÉANS
M P BOSELLI ÉTANT PRÉFET DU LOIRET
M GENTEUR MAIRE DE LA VILLE

—

LE VIII MAI M DCCC LXI
LES RELIEFS DU PIÉDESTAL
ONT ÉTÉ INAUGURÉS
M LE CTE DE COETLOGON ÉTANT PRÉFET
M E VIGNAT MAIRE

X. — CÉRÉMONIAL ACTUEL DE LA FÊTE COMMÉMORATIVE DE LA DÉLIVRANCE D'ORLÉANS.

Le 8 mai 1855, la statue équestre de la place du Martroi fut inaugurée, et à cette occasion, la fête de la Ville fut célébrée avec un éclat inaccoutumé. On rendit à la cérémonie religieuse une solennité qu'elle n'avait pas eue depuis longtemps; d'anciens usages abandonnés furent rétablis; des innovations importantes furent introduites. Le programme qui fut alors arrêté fait règle aujourd'hui; il est suivi et observé chaque année; à cela près toutefois que les villes de Montargis, de Gien, de Beaune-la-Rolande, de Châteaurenard, de Jargeau, de Meung, de Baugenci, de Patay, la commune de Chécy, qui furent représentées en 1855 dans la procession, n'y prennent pas habituellement place, et qu'une cavalcade historique qui, par exception, fit la même année partie du cortége, n'y figure plus.

Voici quel est ce cérémonial :

7 *mai* (*midi*). — Sont hissées sur la tour du Beffroi une bannière aux couleurs de la Ville (jaune et rouge); sur chacune des tours de la basilique de Sainte-Croix, une bannière tricolore.

La cloche du beffroi se fait entendre et tinte à l'alarme de quart-d'heure en quart-d'heure, (ce tintement du beffroi rappelle les angoisses de la ville assiégée).

Huit heures. — Heure à laquelle, le 7 mai 1429, Jeanne d'Arc, après avoir emporté le fort des Tourelles, est rentrée dans Orléans par le pont; un bouquet d'artifice est tiré sur l'emplacement des ouvrages avancés du fort des Tourelles. Les cloches des églises et des chapelles de la ville, et de la paroisse de Saint-Jean-le-Blanc, sonnent à grande volée.

A ce signal, les troupes de la garnison, massées derrière le bouquet d'artifice, se mettent en marche à la lueur des torches, suivent le pont, la rue Royale, la rue Jeanne-d'Arc, et viennent se ranger en ordre de bataille devant le portail de la basilique de Sainte-Croix.

Au même instant, le corps municipal, ayant à sa tête le maire et ses adjoints, sort de l'Hôtel-de-Ville avec une escorte militaire, à la lueur des torches; il est précédé de la bannière de la Ville (1) et de l'étendard de Jeanne d'Arc (2). Il se dirige vers le parvis de la basilique.

(1) Bannière rectangulaire en soie brodée sur chaque face d'or et d'argent : de gueules à trois cœurs de lis d'argent, au chef cousu d'azur chargé de trois fleurs de lis d'or, qui sont les armes de la ville d'Orléans.

(2) Longue flamme triangulaire en soie blanche frangée

A l'apparition de l'étendard de Jeanne d'Arc débouchant sur la place, les tambours battent au champ, les portes de l'église s'ouvrent; le séminaire, le clergé de Sainte-Croix, portant les bannières de saint Michel, patron de la France, de saint Euverte et de saint Aignan, patrons d'Orléans, de sainte Catherine et de sainte Marguerite, protectrices de Jeanne d'Arc; le chapitre de la cathédrale, l'évêque, sortent processionnellement au chant du *Te Deum* et prennent place sur le perron de l'église.

Lorsque les chants ont cessé, le maire s'avance, suivi de l'étendard de Jeanne d'Arc; il monte les degrés, s'approche de l'évêque qui fait un pas en avant, et il lui remet l'étendard.

A ce moment, les tambours battent de nou-

d'or, qui représente en broderie d'or, d'argent et de soie, d'un côté, le Sauveur nimbé, assis sur l'arc-en-ciel, les pieds posés sur les nuées, bénissant de la main droite, tenant le monde dans la main gauche; devant lui deux anges agenouillés, vêtus comme l'étaient au XVe siècle les anges peints dans les églises. L'un de ces anges offre une fleur de lis, l'autre est dans l'attitude de la prière, au-dessous les monogrammes : IHESUS-MARIA ; à la pointe un rinceau dans le goût du XVe siècle, figurant une tige de lis; le revers semé de fleurs de lis d'or; à la pointe l'inscription : *Donné par les Orléanaises, 1855.*

La forme de cet étendard est celle des étendards au XVe siècle. C'était notamment la forme de celui de la Pucelle, dont la pointe alongée vint toucher la muraille du bastion des Tourelles au moment où il fut emporté d'assaut. Le sujet et les emblêmes qui le décorent ont été fidèlement reproduits

veau ; le portail et les tours de Sainte-Croix s'illuminent de feux de Bengale de la base au sommet.

Le maire descend et revient prendre sa place à la tête du corps municipal. Les chants religieux reprennent ; l'évêque donne sa bénédiction du haut du perron, puis le clergé rentre processionnellement dans la basilique, où il dépose l'étendard de Jeanne d'Arc.

Le cortége municipal retourne à l'Hôtel-de-Ville.

Les troupes regagnent leurs quartiers. La retraite est sonnée aux flambeaux.

8 *mai.* — A dix heures, le conseil municipal, précédé de la bannière de la Ville, se rend dans la basilique de Sainte-Croix ; les corps constitués, les autorités, les fonctionnaires, les corporations,

d'après la description que Jeanne d'Arc donna, devant ses juges, de son propre étendard. Les anges étaient là « en l'honneur de Dieu ; » mais ce fut une opinion accréditée au XVe siècle que, sous la figure de l'ange qui tenait une fleur de lis, Jeanne elle-même était représentée.

Cet étendard a été offert, comme l'indique l'inscription du revers, par les dames de la Ville (*). Déjà, en 1458, les Orléanaises avaient fait ériger à leurs frais, sur le pont d'Orléans, le monument de bronze décrit plus haut où se voyaient, au pied de la croix, la Vierge debout, le roi Charles VII et la Pucelle à genoux.

(*) Les offrandes, fixées à un taux uniforme, ont été recueillies par les soins de Mmes de Vauzelles, Boselli, Cordoën, Genteur, baronne de Morogues, comtesse de Rocheplatte, Porcher (Félix), de Lockhart, Boussion, Chiquand, Dumuis-Daudier, Fontaine, Ganard, du Roscoat.

invités par le Maire, s'y rendent de leur côté et prennent place dans la nef, dans l'ordre qui leur est assigné par les maîtres des cérémonies du chapitre. Le clergé occupe les stalles du chœur.

Lorsque le corps ou la personne ayant le premier rang est arrivé, une messe basse commence au maître autel.

La messe finie, l'évêque et le clergé quittent le chœur et viennent occuper les siéges du banc d'œuvre.

Un prédicateur désigné à l'avance par S. G. l'évêque d'Orléans, monte en chaire et prononce le discours qui portait à l'origine le nom « d'oraison en action de grâce de la délivrance de la ville, » et qui dans les temps modernes a pris celui de « Panégyrique de Jeanne d'Arc. »

L'étendard de Jeanne est placé en face de la chaire, les bannières des saints et des saintes contre les piliers de la nef, la bannière de la Ville au pied de la chaire.

Lorsque le prédicateur est descendu de la chaire, une procession sort de la cathédrale dans l'ordre suivant :

1° Peloton de cavalerie;

2° Députation et sapeurs-pompiers des communes suburbaines de Saint-Denis-en-Val, Olivet, Saint-Jean-le-Blanc, Saint-Pryvé, La Chapelle Saint-Mesmin, Ingré, Saint-Jean-de-la-Ruelle, Saint-Jean-de-Braye, Fleury;

Des communes plus éloignées et des villes du département, qui se font représenter;

3° Corporations et sociétés laïques de la ville d'Orléans (mariniers, jeunes apprentis, ouvriers, orphéonistes, médaillés sauveteurs et autres), précédées de leurs bannières;

4° Corporations religieuses;

5° Le bataillon de sapeurs-pompiers d'Orléans;

6° Les valets de la Ville;

7° La bannière de la Ville, escortée par des sous-officiers des sapeurs-pompiers d'Orléans;

8° Le maire d'Orléans, accompagné de ses adjoints;

9° Le conseil municipal d'Orléans;

10° Les administrateurs des hospices d'Orléans;

11° Les croix, les châsses et le clergé de chacune des paroisses de la ville d'Orléans, chaque châsse accompagnée de torches avec boisseaux aux armes de la ville d'Orléans (1);

12° Bannières de saint Michel, de saint Euverte et de saint Aignan, accompagnées des enfants des écoles d'Orléans (2);

(1) Ancien usage.

(2) Bannière de saint Michel, patron de la France, verte, ancienne couleur du duché d'Orléans; bannières de saint Euverte et de saint Aignan, rouge, qui est la couleur du champ des armes de la ville d'Orléans.

13° Bannières de sainte Catherine et de sainte Marguerite, accompagnées de jeunes filles couronnées de violettes blanches (1);

14° La croix du chapitre, les châsses de la basilique portées par les clercs du grand séminaire, et escortées de torches avec boisseaux aux armes de la Ville;

L'étendard de Jeanne d'Arc, porté par des clercs du grand séminaire; le clergé paroissial de Sainte-Croix, le chapitre cathédral, l'évêque sous le dais, portant la relique de la vraie croix;

15° Les corps et fonctionnaires invités marchant suivant l'ordre de leurs préséances;

Les troupes de la garnison échelonnées sur les flancs du cortége et fermant la marche.

La procession suit la rue Jeanne-d'Arc, la rue Royale, le Pont, se rend à la croix des Tourelles, où l'évêque dit les oraisons indiquées au processionnal; revient par le pont, la rue Royale, la place du Martroi, la rue d'Escures, la place de l'Etape et la place Sainte-Croix.

A leur arrivée sur la place Sainte-Croix, les

(1) Sainte Catherine et sainte Marguerite sont des vierges martyres, et à ce dernier titre leurs bannières devraient être rouges; mais on a préféré le blanc, pour rappeler que c'était à titre de vierges saintes plutôt que de martyres que Jeanne d'Arc les avait choisies pour patronnes. Les couronnes des jeunes filles qui suivaient la procession aux XV[e] et XVI[e] siècles étaient composées de violettes blanches.

troupes et les corporations se massent, le clergé pénètre dans l'église ; mais l'évêque avant d'y entrer s'arrête, et du haut des marches donne sa bénédiction.

A ce moment on entonne le *Te Deum*. L'évêque entre dans l'église ; les corps, les fonctionnaires et les personnes invitées entrent à sa suite et prennent place dans le chœur où le corps municipal les a précédés. Les châsses des saints sont déposées sur des estrades au milieu du chœur ; les bannières de Saint-Michel, de Saint-Euverte, de Saint-Aignan, de Sainte-Catherine, de Sainte-Marguerite et l'étendard de Jeanne d'Arc, entourent le sanctuaire. Le *Te Deum* achevé, l'évêque dépose la relique de la vraie croix sur l'autel et se retire, après avoir salué l'assistance.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

I.

9 décembre 1428. — *Mandement de Jean l'Archer, maire de la ville de Poitiers, et de Maurice Claveurer, échevin.*

Jehan l'Archer, mayre de la ville de Poictiers, et Maurice Claveurer, eschevin et bourgois d'icelle, commis et ordonnez à distribuer les deniers de ladicte ville pour les réparacions et autres choses nécessaires à jcelle, à nostre amé Pierre Ganter, receveur de lad. ville tant de la recepte ordinaire que extraordinaire, salut : — Nous vous mandons et commandons que vous paiez, baillez et délivrez des deniers de vos dictes receptes à frère Jehan Hillairet, religieux de l'ordre et couvent de Nostre-Dame-des-Carmes de Poictiers, la somme de vint livres tournois ; laquelle somme lui a esté ordonnée, en plain moys, estre payée par vous, desd. deniers, pour son salaire, paine, travail et despens d'avoir esté, par le commandement et ordonnance de ladicte ville de Poictiers, à Orléans, pardevers les gens d'église, bourgois et habitans de lad. ville d'Orléans, porter lettres closes et créance de par les gens d'église, bourgois et habitans de lad. ville de Poictiers, pour avoir seurté de bailler ausdiz d'Orléans la somme de neuf cens livres tournois que lesd. gens d'église, bourgois et habitans de Poictiers leur ont ordonné, pour leur ayder à supporter les grans fraiz et mises qui leur a convenu et convient faire pour résister aux ennemis du Roy estans à siége devant eulx. Lequel religieux y a esté et vaqué, par plusieurs journées, en grant doubte et péril de son corps, et apporté lettres et bonne seurté desd. d'Orléans de bail-

ler ladicte somme. Et par rapportant ces présentes, avec quictance souffisante dud. religieux, jcelle somme de xx l. t. vous sera allouée en vos comptes et rabatue de vostre dicte recepte par ceulx à qui il appartiendra, sans contredit ou difficulté aucune. — Donné soubz noz seigns manuelz, en plain moys et cent, le ixe jour de décembre l'an mil cccc vint et huit. — JEHAN L'ARCHER, M. CLAVEURER, G. BOUET.

Original s. parchemin. (Bibliothèque impériale, mss. latins, n° 9230, pièce 77, A.)

II.

26 décembre 1428. — *Lettres de commission de Jean, Bâtard d'Orléans, lieutenant-général du Roi dans les pays du duc d'Orléans.*

Jehan, Bastart d'Orléans, conte de Porcien et de Mortaing, grant chambellan de France et lieutenant-général de monseigneur le Roy, sur le fait de la guerre es pays de nostre très-redoubté seigneur, monseigneur le duc d'Orléans; — Au gouverneur et prévost d'Orléans et à leurs lieutenans, et à chacun d'eulx, salut : — Comme pour aider à supporter les grans frais et missions que ont fait et font chacun jour les bourgois, manans et habitans de la ville d'Orléans, tant pour faire plusieurs réparacions et emparemens en ladicte ville d'Orléans, avoir et acheter plusieurs engins et habillemens de guerre convenables et nécessaires à la garde et deffense de ladicte ville que autrement, afin de résistèr à la dampnable entreprise des Anglois, anciens ennemjs de ce royaulme, qui tiennent le siége devant ladicte ville et s'efforcent de toute leur puissance jcelle mettre en leur subgecion; lesdiz bourgois, manans et habitans de ladicte ville, duement assemblez, aient d'un commun assentement esté d'accort que la somme de six mille livres tournois soit assise, cueillie et levée

sur eulx et leurs biens par manière de taille. — Nous vous mandons, commettons et expressément enioignons, et à chacun de vous, que jncontinent, sans aucun délay, vous imposez et asséez et faictes asseoir, imposer, cueillir et lever ladicte somme de six mille livres tournois sur lesdiz bourgois, manans et habitans de ladicte ville le plus également que faire pourres, ainsi que on a accoustumé faire les aides qui ont esté levez pour mondit seigneur le Roy, et contraignez et faictes contraindre chacun desdiz habitans à paier ce à quoy ilz seront imposez, comme pour les propres debtes de mondit seigneur le Roy, et par prenant et vendant promptement leurs biens, sans y garder les autres solempnités accoustumées, cessans et non obstans quelxconques oppositions et appellacions, et ladicte somme faictes porter pardevers le receveur des deniers de ladicte ville, ou aultre commis à la recevoir, lequel receveur ou commis sera tenu vous en rendre compte quant requis en sera, et y procéder à telle diligence que par défault desdiz deniers aucun jnconvénient ne s'en suive. De ce faire vous donnons povoir. — Mandons et commandons à tous les justiciers, officiers et subgez de mondit seigneur le Roy, que à vous et à vos commis et députez en ce faisant obéissent et entendent diligemment. — Donné à Orléans, le xxvje jour du moys de décembre, l'an de grâce mil cccc vint et huit. Ainsi signé par monseigneur le conte lieutenant-général. — J. DE GYVÈS.

Document déjà publié dans le 426e *Anniversaire de la délivrance d'Orléans*. — Copie s. parchemin. (Arch. de la ville d'Orléans.)

III.

18 mars 1428. — *Vidimus de lettres-patentes de Henri VI, roi de France et d'Angleterre, du 3 mars.*

A tous ceulx qui ces présentes lettres verront, Simon

Morlier, chevalier, seigneur de Villiers, conseiller du Roy nostre sire. . . . . . . de Paris, salut. Savoir faisons : Nous, l'an de grâce mil cccc vint huit, le samedi xviij^{e} jour de mars. . . . . . . avoir veu certaines lettres du Roy nostredit seigneur, scellées de son grant seel en double queue et cire jaune. . . . . . . s'ensuit.

Henry, par la grâce de Dieu, roy de France et d'Angleterre, à tous ceulx qui. . . . . . . savoir faisons que Nous considérans les très grans et excessives finances que. . . . . . . la conduite et entretènement du siége mis de par Nous devant la ville d'Orléans. . . . . . . siége a desja duré longuement et pourroit encores plus durer si. . . . . . . puissamment ainsi que le cas le requiert. . . . la somme de quarante mil frans. . . . France, duc de Bedford, a libéralement fait bailler et délivrer. . . . . . . oncle, et des gens de nostre grant conseil, avons ordonné et ordonnons par ces. . . . . . et de quelque estat que ce soit, prenans de nous gaiges à cause de leurs offices. . . . . . prise, pour luy mesme nous presteront leurs gaiges pour ung quartier d'an. . . . à la conduite et entretènement dudit siége d'Orléans, et non ailleurs, sans donner pour ce. . . . . . . desquelx gaiges ainsi à Nous prestez sera faicte restitucion et paiement à ceulx de qui ilz auront. . . . . . . revenues quelxconques, ilz soient, en noz royaume de France et duchié de Normandie, tant de domaine comme d'aides, gabelles et confiscations, et aussi sur les proffiz de guerre quelxconques qui sont escheuz ou escherront. . . . . . à nostre dit oncle en nos diz royaume de France et duchié de Normandie. Si donnons en mandement à nos amés et féaulx conseillers les trésoriers généraulx et gouverneurs de nos finances de France et Normandie que, par le changeur de nostre trésor à Paris pour France, et par le receveur général de Normandie es deniers de sa recepte, et par tous les vicomtes receveurs tant de domaine comme

d'aides, et par les grenetiers du grenier à sel, et autres quelxconques faisans de par Nous fait de recepte, ils facent prendre et recevoir, pour la cause dessus dicte, de tous nos officiers quelxconques ayans et prenans gaiges. . . . . . . par leurs mains, et tant de nostre dit conseil comme autres, leurs gaiges pour ung quartier d'an, en baillant sur ce de ung chacun lettre de recepisse, par laquelle rapportant avecques lettres de mandement de Nous sur ce, que voulons estre baillée à eulx qui particulièrement le requerront ou vidimus de ces présentes. Restitucion et paiement sera fait de ladicte somme ainsi prestée des deniers de nos receveurs dessusdits, et sans aucune dificulté. Toutevoies, se aucuns de noz officiers dessusdiz ne vouloient vous faire paiement ainsi que dit est, Nous voulons et mandons qu'ils soient privés de leurs gaiges pour demy an, et que les deniers d'iceulx pour ledit demy an en soient prins, tournez et convertiz ou fait dud. siége d'Orléans ou noz autres affaires de guerre. En tesmoing de ce avons fait mettre nostre sceel à ces présentes. Donné à Paris, le iij^e jour de mars, l'an de grâce mil cccc vint et huit, et de nostre règne le septiesme. Ainsi signé par le Roy à la relacion du conseil tenu par mons^gr le régent duc de Bedford. — J. Mylet.

Ausquelles lettres cy-dessus transcriptes estoient atachez unes lettres de messeigneurs les trésorier et gouverneurs généraulx de toutes les finances du Roy, nostre sire en France et en Normandie.

Original sur parchemin, en partie maculé et déchiré. (Bibliothèque impériale, mss., pièces provenant de la cour des comptes.)

IV.

3 mars 1428. — *Lettres de mandement de Henri VI, roi de France et d'Angleterre.*

Henry, par la grâce de Dieu, Roy de France et d'An-

gleterre, à noz amez et féaulx conseillers, et trésoriers, et généraulx gouverneurs de noz finances de France et de Normandie, salut et dilection. Nous vous mandons et enioignons que, par nostre amé Pierre Surreau, nostre receveur général de Normandie, vous faictez recevoir de nostre amé et féal conseiller, maistre Jehan Dole, la somme de cent cinquante livres tournois, qui est la quarte partie, pour ung an, des gaiges ordinaires de conseiller, montans à la somme de vj^c l. t., que Nous avons voulu japieça et voulons estre à lui paiée, par chacun an, tant qu'il Nous plaira, en lui baillant lettres de recepisse sur ce. Laquelle quarte partie nostre dit conseiller nous a ottroyée prester pour la continuacion du siége que faisons tenir devant Orléans, et des deniers de ladicte recepte faictez par ledit receveur faire à nostre dit conseiller sur ce plain paiement et satisfacion, et tout ce qui paié aura esté à la cause dessus dicte par rapportant ces présentes, ou vidimus d'icelles fait soubz seel royal, avecques quittance de nostre dit conseiller et lesd. lettres de recepisse, Nous voulons estre aloué es comptes dudit receveur et rabatu de sa recepte par noz amez et féaulx les gens de noz comptes, sans aucun contredit ou difficulté. Donné à Paris, le iij^e jour de mars, l'an de grâce mil cccc vint et huit, et de nostre règne le vij^e.

Par le Roy, à la relacion du conseil tenu par mons^gr le Régent, duc de Bedford. — J. Mylet.

Orig. s. parchemin, ayant été scellé sur simple queue de parchemin. (Bibl. imp., mss., pièce provenant de la chambre des comptes.)

V.

3 mars 1428. — *Lettres de mandement de Henri VI, roi de France et d'Angleterre.*

Henry, par la grâce de Dieu.... (*comme aux letttres*

précédentes). Vous faictez recevoir de nostre amé et féal conseiller, Thomas Holgville, escuier, la somme de cinquante livres tournois, qui est la quarte partie, pour ung an, des gaiges ordinaires de conseiller, montans à la somme de deux cens livres tournois, que Nous avons voulu pieça et voulons estre à luy paiée, par chacun an, tant qu'il Nous plaira, en luy baillant lettres de recepisse sur ce. Laquelle quarte partie nostre dit conseiller Nous a octroyée prester pour la continuation du siége devant Orléans. Et des deniers.... (*comme aux lettres précédentes*).

Orig. s. parch., ayant été scellé sur simple queue de parch. (Biblioth. imp., mss., pièces provenant de la chambre des comptes.)

VI.

13 mars 1428. — *Lettres de mandement de Jean, duc de Bedford, régent du royaume de France.*

Jehan, régent le royaume de France, duc de Bedford, à nos très chiers et bien amez les trésoriers généraulx des finances de monseigneur le Roy, tant en France comme en Normendie, salut et dilection. Comme Nous ayans ordonné et retenu nostre bien amé Henry l'Isle, escuier à la charge de quarante et trois hommes d'armes, sa personne en ce comprinse, et six vings et noeuf archers montez, armez et arrayez bien et suffisamment pour servir mondit seigneur le Roy et Nous au siége devant Orliens ou autres siéges, sur les champs et garnisons, et partout ailleurs où il Nous plaira ordonner durant ledit siége devant Orliens, et lesquelx hommes d'armes et archers furent et estoient de la charge et retenue de feu nostre très chier et bien amé sire Lancelot de l'Isle, frère dudit escuier au jour de son trespassement, pour estre audit siége d'Orliens, parmj ce que, pour lesdiz hommes d'armes et archiers, ledit escuier aura et prendra gaiges, c'est assavoir, pour homme d'ar-

mes, douze deniers esterlins le jour, monnoie d'Angleterre, avecques regards accoustumez en prenant le noble d'Angleterre pour six solz huit deniers esterlins de ladicte monnoie ou autre monnoie de France à la valeur, et pour chacun archier six frans par chacun mois, dont paiement lui sera fait de mois en mois, au commencement d'un chacun mois, et selon les monstres que ledit escuier a faictes et fera desdiz hommes d'armes et archiers des finances du pays de France et du duchié de Normandie, jceulx gaiges et regards commençans jncontinent que le terme que ledit feu sire Lancelot de l'Isle a esté dernièrement paié pour les gaiges de lui et des hommes d'armes et archiers de sa retenue fut finy et accomply, et de là en avant, de mois en mois, durant ledit siége. Comme par endenteures sur ce faictes entre Nous et ledit escuier ces choses et autres peuent plus à plein apparoir, Nous vous mandons et enioignons expressément, de par mondit seigneur le Roy et de par Nous, que, par Audry d'Esparnon, trésorier des guerres dudit pays de France, ou par Pierre Surreau, receveur général dudit duchié de Normandie, vous, des deniers de sa recepte, faites paier, bailler et délivrer audit Henry L'Isle, ou à son certain commandement, les gaiges et regards de lui et des hommes d'armes et archiers, de sa retenue de mois en mois, au commencement d'un chacun mois, selon les monstres et reveues qui ont esté et seront faictes d'iceulx hommes d'armes et archiers, par la fourme et maniere que dit est, durant ledit siége, et par rapportant ces présentes que voulons estre garand pour vous et ledit trésorier des guerres ou ledit receveur général, avecques monstres ou reveues sur ce deuement faictes et quittances souffisantes d'icelui Henry Lisle, tout ce qui, à ladicte cause, lui a et aura ainsi esté paié sera alloué es comptes et rabatu de la recepte dudit trésorier des guerres, ou dudit receveur général qui paié l'aura, par nos très chiers et bien amés les gens des comptes de mon

dit seigneur le Roy, à Paris et partout ailleurs où il appartiendra, ausquelx Nous mandons, ou nom que dessus, que ainsi le facent, sans aucun contredit ou difficulté. Donné à Paris, soubz nostre scel, le treiziesme jour de mars, l'an de grâce mil quatre cens vint et huit.

Par monsgr le régent le royaume de France, duc de Bedford. — BRADSHAWE.

Orig. s. parch., ayant été scellé sur simple queue de parchemin. (Biblioth. impériale, mss., pièces provenant de la cour des comptes.)

VII.

20 avril 1429. — *Quittance de Jean Talbot, capitaine de Coutances.*

Saichent tuit que Nous, Jehan, seigneur de Talbot, chevalier banneret, capitaine de Coustances, confessons avoir eu et receu de Pierre Surreau, trésorier général de Normandie, la somme de trente-cinq livres unze solz huit deniers tournois, pour les gaiges et regars de deux hommes d'armes et ung archier à cheval du nombre de nostre retenue et garnison dudit lieu de Coustances, estans et résidens au siége devant Orléans, desservis et à desservir audit siége, pour ung moys, commençant le xxiije jour de mars mil cccc xxviij avant Pasques, et finissant le xxije jour de ce présent moys d'avril ensuivant, tous jnclus, au prix de vj livres tournois pour ledit archier par moys ordonné et ainsy payé. Dont Nous avons fait monstre audit siége, cejourd'huy, pardevant Phillebert de Mollens, escuier, et maistre Raoul Parkers, à ce commis. De laquelle somme de xxxv l. xij s. viij d. t. Nous Nous tenons pour contens et bien paiez, et en quictons le Roy nostre sire, ledit receveur général et tous autres. En tesmoing de ce Nous avons fait sceller ceste présente quictance de nostre seel audit siége, le vintiesme jour d'avril, l'an mil cccc et vint neuf.

Orig. s. parch. Sceau et contre-sceau en cire rouge, sur simple queue de parchemin. (Bibl. imp., mss., pièces provenant de la cour des comptes.)

VIII.

20 avril 1429. — *Quittance de Thomas de Scales, capitaine de Pontorson.*

Saichent tuit que Nous, Thomas, seigneur de Scales, chevalier, capitaine de Pontorson, confessons avoir eu et receu de Pierre Surreau, receveur général de Normandie, la somme de six cens quatre vins cinq livres seize solz huit deniers tournois, en prest et paiement des gaiges et regars de Nous, chevalier banneret, xix autres hommes d'armes et soixante archiers à cheval du nombre de nostre retenue et garnison dudit lieu de Pontorson, ordonnez estre et servir au siége devant Orléans, et pour le service de Nous et des dessus dits audit siége de ce présent moys d'avril, dont Nous avons fait monstre audit siége cejourd'huy, pardevant Thomas Guérart, escuier, et maistre Raoul Parker, secrétaire de monseigr le régent de France, duc de Bedford, à ce commis. Dont paiement Nous a esté fait au prix de vj l. t. pour archer, par moys, selon l'ordonnance sur ce faicte par mondit seigneur le Régent. De laquelle somme de vjc iiijxx v l. xvj s. viij d. t. Nous nous tenons pour contens et bien payez, et en quictons le Roy nostre dit seigneur, ledit receveur général et tous autres. En tesmoing de ce Nous avons signé ceste présente quictance de nostre seing manuel, et seellé de nostre scel audit siége, le vintiesme jour d'avril mil cccc et vint neuf.

SCALES.

Orig. s. parch. Sceau et contre-sceau en cire rouge, sur simple queue de parchemin. (Biblioth. imp., mss., pièces provenant de la cour des comptes.)

IX.

30 avril 1429. — *Lettres de mandement de Henri VI, roi de France et d'Angleterre.*

Henry, par la grâce de Dieu, Roy de France et d'Angle-

terre, à nos amés et féaulx conseillers, trésoriers et généraulx gouverneurs de toutes noz finances en France et Normandie, salut et dilection. Comme par l'advis, délibéracion de nostre très chier et très amé oncle Jehan, régent nostre royaume de France, duc de Bedford, et des gens de nostre grant conseil, Nous avons derrenièrement ordonné et mandé venir en armes en nostre ville de Vernon, au mardj xxixe jour de mars derrenier passé, noz vassaulx et gens nobles tenans noblement de nostre duché de Normandie et pais de conqueste, pour en jcelle ville estre veuz, receuz et passez à monstres, pardevant noz commis ad ce, et Nous faire service ou conduit des vivres nécessaires pour l'avitaillement du siége que faisons présentement tenir devant la ville d'Orléans; lesquels vassaulx et gens nobles en regart et considéracion, aux gran fraiz et charges, coustanges et despens que pour faire ledit voiage leur conviendroit faire, pour leur aider à supporter lesdites charges et despenses par noz autres lettres données le xxe jour de ce présent mois, avons voulu et ordonné que, après leurs dictes monstres faictes en nostre dicte ville de Vernon, Paris et ailleurs, paiement leur feust fait de noz finances, pour vint jours commançans le jour de leurs dictes premières monstres; et il soit ainsi que lesd. nobles et vassaulx ou conduit desd. vivres et voiage par eulx fait de nostre ville de Paris devant lad. villē d'Orléans et ailleurs, sur la rivière de Loire, aient vacqué, séiourné et demouré pour attendre noz ennemis que l'on disoit venus à puissance pour advitailler ladicte ville d'Orléans par vj jours, oultre et pardessus les vint jours dessus diz, finans le xxixe jour de ce présent mois d'avril, pour lesquelz vj jours voulons paiement leur estre fait de noz finances de Normandie; vous mandons, commandons et expressément enioignons que, par nostre bien amé Pierre Surreau, receveur général de nostre dit pais de Normandie, tant des deniers de sa dicte recepte comme des deniers des

empruns que avons derrenièrement ordonnez Nous estre faiz par noz officiers de nostre dit duché et pais de conqueste, vous faictes paier, bailler et délivrer aux chefs de monstres desdiz vassaulx et nobles de nostre dit pais de Normandie, les gaiges et regars d'iceulx et de leurs dictes gens jusques au nombre de deux cens hommes d'armes, et les archiers à l'afférent, tous à cheval, pour lesd. vj jours, comme dit est dessus, qui font pour tout xxvj jours, au pris, pour chevalier banneret quatre solz esterlins par jour, pour chevalier bachelier deux solz esterlins, pour hommes d'armes à cheval douze deniers de lad. monnoie, avec regars acoustumez, et pour chacun archer dix deniers esterlins par jour, le noble d'Angleterre compté pour six solz huit deniers de ladicte monnoye; et par rapportant ces présentes, leurs reveues faictes en nostre d. ville de Paris, pardevant noz chers et bien amés Jehan Popliau et Guy le Boutciller, chevaliers, commis de par Nous à jcelles reveues, recevoir et prendre avec quictance desdiz chefs de monstres, tant seulement Nous voulons tout ce que paié sera et aura esté à ladicte cause estre alloué es comptes et rabatu de la recepte de nostre dit receveur général par noz amez et féaulx gens de noz comptes, à Paris et partout ailleurs où il appartiendra, ausquelz Nous mandons par ces présentes que ainsi le facent sans contredit ou difficulté quelzconques. Donné à Paris, le derrenier jour d'avril, l'an de grâce mil cccc vint neuf, et de nostre règne le vij^{e}.

Par le Roy, à la relacion du grant conseil.

(Signature et sceau coupés.)

Original s. parchemin. (Biblioth. imp., mss., pièces provenant de la cour des comptes.)

X.

1er mai 1429. — *Quittance de Jean, Bâtard d'Orléans, lieutenant-général du Roi dans les duché d'Orléans, comtés de Blois et de Dunois.*

Nous, Jehan, Bastart d'Orléans, conte de Porcien et de Mortaing, grant chambellan de France et lieutenant de monseigneur le Roy sur le fait de la guerre es duchié d'Orléans, contez de Blois et de Dunois, confessons avoir eu et receu des bourgeois, manans et habitans de la ville d'Orléans, par la main Jehan Hillaire, receveur des deniers appartenans à jcelle, la somme de six ceus livres tourns; laquelle somme lesdiz bourgeois, manans et habitans Nous ont baillée, pour paier les gens de guerre estans en jcelle ville en garnison, et les cappitaines des forteresses d'environ ce pais venuz par nostre mandement en lad. ville, ad ce que on les entretensist jusques ad ce que l'armée qui estoit venue avec la Pucelle jusques au port du Bouschet, qui est retournée à Blois, fust revenue en ceste dicte ville pour lever le siége. De laquelle somme de vjc l. t. Nous nous tenons content et en quictons lesd. bourgeois et habitans, led. receveur, Nous avons tesmoing noz seel et saing manuel ci mis, le premier jour de may, l'an mil iiijc vint neuf. — LE BASTART D'ORLÉANS.

Original s. parchemin. Sceau et contre-sceau du Bâtard en cire rouge, sur simple queue de parchemin. (Arch. de la ville d'Orléans.)

Ce document, inédit et inconnu jusqu'ici, met en lumière des faits qui étaient ignorés ou obscurs.

1° *Et les cappitaines des forteresses d'environ ce pais venuz par nostre commandement en ladicte ville....*

On savait, par le journal du siége, que, dans les derniers jours d'avril et les premiers jours de mai 1429, plusieurs capitaines des forteresses de la Beauce et du Gâtinais

se jetèrent dans Orléans, avec les renforts qu'ils amenaient; mais on ignorait que ces capitaines avaient été mandés par le Bâtard d'Orléans, lieutenant-général du Roi; qu'en se rendant à Orléans ils avaient obéi à un ordre et concouru à une mesure d'ensemble prise en vue des événements qui se préparaient.

2° *Jusques ad ce que l'armée qui estoit venue avec la Pucelle jusques au port du Bouschet....*

Nulle part l'existence du port du Bouschet n'avait été signalée, et nulle part non plus le point de la rive gauche de la Loire où l'armée et le convoi arrivant de Blois s'arrêtèrent le 29 avril 1429 n'avait été fixé avec cette précision.

Ce point d'arrivée avait été placé :

Par la déposition de Simon Beaucroix (QUICHERAT, III, 78), entre Orléans et Jargeau. La distance de l'une à l'autre de ces deux villes est de dix-sept kilomètres.

Par le journal du siége (QUICH., IV, 151, 152), « jusqu'à un village nommé Chécy. » C'est-à-dire en face d'un village nommé Chécy, car Chécy est sur la rive droite, à neuf kilomètres d'Orléans.

Par la *Chronique de l'établissement de la fête de la Pucelle* (QUICH., V, 290), « à l'Ile-aux-Bourdons, » qui était de la paroisse de Chécy, mais en aval du bourg. La distance de l'Ile-aux-Bourdons à Orléans est de six à sept kilomètres.

Par la déposition du comte de Dunois (QUICH., III, 5, 6, 7), en amont de l'église de Saint-Loup, *ultrà ecclesiam Sancti Lupi*. C'est-à-dire en face du territoire de Saint-Jean-de-Braye, à quatre kilomètres environ d'Orléans.

Par la déposition de Pasquerel (QUICH., III, 105), à une distance d'Orléans assez petite pour que les Anglais des bastilles de Saint-Jean-le-Blanc, des Augustins et des Tourelles, et les Français arrivant pussent se voir.

Par la déposition de Louis de Contes (QUICH., III, 67), près d'Orléans, *juxtà villam Aurelianensem*.

Par la déposition de d'Aulon (QUICH., III, 210), à « environ un quart de lieue » en amont d'Orléans.

Par la chronique du siége (QUICH., IV, 318), « vers la ville d'Orléans, au-dessus de la bastille de Saint-Jehan-le-Blanc. »

Par le récit de Perceval de Cagny (QUICH., IV, 5), « auprès d'Orléans. »

Par la chronique de Jean Chartier (QUICH., IV, 54), « devant Orléans. »

La quittance que nous publions ici, en faisant arriver le convoi au port du Bouschet, confirme l'indication donnée par Dunois, *ultra ecclesiam Sancti Lupi,* sans contredire celle donnée par l'auteur de la *Chronique de l'établissement de la fête :* « arrivèrent jusques à l'Ile-aux-Bourdons. » Le nom du Bouchet s'est conservé ; c'est aujourd'hui encore le nom d'une maison de campagne située sur le territoire de la commune de Saint-Denis-en-Val, au bord de la Loire, ou plutôt d'un bras ensablé de la Loire, en face de Saint-Jean-de-Braye et en amont de Saint-Loup ; à une distance de quatre à cinq kilomètres en amont du pont d'Orléans, de un à deux kilomètres en aval de l'Ile-aux-Bourdons. On peut certainement admettre que les campements de l'armée et du convoi couvraient ce dernier espace, et s'étendaient du port du Bouchet à l'Ile-aux-Bourdons.

Ceci, du reste, se concilie avec le fait énoncé dans les lettres d'anoblissement de Gui de Cailly (QUICH., V, 344), qu'après avoir traversé la Loire, Jeanne d'Arc reçut l'hospitalité au château de Reuilly, près Chécy, *in arce Rulliaca prope Checiacum,* et qu'elle y passa quelques heures avant de se diriger sur Orléans, où elle n'entra qu'à la nuit. Le château de Reuilly n'est en effet qu'à sept kilomètres du Bouchet, cinq de l'Ile-aux-Bourdons, et quel que soit celui de ces deux points que la Pucelle avait choisi pour traverser la Loire, elle eut facilement le temps

de se rendre au château de Reuilly, et d'y faire le séjour constaté dans l'acte d'anoblissement de Gui de Cailly.

XI.

25 mai 1429. — *Quittance de Thomas Hyngeston, capitaine de Meulan.*

Saichent tuit que Nous, Thomas Hyngeston, chevalier, capitaine de Meulent, confessons avoir eu et receu de Pierre Surreau, receveur général de Normandie, la somme de six cens vint ung livres neuf solz cinq deniers tournois, en prest et paiement des gaiges et regars de quatre hommes d'armes à cheval, comprins le contre-roulleur, et quatre à pie, et xxiiij archiers de nostre retenue, desserviz à la sauve garde dudit lieu au siége d'Orliens, et conduicte des vivres pour ledit siége, pour ung quartier d'an finant le le xviij^e jour de ce présent mois de may dont ont esté requis, c'est assavoir la somme iiij^xx x l. xiij s. t., comprinse en jcelle somme, qui paiez ont esté à une lance et trois archiers de nostre dicte retenue desservi au siége d'Orliens. *Item* xxxiiij l. xv s. x d. t., qui paiez ont esté, pour xv jours du mois d'avril, à deux lances et viij archiers de nostred. garnison, oultre jcelle lance et iij archiers pour le conduit d'iceulx vivres. *Item* lxxiiij l. xj s. viij d. t. pour deux lances et ix archiers de nostred. retenue, oultre l'autre lance et lesd. iij archiers qui paiez ont esté pour faire la conduicte d'iceulx vivres le tiers jour de may, et xxxvj l. xj s. vj d., qui rabatuz Nous ont esté pour vaccacions. Et faulte de service d'aucuns desd. souldoyez, comme il appert par le conteroulle sur ce fait, desquelles gens Nous avons fait monstre audit lieu, pardevant led. receveur général et Jehan Chambellain, conteroulleur d'icelle recepte généralle, le xxvij^e jour de février derrenier passé, ce paiement à Nous fait par ledit receveur, par vertu des

lettres de monseigneur le Régent, donné le xve jour de novembre cccc xxviij derrenier passé. De laquelle somme de vj^c xxv l. ix s. v d. t. Nous nous tenons pour content et bien paié, et en quictons le Roy nostre seigneur, ledit receveur et tous autres. En tesmoing de ce Nous avons scellé ces présentes de nostre scel, le xxve jour de may, l'an mil cccc vint neuf.

Original s. parchemin. Débris de sceau en cire rouge pendant, sur simple queue de parchemin. (Biblioth. imp., mss., pièces provenant de la cour des comptes.)

XII.

1424-1433. — *Extrait des comptes d'Hémon Raguier, trésorier des guerres du Roi.*

Extrait du compte XIIIe et dernier de Me Hémon Raguier, trésorier des guerres du Roy, depuis le 1er mars 1424 jusques au dernier septembre 1433.

Le fait de l'avitaillement et secours sur les Anglois des ville et château de Montargis.

A M. Loys d'Escorraille, chevalier, 1140 l., pour porter ainsy qu'il a fait de la ville de Jargueau, pour distribuer aux gens d'armes et de trait de la compagnie de M. le Connétable et sous son gouvernement, pour aller secourir Montargis assiégé par les Anglois.

Aux seigneurs et capitaines cy après nommés, allans au siége de Montargis :

Au s^r d'Orval, à mons. le Bastard d'Orléans, au connétable de l'armée d'Escoce, à mons. de Villars, à Denis de Saint-Savin, à Jean Girard, au Bastard de Culant, au Bastard de Tornemire, à Gaultier de Brusac, à Bernard de Cominge, à Henry Peumart, à Guillaume Le Bouteiller, à Pierre Bonneville ; à Michel Cudoe et Jean Durant, marchans demeurans à Orléans, pour blez pour avitailler Montargis.

Le fait des secours sur les Anglois de la ville d'Orléans.

Aux capitaines et chefs de guerre cy après nommez :

A Estienne de Vignolles, dit La Hire, sur le paiement des gens de sa compagnie; à Poton de Sainterailles, escuyer; à messire Jean de Lesgo, chevalier; à messire Raymon, sieur de Villars, chevalier; à Oudet de Riviere, escuyer; à Galabre de Panassac, escuyer; à Jean Pot, escuyer de la compagnie dudit Galabre; à Girault de la Paillière, au sire de Coraze, au sire de Graville; à messire Matyas d'Archiac, chevalier; à Jean de Héraumont, escuyer; à Jean Girard, escuyer; à Denis de Saint-Savin.

A Henry Peumarch, escuyer; à messire Jean Wischart, chevalier; à Thomas Blar, escuyer; à David Malleville, escuyer; à Alexandre Norwil, escuyer; à messire Thomas Honston, chevalier; à Henry Galoys, escuyer; à Donad de Lynant, escuyer; — du pays d'Escosse.

A mons. Guillaume de Lebret; à mons. de Saint-Sévère, maréchal de France; à messire Lois de Culant, admiral de France; à mons. de Couflans; à messire Raoul de Gaucourt, chevalier, grand-chambellan du Roy, 1293 livres 5 s., pour porter à Orléans; à messire Jean Wichart, chevalier du pays d'Escoce, capitaine de certain nombre de gens d'armes et de trait dudit pays; à Oudot, sieur de Verduzan, et Pierre de Fontenil, escuyer; à messire Jean de Graville, chevalier, grand-chambellan du Roy et maistre des arbalestriers de France.

Aux capitaines et chefs de guerre cy après nommez :

A messire Jean de Lesgo, chevalier; à Mgr Lois de Vaucourt, aussi chevalier; à Regnault Daridel, seigneur de Héraumont; à Girault de la Paillière; à Thibault de Termes, escuyer; à Estienne de Vignolles, dit La Hire; à mons. le Bastart d'Orléans; à mons. de Saint-Sévère, maréchal de France; à messire Jacques de Chabanes, chevalier, maréchal du Bourbonnois; à Poton de Sainterailles et Estienne de Vignolles, dit La Hire; à mons. de Coa-

rase, chevalier; à messire Raymon, s. de Villars, escuyer; à Girault de la Paillière; à messire Jean de Bueil, chevalier; à messire Guillaume de Chaumont, chevalier, sieur de Quitry; à Bernard de Comminge, escuyer; à Pierre de Beauvoir, escuyer; à frère Nicole, commandeur de Giresme; à mons. le Bastar d'Orléans; à messire Mathias d'Archiac, chevalier; à Baudrans Tours, escuyer, qui estoit prisonnier des Anglois, pour aider à sa rançon; à messire Guill. de Savenay, chevalier; à Bouzon de Fayes, escuyer, bailly de Montargis, capitaine des gens d'armes et de trait; à Ferrande de Cruile, escuyer du pais d'Espagne; à Guiot des Champs et Perret Le Bouteiller, escuyers; à messire Lois d'Abbencourt, chevalier; à messire Patin Dogilby, vicomte d'Angus au pays d'Escoce, chevalier; à Jean de Barnaire, dit Cormellan, escuyer, capitaine des gens d'armes et de trait; à messire Hector de la Jaille, chevalier; à messire Jean Stewart, chevalier, sieur de Darnle, connétable de l'armée d'Escoce; à. . . . . seigneur de Lymenil, escuyer; à Jean de la Roche, escuyer; à messire Loys du Doignan, chevalier; à Guillaume Destumes, escuyer; à maistre Jean de Montesclere, canonier demeurant à Angiers, pour avoir servy à Orléans; à messire Jean de Rochechouart, s. de Mortemar, chevalier, conseiller, chambellan du Roy; à Jean de Blanchefort, escuier, lieutenant de monseig. de Saint-Sévère, maréchal de France, tant sur son estat que sur le payement de soixante-deux hommes d'armes et quarante-deux hommes de trait, 540 l.; à Denis de Chailly, escuyer; à Maurice de Meaulx, escuyer, lieutenant de M. Jean Oulchart, chevalier, capitaine du pays d'Escoce; à messire Guillaume de Savenay, chevalier; à Guillaume Madre, escuyer; à messire Jean du Bois, chevalier; à messire Nicole de Giresme, chevalier; à messire Regnault de Fontaines, chevalier; à mons. Giles, sieur de Rais; à Gaucher de Brusac, escuyer; à Archades de la Tour; à messire Jean Fou-

quaut, chevalier; à messire Ambroyse de Loré, chevalier à Raymon le Fevre, archer; à Andréal le Bourgois, escuyer; à Bertrand de la Ferrière et au Bastard de Beaumanoir, escuyers; à Gaston de Lesgo, escuyer; à Arnault Grillans de Bourg^an, escuyer; à Galaudan de Goulart, escuyer; à messire Regnault de Fontaines, chevalier; à Alain Giron, escuyer; à messire Loys de Waencourt, chevalier; à Bertrand Toujouze, escuyer; à Jean Girard, escuyer; à messire André, seigneur de Rambière, chevalier; à Pierre le Beuf, escuyer; à messire Fleurent d'Iliers, chevalier; à Estienne de Vignolles, dit La Hire; au Bastard de la Marche; à Bernard de Bourg^an, escuyer; à Alain Sercy, escuyer; à Michel Norvil, escuier du pais d'Escoce; à messire Jean Criston, gouverneur de Chastillon; à Gonzalle Davie, à Pierre Riflart et Jean de Seigné, à Charlot de la Pierre; à messire Jean, seigneur de Buel, chevalier; à messire Pierre d'Amboise, sieur de Chaumont, chevalier; à Guiet du Pleceis, à Jean Maillet, à Pierre Bastar de la Chasteigneraie; à messire Antoine, seigneur de Prie, chevalier; à Jean Girard, escuier; à Jean du Tessier, escuyer; à messire Nicole de Giresme, commandeur de la Croix, chevalier, et Roberton des Croix, escuier; à Lois Bastar de Harcourt, escuyer; à messire Loys de Tremagon, chevalier; à mons. de Torcy et Antoine de Flanil.

Aux seigneurs chiefs et capitaines de guerre cy après nommez :

A mons. le duc d'Alençon, à mons. le comte de Vendosme, à mons. d'Alebret, à mons. le maréchal de Broce, à mons. le maréchal de Raiz, à mons. de Culant, à mons. de Graville; à mons. Christofle de Harcourt, chevalier; à mons. le comte de Laval, à mons. le Bastar d'Orléans; à mons. le vicomte d'Escosse, à mons. de Chauvigny, à mons. de Linières, à mons. de Mailly, à mons. de Bueil, à mons. de la Tour d'Anjoz, à mons. le baron de Coutilly, à mons. de Gaucourt; à Jean de Seignac, escuyer; au

Bourg de Masqueran; à Jean de Neuville, escuyer; à Yvon du Puy, escuyer; à Pierre, sire de Gourdon, escuyer; à Durant des Barres, escuyer; à Pierre Paillias, à Guillaume Heusse, à Jean de Héraumont, à Bernart de Romenessault, au moyne de Tonneterre, à Hervé Saint-Denis, à Imbault de Creise; à messire Mathias d'Archiac, chevalier; à Simon, Bastar de Longueval; à Raimonnet Coffineau; à messire Jean de Brye, chevalier; à Pierre Bessonneau, escuier, maistre de l'artillerie du Roy; à mons. le Bastar d'Alençon, et au sieur Ambrois de Loré, chevaliers; à messire de la Haye, chevalier, baron de Colonces; à Poton de Sainterailles; à Jean, sire de Sainterailles; à messire Jean de Vendosme, chevalier vidame de Chartres; à messire Fleurent d'Iliers, chevalier; à Roberton des Croix, à Guil. Lenfant; à Jean de Bernare, sire de Cornillan; à Guill. de Ricarville.

Manuscrits de Gaignères, t. 772, f° 549, v° et suiv. (Biblioth. impériale.)

XIII.

30 novembre 1430. — *Mandement de Henri VI, roi de France et d'Angleterre, au trésorier général de ses finances de Normandie.*

Henry, par la grace de Dieu, roy de France et d'Angleterre; à nostre amé et feal Thomas Blount, chevalier, trésorier et général gouverneur de noz finances de Normandie, salut et dilection. Comme par noz autres lettres, dont il vous apperra, Nous eussions ja pieça mandé à noz amez et feaulx tresoriers et generaulx gouverneurs de noz finances de France et de Normandie, qui lors estoient que par nostre amé Pierre Surreau, receveur général de nostre dit païs de Normandie, ilz feissent faire paiement et satisfaccion à nostre amé et feal conseiller maistre Jehan Doule, maistre des requestes de nostre hostel, de la quarte

partie de ses gaiges ordinaires pour un an, qu'il Nous avoit prestez pour la continuacion du siége que faisions tenir devant la ville d'Orléans; mais, après la date de nos dictes autres lettres, icellui nostre conseiller estant en nostre dit service par devers Nous en nostre pais d'Angleterre, y a eu mutacion d'officiers sur nos dictes finances. Parquoy et pour la continuacion de nostre dit service, où nostre dit conseiller a depuis vacqué presque continuelment, ou autrement, il ne a peu poursuir ne avoir l'expédicion de nos dictes autres lettres, avant icelle mutacion des diz officiers, ne depuis, obstant aucunes restrinctions ou défenses entrevenues ou faictes de par Nous depuis nostre descente deça la mer, par quoy icellui nostre conseiller pourroit demourer derriere et non restitué de son dit prest, à l'occasion de son absence pour le fait de nostre dit service, ou autrement, si comme il dit, en Nous humblement suppliant que sur ce lui vueillons pourveoir: pour ce est-il que Nous, qui ne voulons l'absence de nostre dit conseillier lui estre dommagable, attendu mesmement l'occupacion et continuacion de nostre dit service, vous mandons et enjoignons expressement que, se il vous appert deuement de noz autres lettres dessus dictes, et du dit prest que on dit monter à la somme de cent cinquante livres tournois, vous en ce cas en faites faire plain paiement et satisfacion à nostre dit conseiller par icellui receveur général de Normandie, des deniers des amendes escheues et tauxées par avant le premier jour de may derrain passé en la court et auditoire de nostre conseil ordonné en ceste ville de Rouen, et en raportant ces présentes et nos dictes autres lettres, avec quittance souffisante de nostre dit conseiller, ensemble les lettres de recepisse du dit prest, nous voulons tout ce qui paié aura esté par le dit receveur général à la cause dessus dicte, jusques à la dicte somme de cent et cinquante livres tournois, estre allouée en ses comptes et rabatue de sa recepte par noz

amez et feaulx les gens de noz comptes à Paris, ou autres qu'il appartiendra, ausquels Nous mandons que ainsi le facent, sans contredit ou difficulté, non obstant les restrinctions, mandemens ou défenses dont cy dessus est faicte mencion. Donné à Rouen, soubz nostre seel ordonné en l'absence du grant, le derrenier jour de novembre, l'an de grace mil cccc et trente, et le ixe de nostre règne.

Par le Roy, à la relacion de son grant conseil ouquel mons. le cardinal d'Angleterre et autres estoient.

J. de Luvain.

Orig. s. parchemin (Biblioth. imp. mss. pièces provenant de la cour des comptes.)

NOTES ET AUTORITÉS.

---

1 Mathieu Thomassin, registre Delphinal, publié par J. Quicherat, à la suite des procès de condamnation et de réhabilitation de Jeanne-d'Arc, IV, 303.

2 Dupuis, Mémoire sur le siége de Montargis, au tome II des Mémoires de la Société archéologique de l'Orléanais. — Compte de recettes et dépenses de la ville d'Orléans, 1427-1430. — Le pape Pie II, Quich., IV, 509.

3 Journal du siége d'Orléans, Quich., IV, 97. — Comptes de recettes et dépenses de la ville. — Manuscrits de l'abbé Dubois, conservés à la bibliothèque communale d'Orléans.

4 Fragment du Religieux de Dunferling, Quich., V, 341.

5 Manuscrits de l'abbé Dubois.

6 Jollois, Histoire du siége d'Orléans, ch. Ier.

7 Journal du siége, Quich., IV, 103. — Comptes de ville, de 1391 à 1430.

8 Comptes de l'hôpital de Saint-Antoine, de 1397 à 1398.

9 Mss. de l'abbé Dubois. — Jollois, Histoire du siége d'Orléans.

10 Comptes de recettes et dépenses de la ville, de 1391 à 1430.

11 Journal du siége, Quich., IV, 96. — Chronique de l'établissement de la fête du 8 mai, Quich., V, 287.

12 Journal du siége, Quich., IV, 98-100.

13 Journal du siége, Quich., IV, 101.

14 Mss. de l'abbé Dubois. — Journal du siége, Quich., IV, 101-105.

15 Comptes de ville, de 1414 à 1430. — Jollois, Hist. du siége, p. 13.

16 Mss. de l'abbé Dubois. — Comptes de ville.

17 Journal du siége, Quich., IV, 105.

18 Déposition de Marguerite la Touroulde, au procès de réhabilitation, Quich., III, 85.

19 Journal du siége, Quich., IV, 105-125.

20 Déposition du comte de Dunois, de Guillaume de Ricarville, Quich., III, 3, 21. — Journal du siége, Quich., IV, 125-134.

21 Journal du siége, Quich., IV, 135-136.

22 Chronique de l'établissement de la fête, Quich., V, 289.

23 Manuscrits de Gaignères, 896, 1, f° 15. — Déposition de Dunois, de Jean Lhuillier, Quich., III, 3, 23. — Journal du siége, Quich., IV, 136-141.

24 Journal du siége, Quich., IV, 141.

25 Comptes de ville. — Mss. de l'abbé Dubois. — Jollois, Histoire du siége, p. 41. — Quicherat, IV, 141, note.

26 Mss. de l'abbé Dubois. — Journal du siége, Quich., IV, 141-147.

27 Michelet, Histoire de France, V, 40.

28 Mss. de l'abbé Dubois. — Comptes de ville.

29 Déposition de Jean Barbin, Quich., III, 84.

30 Dép. du duc d'Alençon, Quich., III, 96. — Perceval de Cagny, Quich., IV, 10.

31 Comptes de ville. — Mss. de l'abbé Dubois.

32 Comptes de ville. — Mss. de l'abbé Dubois. — Quittance du Bâtard d'Orléans, donnée ci-dessus, p. 230.

33 Journal du siége, Quich., IV, 141-151.

34 L. de la Saussaye, Histoire du château de Blois, 99.

35 Dép. de Pasquerel, Quich., III, 96. — Chronique de la Pucelle, Journal du siége, Chronique Delphinale, IV, 139, 215, 306. — Lettres et actes détachés, Eberhard de Windecken, V, 96, 491.

36 Chron. de l'établissement de la fête, Quich., V, 290.

37 Dép. de Dunois, de Louis de Contes, de Pasquerel, Quich., III, 5, 67, 105.

Plusieurs chroniqueurs et plusieurs des témoins entendus au procès de réhabilitation ont avancé ou déclaré que le convoi parti de Blois le 28 avril n'avait couché qu'une nuit en route, et était arrivé le 29. Pasquerel seul dit, dans sa déposition, qu'il y eut deux couchées, et qu'on n'arriva que le troisième jour, *tertia die*. Cette version est certainement la plus vraisemblable. De Blois au port du Bouschet, il y avait seize lieues à franchir, si ce n'est davantage, par une route de second ordre, qui était certainement peu entretenue en ces temps de guerre. Il est difficile, malgré les exemples de célérité remarquable que fournissent les marches militaires de cette époque, d'admettre qu'une armée, traînant à sa suite des charriots chargés de grains, un nombreux bétail, une lourde artillerie, ait franchi, en une journée et quelques heures, une distance aussi grande, car il ne faut pas perdre de vue que le 29 avril elle était en vue d'Orléans dès le matin. Il est probable, comme le dit Pasquerel, qui était du voyage, qu'on y employa deux jours, et qu'on n'arriva au port du Bouschet que dans la matinée du troisième.

A la première nouvelle de l'arrivée de l'armée et du convoi, le Bâtard se porta immédiatement à leur rencontre. Par quelle voie?

De sa déposition (Quich., III, 5), il résulte qu'il avait abordé à la rive gauche de la Loire, où était la Pucelle, et

qu'il se trouvait près d'elle avant que les bateaux qu'on attendait d'Orléans pour y embarquer les vivres ne fussent montés. Le vent était encore contraire, et ne permettait pas de hisser les voiles. D'où l'on doit conclure que le Bâtard était sorti d'Orléans par la porte de Bourgogne, avait suivi la route de terre jusqu'à Saint-Jean-de-Braye, qui est en face du Bouschet, où le convoi s'était arrêté, et que là il avait traversé la Loire.

Nous n'avons pas hésité à accepter cette donnée, et nous n'avons pas cru devoir tenir compte de la suite de la déposition du Bâtard, qui la contredit en apparence. Les termes dans lesquels cette seconde partie de la déposition est rédigée la rendent inintelligible, et nous ne pensons pas qu'on doive s'y arrêter.

38 Dép. de Dunois, de Louis de Contes, de Lesbahy, de Jean Barbin, Quich., III, 7, 27, 67, 84. — Journal du siége, Quich., IV, 152. — Quicherat, Histoire du siége, p. 28.

39 Dép. de Dunois, de Simon Beaucroix, de Luillier, Quich., III, 7, 24, 78. — Journal du siége, Jean Chartier, Monstrelet, Quich., IV, 152, 219, 409. — Lettres d'anoblissement de Gui de Cailly, Quich., V, 342.

40 Dép. de Dunois, de de Contes, de Lesbahy, Quich., III, 7, 26, 68. — Journal du siége, Quich., IV, 152, 156.

De l'ensemble des récits des chroniqueurs et des documents connus, il ressort avec évidence qu'après l'embarquement des vivres les bateaux descendirent par le grand bras de la Loire qui était alors sur la rive gauche, et non sur la rive droite, comme aujourd'hui, et que, malgré le feu de la bastille de Saint-Loup et des bastilles de la rive gauche, ils abordèrent heureusement à Orléans. M. Jollois, néanmoins (p. 74), a expliqué autrement l'entrée du convoi. Selon cet auteur, les bateaux amenés d'Orléans au-

raient été employés à passer les charriots de la rive gauche sur la rive droite, où le convoi se serait reformé, puis serait entré dans Orléans par la porte de Bourgogne. Il n'est pas impossible que quelques têtes de bétail aient été ainsi passées d'une rive à l'autre, non pas au moyen des chalands mâtés qu'on avait amenés d'Orléans et qui n'étaient pas appropriés à une telle manœuvre, mais dans des bacs. Ce passage, en tout cas, n'aurait pu être que très-difficile et de peu d'importance, en raison de l'élévation des eaux qui étaient à « plain chantier » (Quich., V, 290). Cette élévation des eaux fut peut-être une des raisons qui empêchèrent l'armée de traverser la Loire au Bouchet, et la mirent dans la nécessité de redescendre jusqu'à Blois pour trouver un pont, ceux de Jargeau et de Baugenci étant occupés par les Anglais.

41 Dép. de d'Aulon, Quich., III, 206. — Perceval de Cagny. Le Hérault Berri, Journal du siége, IV, 10, 42, 153. — Martin le Franc, Le Champion des Dames, V, 48.

42 Dép. de Dunois, de Simon Charles, de d'Aulon, Quich., III, 7, 117, 214. — Journal du siége, Quich., IV, 163. — Chron. de l'établissement de la fête, Quich., V, 291.

43 Comptes de ville. — Dép. de Pasquerel, de d'Aulon, de de Contes, Quich., III, 67, 106, 212. — Hérault Berri, Journal du siége, Chron. de la Pucelle, Quich., IV, 41, 157, 220-225. — Lettre de Charles VII aux habitants de Narbonne, Quich., V, 101.

44 Dép. de Pasquerel, Quich., III, 107. — Perceval de Cagny, Journal du siége, Quich., IV, 7, 158. — Jean Chartier, Quich., V, 57.

45 Dép. de Pasquerel, de de Contes, de d'Aulon, Quich., III, 60, 108, 213. — Journal du siége, Quich., IV, 159.

46 Dép. de Dunois, de Luillier, de Simon Beaucroix, de de Contes, de Pasquerel, de Colete, de d'Aulon, Quich., III, 8, 24, 30, 70, 109, 124, 215. — Perceval de Cagny, Hérault Berri, Jean Chartier, Journal du siége, Chronique de la Pucelle, Monstrelet, Le Bourgeois de Paris, Eberhard de Windecken, Quich., IV, 9, 43, 60, 160-165, 227, 366, 463, 494.

47 Comptes de ville. — Mss. de l'abbé Dubois. — Dép. de Dunois, de Luillier, de Champeaux, de Beaucroix, Quich., III, 9, 25, 29, 80. — Perceval de Cagny. Jean Chartier. Le Journal du siége. Guillaume Girault. Eberhard de Windecken, Quich., IV, 10, 62, 165, 282, 495.

48 Comptes de ville. — Mss. de l'abbé Dubois. — Monstrelet, Le Bourgeois de Paris, Quich., IV, 366, 463.

49 Lettre de Charles VII, Quich., V, 102. — Arcere, Hist. de La Rochelle, II, 271. — Comptes de ville. — Mss. de l'abbé Dubois.

50 Interrogatoires de la Pucelle, au procès de condamnation; *Promotoris requesta,* au même procès, Quich., I, 101, 102, 290. — Dép. de Dunois, de Marguerite la Touroulde, Quich., III, 12, 85. — Le Journal du siége, Eberhard de Windecken, Quich., IV, 165-167, 498. — Collecte, Lettre de Gui et d'André de Laval à leur mère et à leur aïeule. — Dom Morice, Quich., V, 104, 109, 264.

51 Chron. de la Pucelle, Quich., IV, 236. — Lettre des sires de Laval, Quich., V, 109.

52 Lettre des sires de Laval, Quich., V, 109.

53 Dép. de Dunois, Quich., III, 10. — Perceval de Cagny, le Journal du siége, Quich., IV, 11, 169.

54 Jean Chartier, Quich., IV, 64. — Lettre des sires de Laval, Quich., V, 110. — Wallon, Jeanne d'Arc, I, 88.

55 Lettre des sires de Laval, Quich., V, 110.

56 Perceval de Cagny, le Journal du siége, Quich., IV, 11, 169. — Guillaume Charrier, Quich., V, 261.

57 Comptes de ville. — Mss. de l'abbé Dubois. — Dép. du duc d'Alençon, Quich., III, 94. — Perceval de Cagny, le Hérault Berri, le Journal du siége, le continuateur de Nangis, Monstrelet, Quich., IV, 12, 45, 170, 173, 313, 368.

58 Perceval de Cagny, le Journal du siége, Quich., IV, 13, 174.

59 Comptes de ville. — Mss. de l'abbé Dubois. — Jean Chartier, le Journal du siége, Quich., IV, 65, 174.

60 Comptes de ville. — Mss. de l'abbé Dubois. — Dép. du duc d'Alençon, Quich., III, 97. — Perceval de Cagny, le Hérault Berri, Jean Chartier, le Journal du siége, Guillaume Gruel, Monstrelet, Quich., IV, 14, 45, 66, 175, 315, 370.

61 Dép. de Dunois, de de Contes, du duc d'Alençon, de de Termes, Quich., III, 10, 71, 98, 120. — Perceval de Cagny, Le Hérault Berri, Jean Chartier, le Journal du siége, Chron. de la Pucelle, le continuateur de Nangis, auteur normand, Monstrelet, Wavrin du Forestel, Quich., IV, 15, 45, 68, 175-178, 243, 313, 345, 371, 422. — Comptes de la ville de Tours, Chron. de l'établissement de la fête, Quich., V, 262, 296.

62 Mss. de l'abbé Dubois. — Dép. de Dunois, de Simon Charles, Quich., III, 13, 116. — Perceval de Cagny, le Hérault Berri, Jean Chartier, le Journal du siége, Monstrelet, Quich., IV, 17, 45, 69, 178, 376.

63 Perceval de Cagny, Quich., IV, 16. — Chron. de l'établissement de la fête, Quich., V, 296.

64 Dép. de Jean Morel, de Gérardin d'Épinal, Quich., II,

391. 423. — Dép. de Dunois, de Gobert Thibault, de Pasquerel, de Simon Charles, Quich., III, 13, 76, 110, 117. — Perceval de Cagny, le Hérault Berri, Jean Chartier, le Journal du siége, Jean Rogier, Monstrelet, Quich., IV, 18, 46, 71, 181, 284, 377.

65 Interrogatoires de la Pucelle, Quich., I, 91, 187. — Dép. de de Contes, de Simon Charles, Quich., III, 72, 114. — Perceval de Cagny, le Hérault Berri, Jean Chartier, le Journal du siége, Jean Rogier, le pape Pie II, Quich., IV, 19, 46, 76, 183, 298, 513.

66 Dép. de Marguerite la Touroulde, Quich., III, 86. — Perceval de Cagny, le Hérault Berri, Jean Chartier, le Journal du siége, Quich., IV, 29, 29, 48, 88, 201. — Comptes de ville.

67 Lettres-patentes des 16 janvier 1429, 24 décembre, 17 février 1435, 14 mai 1436, 30 décembre 1438, aux archives de l'Hôtel-Dieu d'Orléans.

68 Comptes de ville. — Mss. de l'abbé Dubois. — Dép. de Thierry, de d'Aulon, Quich., III, 23, 217. — Perceval de Cagny, le Hérault Berri, Quich., IV, 30, 48.

69 Mss. de l'abbé Dubois.

70 Comptes de ville, Quich., V, 270.

71 Comptes de ville, de 1432 à 1439.

72 Notice sur le sceau de la Sainte-Chapelle de Châteaudun, au tome II des Mémoires de la Société archéologique de l'Orléanais.

73 Comptes de ville. — Mss. de l'abbé Dubois. — Procès de réhabilitation de la Pucelle, Quich., II.

74 Journal du siége, Quich., IV, 166. — Chron. de l'établissement de la fête, Quich., V, 294-298.

75 Comptes de ville (commune), 1452, 1453, 1483, 1565 à 1572. — Bulle du cardinal d'Estouteville, ordonnances de François de Brilhac, de Jean Rollin, aux

archives de la Cour impériale d'Orléans. — Ch. de la Saussaye, *Annales Ecclesiæ Aurelianensis.* — Chron. de l'établissement de la fête, Lettres de Thibaut d'Aussigni, Quich., V, 296, 303. — Lottin, Recherches sur Orléans, III, 276.

76 Ordre de la procession générale, imp. à Orléans, Rouzeau-Montaut et Jacob, 1772.

77 Compte de commune, 1469. — Lemaire, Antiquités de l'Église et diocèse d'Orléans, 306 à 309. — Ordonnance de l'Évêque d'Orléans, pour régler le tour de la procession qui se fait le 8 mai, Orléans, 1772. — Collecte, Quich., V, 104.

78 Compte de commune, 1460. — Discours sur la Pucelle d'Orléans et sur la Délivrance d'Orléans, prononcé dans l'église cathédrale, Rouzeau et Jacob, 1760.

79 Compte de commune, 1455. — Relation de la fête du 8 mai. — Lottin, II, 348.

80 Comptes de commune.

81 Comptes de commune, 1435, 1439, 1547, 1549, 1554, 1597, 1602, 1616, 1618, 1649. — Symphorien Guyon, Hist. de l'Église, Ville et Université d'Orléans, 263.

82 Comptes de ville, 1435. — Lottin, II, 309, 333.

83 Interrogatoires de la Pucelle, Quich., I, 98-181. — Dép. de Pasquerel, Quich., III, 103. — Georges Châtelain, Eberhard de Windecken, Quich., IV, 465, 490.

84 Comptes de ville. — Mss. de l'abbé Dubois.

85 Compte de commune, 1535. — Lottin, II, 259, 350.

86 Comptes de ville, de 1535 à 1567. — Archives Joursanvault, n° 677. — Lottin, II, 347.

87 Procès de condamnation, Quich., IV, 448.

88 Mss. de l'abbé Dubois. — Quicherat, IV, 448.

Liste des Prédicateurs de la Fête du 8 mai, dont les noms ont été conservés.

1460, Jean Martin, docteur en théologie. — 1507, l'évêque de Sisteron. — 1759, le Père de Marelles. — 1760, le même. — 1764, l'abbé Loiseau, chanoine d'Orléans. — 1767, l'abbé Perdoux. — 1790, l'abbé Ladureau. — 1803, l'abbé Corbin, chanoine d'Orléans. — 1804, l'abbé Colignon. — 1805, l'abbé Pataud, vicaire de Saint-Aignan. — 1806, l'abbé Bernet, vicaire de Saint-Paterne. — 1807, l'abbé Desnoues, curé de Saint-Paul. — 1808, l'abbé Corbin, chanoine d'Orléans. — 1809, l'abbé Nutein, vicaire de Sainte-Croix. — 1810, l'abbé Ladureau, chanoine honoraire. — 1811, l'abbé Pataud, chanoine honoraire. — 1812, l'abbé Ladureau, chanoine honoraire. — 1813, l'abbé Pineau, curé de Meung. — 1814, l'abbé Nutein, chanoine honoraire. — 1815, l'abbé Desnoues, curé de Saint-Paul. — 1816, l'abbé Ladureau, chanoine honoraire. — 1817, l'abbé Bernet, chanoine honoraire de Saint-Denis. — 1818, l'abbé Desnoues, curé de Saint-Paul. — 1819, l'abbé Frayssinous. — 1820, l'abbé Gauzargues. — 1821, l'abbé Feutrier, chanoine honoraire de Saint-Denis. — 1822, l'abbé Pisseau. — 1823, l'abbé Feutrier, chanoine honoraire de Saint-Denis. — 1824, l'abbé Landrieux, vicaire de Sainte-Élisabeth de Paris. — 1825, l'abbé Longin, vicaire de Saint-Germain-l'Auxerrois de Paris. — 1826, l'abbé Girard, vicaire de Notre-Dame de Paris. — 1827, l'abbé Parisis, vicaire de Saint-Paul. — 1828, l'abbé Deguerry, aumônier du 6e régiment de la garde royale. — 1829, l'abbé Morisset, chanoine de Blois. — 1830, l'abbé Le Courtier.

De 1831 à 1840, le panégyrique n'a pas été prononcé.

1841, l'abbé Maréchal, vicaire de Saint-Paterne. — 1842, l'abbé Miot, vicaire de Saint-Paterne. — 1843, l'abbé Chenard. — 1844, l'abbé Pie, vicaire général de Chartres. — 1845, l'abbé Berland, curé de Baugenci. — 1846, l'abbé de la Taille, vicaire de Sainte-Croix. — 1847, l'abbé Desbrosses, aumônier du collége royal d'Orléans. — 1848, l'abbé Canillac. — 1849, l'abbé Duchesne, professeur au petit séminaire de Paris. — 1850, l'abbé Barthélemy de Beauregard. — 1851, l'abbé Mège, curé de Morestel, au diocèse de Belley. — 1852, l'abbé Maréchal. — 1853, l'abbé Barthélemy de Beauregard.

1854, le panégyrique n'a pas été prononcé (1).

1855, S. G. Mgr Dupanloup, évêque d'Orléans. — 1856, l'abbé Deguerry, curé de la Madeleine de Paris. — 1857, S. G. Mgr Gillis, évêque de Limyra, vicaire apostolique d'Édimbourg. — 1858, l'abbé de Place, chanoine de Paris. — 1859, l'abbé Chevojon, vicaire de Sainte-Clotilde de Paris. — 1860, l'abbé Freppel, professeur à la Sorbonne. — 1861, l'abbé Desbrosses, vicaire général d'Or-

(1) Dans une *Notice sur les monuments érigés à Orléans en l'honneur de Jeanne d'Arc,* publiée, en 1855, par M. Aufrère-Duvernay, on lit (p. 30) : « qu'en 1854, l'alliance avec l'Angleterre empêcha de prononcer le panégyrique de Jeanne d'Arc. »

C'est une erreur, M. Aufrère-Duvernay avait été mal informé. Il est très-vrai que par suite d'un oubli, le prédicateur sur lequel s'était porté le choix de l'évêque d'Orléans, en 1854, ne put être averti en temps opportun, mais cette raison seule empêcha que le panégyrique fût prononcé. Il est bon de faire remarquer qu'en 1855, alors qu'on était précisément au fort de l'alliance anglaise, la fête du 8 mai fut célébrée avec une pompe qu'on ne lui avait jamais donnée, et que le panégyrique fut prononcé par l'évêque d Orléans, en présence d'un ministre de l'Empereur, M. Abbatucci, alors garde-des-sceaux.

léans. — 1862, l'abbé Perreyve, professeur à la Sorbonne. — 1863, l'abbé Mermilliod, recteur de Notre-Dame de Genève. — 1864, l'abbé Thomas, missionnaire apostolique. — 1865, l'abbé Bougaud, vicaire général d'Orléans. — 1866, l'abbé Lagrange, vicaire général d'Orléans.

TABLE.

LÉGENDE DE LA PLANCHE A.

A Église de Saint-Paul.
C Église de Saint-Pierre-Empont.
D Église de Saint-Donatien.
E Église de Saint-Pierre-le-Puellier.
H Maison de Jacques Boucher, où logea la Pucelle.

ENCEINTE DE LA VILLE.

1 Tour Neuve.
2 Tour Blanche.
3 Tour d'Avallon.
4 Tour de Saint-Flou.
5 Porte de Bourgogne et son boulevart.
6 Tour Saint-Étienne.
7 Tour Aubilain, ou de Messire-Baude.
8 Tour du Champ-Égron.
9 Tour de l'Évêque ou de la Fauconnerie.
10 Tour du Plaidoyer-de-l'Évêque.
11 Tour de l'église de Sainte-Croix.
12 Tour Salée.
13 Porte Parisis et son boulevart.
14 Tour de Jean Thibaut.
15 Tour de l'Aleu-Saint-Mesmin.
16 Tour des Vergers-de-Saint-Samson.
17 Tour de Saint-Samson.
18 Tour du Heaume.
19 Porte Bernier et son boulevart.
20 Tour de Feu-Michau-Quanteau.
21 Porte Renard et son boulevart.
22 Tour de l'Échiffre-Saint-Paul.
23 Tour André.
24 Ancienne Tour.
25 Tour de la Barre-Flambert.
26 Tour Notre-Dame.
27 Tour et porte de l'Abreuvoir.
28 Porte nord du pont, flanquée de deux Tours avec pont-levis.
29 Grosse tour du Châtelet.
30 Tour de Feu-Maître-Pierre-le-Queulx.
31 Tour de la Croiche-Meuffroy.
32 Poterne Chesneau.
33 Tour Aubert ou du Guichet.
34 Tour à huit pans ou tour carrée ou cassée.
35 Tour d'Août ou des Tanneurs.

PONT D'ORLÉANS.

36 Bastille Saint-Antoine.
37 Boulevart de la Belle-Croix.

BARRIÈRES OU POSTES AVANCÉS.

Quinze de ces barrières étaient dans les faubourgs. La lettre B indique les points où ces barrières existaient.

B

[illegible] [illegible]



Pl. C.

CHAMP DE BATAILLE DE PATAY.

